

Débats du Parlement du Québec
sur l'émigration aux États-Unis et le rapatriement
1867-1880

Compilés à partir des [Débats de l'Assemblée nationale \(1867-\)](#)
et de [l'index cumulatif \(1867-1962\) des Débats](#),
Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Patrick Lacroix, Ph.D.

Mars 2021

Les aspects culturels et économiques de l'émigration de Canadiens français aux États-Unis au dix-neuvième siècle sont bien connus des chercheurs; les débats politiques entourant cet exode le sont moins. Pourtant, dans les années suivant la Confédération de 1867, les deux grands partis à la législature du Québec proposèrent diverses solutions—touchant à la colonisation et à l'industrialisation, notamment—afin de rapatrier les émigrants et empêcher de nouveaux départs. L'attention à ce sujet s'estompa quelque temps dans les années 1870 en raison d'une crise industrielle qui ramena de nombreuses familles au Québec.

Les extraits qui suivent ne tiennent pas compte de sujets connexes tels que la colonisation si les députés et les conseillers législatifs n'établissaient de lien explicite à l'émigration ou au rapatriement. Les couleurs correspondent aux allégeances partisans des députés : bleu pour les Conservateurs, rouge pour les Libéraux et noir pour un indépendant. Une liste des individus intervenant lors de ces débats se trouve à la fin du document.

Session de 1867-1868

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 1re Législature, 1re Session (1867-1868)*, Québec, 1974.

28 décembre 1867

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [2-3] : « Votre attention sera aussi appelée sur les moyens les plus propres à développer la colonisation et à stimuler le zèle des municipalités et des associations particulières, en faveur de cette œuvre nationale si importante au point de vue des intérêts de cette province dans la Confédération et du Canada lui-même sur ce continent. Vous jugerez sans doute aussi qu'un des moyens d'augmenter notre population, c'est d'attirer et de retenir parmi nous l'émigration des îles britanniques et du continent de l'Europe, en même temps que nous rendons plus facile l'établissement des enfants du sol sur les terres publiques. »

30 décembre 1867

Adresse en réponse au discours du trône

Joseph-Adolphe Chapleau (Terrebonne) [6-12, ici 9-10] : « Ce n'est pas un sujet à traiter à la légère que le développement de la colonisation, tant par les ressources locales que par les ressources de l'immigration européenne. Augmenter notre population, voilà, de fait, quel doit être un des grands objets de notre politique pour la conservation de notre autonomie, pour la conquête de notre indépendance et pour faire de nous un grand peuple dans un avenir peu éloigné. Mais l'immigration, pour être efficace, a besoin d'être choisie d'abord et attirée ensuite par des avantages réels. Il y a deux moyens pour nous d'augmenter notre population, c'est par la conservation des jeunes gens, qui, chaque année, quittent notre patrie pour le sol étranger et par un choix de familles ou d'individus dont l'éducation morale et religieuse se rapproche le plus immédiatement de nos mœurs et de notre religion. Déjà, des tentatives sérieuses ont été faites pour amener sur nos rives hospitalières et fécondes l'exubérance des populations de l'Europe, mais malheureusement ces tentatives généreuses ont avorté par un concours de circonstances sur lesquelles nous ne pouvions avoir aucun contrôle. Le peu de succès qu'ont obtenu les gouvernements précédents ne doit pas néanmoins nous décourager. Bien au contraire, nous devons nous convaincre que tout ce qui dure dans le monde ne s'établit qu'au milieu des plus rudes travaux et de la plus entière persévérance. Nous avons ici des terres, il y a là-bas des bras qu'elles invitent à venir les féconder; sachons les appeler, les agglomérer sur notre sol comme quelques prêtres éminents ont su le faire pour une partie de la population acadienne; sachons, s'il le faut, nous les incorporer et nous aurons rendu service à l'Europe, en même temps que nous nous serons fortifiés contre les envahissements de nos dangereux voisins. La colonisation est, pour nous, la question vitale par excellence, et on ne saurait trop insister sur la nécessité de la faire prospérer. Député, ici, par un comté agricole, et qui a beaucoup à espérer des progrès de la colonisation, je ne saurais m'empêcher de dire un mot de ces courageux colons qui ont bravement attaqué la forêt et sont venus construire leur hutte loin des anciens établissements; malgré leur misère, ne craignez pas pour eux le désespoir, ils ont la croix pour flambeau et pour guide, la foi pour soutien et les joies de la famille pour consolation. Eh bien! M. l'Orateur, leur foi a été récompensée et, aujourd'hui, leur famille, sans être dans l'aisance, est du moins à l'abri du besoin. Et le courage dont ils ont fait preuve dans cette tâche si ardue, ils le déploieraient dans toute autre circonstance. Leur patriotisme est éprouvé et le pays peut être assuré qu'il possède dans ces entreprenants pionniers de

hardis et patriotiques citoyens. Il sera du devoir du gouvernement de favoriser et de protéger cette classe si méritoire de notre population; il sera surtout de son devoir de la mettre hors des atteintes des spéculateurs égoïstes. L'exploitation régulière de nos forêts est devenue une nécessité de premier ordre si nous ne voulons pas voir disparaître une des plus précieuses richesses de notre pays. Sans prétendre discuter ou condamner le passé, on peut dire qu'il y a eu des lacunes dans l'administration de nos forêts; tâchons de profiter de l'expérience et des leçons acquises. J'ai vu moi-même, sur les rives de l'Ottawa, de malheureux colons arrachés de leurs demeures élevées à si grandes peines et chassés du champ qu'ils n'avaient défriché qu'au sacrifice de leur travail de plusieurs années. Mais le commerçant de bois avait des titres réguliers de propriété, et la loi était pour lui. Dans ces circonstances, M. l'Orateur, il faut que le colon soit protégé contre sa propre ignorance, et le gouvernement doit lui assurer la jouissance et les bénéfices de son travail. Si on ne donne pas cette protection si nécessaire, avant peu d'années, M. l'Orateur, la riche et belle vallée de l'Ottawa sera dépourvue en même temps de bois et d'établissements; les spéculateurs auront tout enlevé pour leur commerce et les colons n'auront pas d'intérêt à acheter des terres dépouillées de cette richesse qui en fait toute la valeur, et qui seule permet de les défricher avec profit. C'est par la colonisation que nous pourrions retenir les bras qui, chaque année, vont s'offrir au travail étranger qu'ils enrichissent. La plupart de ces émigrés reviennent dans le pays sans aucunes ressources; quelques autres, il est vrai, y prospèrent, mais leurs succès sont peut-être encore plus pénibles pour nous, car ceux-là y demeurent, privant ainsi leur pays de leurs talents et de leur travail. Ou, s'ils reviennent, le succès les encourage à tenter de nouvelles entreprises et à laisser de nouveau le pays, pour n'en conserver souvent qu'un souvenir de mépris et de dédain. »

Échange [extraits, 22-24] :

Félix-Gabriel Marchand (Saint-Jean) [22] : « L'immigration est aussi très utile à l'avancement d'un pays nouveau comme le nôtre, où il existe encore des étendues immenses de terrains non cultivés, mais il espère que le gouvernement actuel évitera les fautes de ses prédécesseurs et qu'au lieu d'importer à grands frais sur nos côtes des populations à demi civilisées, n'ayant rien de commun avec les différentes nationalités qui se partagent notre sol, il cherchera les moyens de rappeler parmi nous des milliers et des centaines de milliers de nos compatriotes qui vivent aujourd'hui loin du pays. »

Edouard Laberge (Châteauguay) [22] : « Il fait quelques remarques sur la nécessité d'encourager surtout la colonisation de préférence à l'immigration, quoique celle-ci ne doive pas être négligée. »

George-Etienne Cartier (Montréal-Est) [23-24] : « The Honourable gentleman, then, referred to the important topic of colonization. Admitting the greatness of this question, he would remark that a stranger listening to the debate in this House might form a very erroneous opinion. Notwithstanding the drain of emigration natural to all Northern peoples, he thought we had contributed very large quotas of population to every portion of the American continent, our home population had vastly increased during the last hundred years, and that ought to reassure us. The outflow of our population depended in a great measure upon the desire of change, a spirit of adventure and other uncontrollable causes, as much as upon any defect in our industrial economy. No doubt, we should find means to stay a large proportion of such emigration in future. Referring to the remarks of the Member for Argenteuil, he, (the Hon. Mr. C.) believed that we were on the eve of great progress and manufacturing enterprise. We were now four millions of people, whose interests would become identical and who would afford a market for the consumption in our local manufactures. In the City of Montreal, he had already seen a wonderful increase of manufactures attributable, in a great measure, to the great increase of population in that area. »

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (Québec-Comté) [24] : « Il parle longuement de la colonisation et de l'immigration, faisant des suggestions relativement à ces deux sujets. Il exprime alors sa confiance dans le glorieux avenir du pays. »

24 janvier 1868

L'émigration [69-71, débat présenté ici dans sa totalité] :

Marchand [69] : « J'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Montréal-Centre (M. E. Carter), qu'il soit donné instruction au comité permanent de l'agriculture, de l'émigration et de la colonisation, de prendre en considération l'émigration désastreuse qui se fait maintenant des habitants de ce pays vers les Etats-Unis, et de rechercher les meilleurs moyens d'arrêter ce mal. Il dit qu'il n'avait pas, en proposant cette motion, l'intention de blâmer la conduite du comité de la colonisation. Il savait, au contraire que ce comité est composé d'hommes qui ont à cœur les intérêts de la province et qui sont parfaitement en état d'apprécier par eux-mêmes toute l'importance de la cause qui leur est confiée. Son unique but était de faire naître une occasion qui lui permit de signaler à l'attention de la Chambre certains faits désastreux qui se produisent en ce moment au milieu de nous et dont il est important d'arrêter les progrès par des mesures promptes et énergiques. Chacun connaît les proportions alarmantes dans lesquelles, depuis quelques années, les habitants de ce pays ont émigré aux Etats-Unis. Cette émigration ne se poursuit pas seulement chez les Canadiens français mais chez les Canadiens de toutes les origines. Le mal est devenu si grand qu'il faut que des mesures immédiates soient adoptées pour en arrêter les progrès autrement il sera bientôt sans remède. Son désir n'était pas de revenir sur le passé et de faire un examen trop rigoureux de ce qui s'est fait ou de ce qui aurait dû se faire dans l'intérêt de cette cause importante; il lui fallait bien cependant faire quelques allusions à ce passé en recherchant les véritables sources du mal que nous déplorons. Il est fermement convaincu que cette tendance de notre population à émigrer aux Etats-Unis peut s'attribuer principalement au peu d'encouragement que l'on a jusqu'à présent accordé aux colons de nos townships et à l'état peu développé de nos ressources industrielles. On a abandonné le pauvre colon à toutes les privations imaginables. Il a été non seulement laissé à ses propres ressources, mais aucune protection ne lui a été offerte contre les exactions des grands propriétaires, et le gouvernement lui-même au lieu de lui procurer les facilités qu'il avait raison d'en attendre, a, dans plusieurs circonstances, contribué à sa ruine. On a vu dans maintes occasions, des malheureux défricheurs, après plusieurs années de travaux pénibles, après avoir enduré toutes les privations, pour procurer à leurs familles, souvent nombreuses, les premières nécessités de la vie, forcés de délaisser les propriétés qu'ils avaient mises en valeur au prix de mille sacrifices, et prendre de désespoir la route de l'exil. C'est là, à son point de vue, la première cause du mal; la seconde cause se trouve dans le peu de développement de nos ressources industrielles. Quelques-uns de nos intérêts ont reçu toute l'attention qu'ils méritaient; le commerce, par exemple a été constamment favorisé par la Législature; il ne veut pas y trouver à redire, mais il regrette que l'on n'ait pas songé à encourager en même temps nos industries manufacturières et agricoles. L'agriculture est sans contredit la principale ressource de notre province mais, comme le commerce, elle ne suffirait pas seule à la prospérité du pays puisqu'elle ne fournit de l'emploi à nos populations rurales que pendant une partie de l'année seulement. Pendant nos longs hivers, beaucoup de personnes vouées aux travaux des champs restent sans occupation. Quelques-uns des membres de chaque famille suffisent pendant huit mois de l'année aux travaux journaliers de la ferme, et les autres, pour ne pas rester dans l'oisiveté et pour gagner quelque argent, vont chercher de l'emploi dans les manufactures des Etats-Unis, bien souvent pour ne plus revenir. Au lieu de se ralentir, le flot de l'émigration grossit toujours. Il n'y a pas que les colons dépossédés qui tournent aujourd'hui leurs regards vers les Etats-Unis; une autre classe, celle des cultivateurs aisés, s'y porte aussi en grand nombre, sous le

prétexte que le patrimoine de famille ne paie plus et qu'il faut aller loin du pays chercher des établissements plus vastes. Dans la partie du pays qu'il habite, on cite plusieurs personnes très à l'aise qui sont parties, l'automne dernier, pour les Etats de l'Ouest, et un plus grand nombre se proposent de suivre sous peu leur exemple. A ce propos, il se permettrait, avec la permission de la Chambre, de donner lecture d'une lettre reçue ces jours derniers d'une personne de son comté parfaitement en position d'apprécier l'importance du sol. L'auteur de cette lettre informe que l'émigration continue toujours comme si quelques terribles calamités nous menaçaient; tous les jours, des convois chargés d'émigrants prennent la route des Etats-Unis. Il y a une cause à cela, ajoute l'auteur de la lettre, et des milliers de louis ne seraient pas perdus à en faire la recherche. Ce qui porte la plupart de ces familles à s'éloigner ainsi de leur pays, c'est le désir et la nécessité de donner à leurs enfants des établissements et des moyens de subsistance. C'est en vain qu'on leur parle des townships. Leur réponse invariable est qu'elles ne veulent pas s'exposer aux privations, aux persécutions et à la misère. Certainement leurs appréhensions sont jusqu'à un certain point justifiées par l'expérience des difficultés auxquelles les colons des townships ont été soumis par le passé. Tant que l'on n'aura pas fait disparaître ces difficultés et que l'on n'aura pas fait connaître qu'elles n'existent plus, la même répulsion existera et la partie la plus vigoureuse de notre population continuera à laisser le pays pour aller enrichir nos voisins de son travail. Il est donc urgent que des mesures immédiates soient prises pour mettre un terme à cet état [70] de choses. Il a vu dans la presse que la Législature de l'Ontario est en voie d'adopter cette loi connue aux Etats-Unis sous le nom de Homestead Law, et qui assure aux colons certains avantages propres à les encourager et à leur assurer le succès dans leurs pénibles travaux. Le comité se fera sans doute un devoir d'examiner si les dispositions de cette loi pourraient avantageusement s'appliquer à notre province. Il y a aussi, à son avis, d'autres moyens qu'il est important de ne pas négliger qui pourront remédier en partie aux faits que nous déplorons. On pourrait d'abord accorder aux colons des concessions gratuites, sous certaines conditions favorables à la colonisation, qu'ils seraient tenus de remplir. Mais pour que ces concessions fussent avantageuses, il faudrait que les terrains ainsi donnés fussent situés non pas dans des régions inaccessibles, mais sur les chemins de colonisation. L'existence des nouveaux établissements attirerait bientôt la colonisation de leur côté et favoriserait ainsi l'ouverture de vastes contrées, maintenant inhabitées et improductives. Ces dons gratuits deviendraient ainsi en peu de temps, pour le gouvernement même, une source de profit. Il termine en disant qu'il n'est pas opposé à l'introduction dans cette province d'une immigration venant de l'Ancien Monde, mais il croit qu'il importe, avant tout, de songer à retenir notre population. »

Edward Brock Carter (Montréal-Centre) : « Dit que l'Assemblée se félicite de la proposition de son honorable ami (M. F.-G. Marchand). En appuyant la proposition, il y va de son devoir de dire quelques mots sur le sujet si important de cette dernière. Il regrette que l'état de chose décrit par son ami ait pu se développer; il est inutile d'insister sur la grande nécessité pour le gouvernement et l'Assemblée de chercher vigoureusement un remède pour arrêter, si possible, ce mal. Pendant des années nous l'avons enduré à un degré qu'il est difficile d'admettre, pendant que le pays se vidait graduellement, surtout pendant la dernière guerre aux Etats-Unis, de la fleur de sa jeunesse, sa plus grande ressource et ses promesses d'avenir; on se convaincra de la grandeur de cette perte par les exemples de bravoure et de courage dont un bon nombre de jeunes hommes canadiens ont fait preuve dans ce conflit, et par les positions et les distinctions qu'ils se sont mérités. La longueur de nos hivers, la brièveté de la saison agricole et l'insuffisance de ressources industrielles sont la principale cause de cet exode. Ce que nous voulons absolument, c'est l'investissement de capitaux pour développer nos ressources et créer ainsi des emplois pour notre population active. Il se réjouit aussi du sentiment de générosité et de sympathie de la Chambre pour la Nouvelle-Ecosse : il laisse présager, il en était sûr, l'endurance de ce sentiment, nécessaire pour vivre dans la paix et l'harmonie et pour marcher ensemble, main dans la main, dans le travail de construire notre nouvelle nationalité, et de la rendre forte, heureuse et prospère. »

Joseph-Edouard Cauchon (Montmorency) : « Pense que tous connaissent l'importance du sujet et qu'il ne saurait y avoir d'objection à la motion. Ce que nous voulions, c'était une population et la prospérité pour la retenir quand nous l'avions. En arrêtant l'exode, nous favoriserions l'immigration, parce que l'absence d'exode serait la preuve de notre prospérité intérieure et serait une manière de réclame auprès des immigrants. Il croit cependant qu'il serait difficile de trouver un remède, car des comités parlementaires s'étaient déjà penchés sérieusement sur cette question depuis longtemps; on nommait des comités pour faire enquête sur ce sujet, mais que tout était sans effet. Il faudrait attirer l'attention des capitalistes anglais et américains sur les ressources inexploitées du pays; cela aurait l'effet d'arrêter l'émigration et d'attirer l'immigration européenne; c'est là, ce qu'on a fait aux Etats-Unis pour y attirer l'immigration. Il approuve l'idée qui inspire M. Marchand (Saint-Jean) mais il émet des doutes sur la valeur des moyens proposés pour atteindre et guérir la plaie qui nous dévore. Des comités de colonisation se sont succédés à chaque session. Il n'y a pas qu'un seul remède, il y en a une multitude que nous devons employer simultanément, mais ce qu'il nous faut pour retenir nos jeunes gens, et donner un objet à l'activité, c'est l'industrie manufacturière. Mais comment arriver à ce but? L'argent est rare dans les pays jeunes comme le nôtre. Pour suppléer à ce qui nous manque de ce côté, attirons les capitaux anglais afin de développer nos ressources et exploiter nos richesses. Les capitaux, voilà ce qui nous manque. Une sage politique nous conseille aussi de ne pas donner gratuitement nos terres; mieux vaut les céder pour un prix minime, mais faisons voir au colon qu'elles ont de la valeur. Comme les premiers défrichements des terres sont lents et pénibles, le rendement presque nul, le colon a besoin d'aide les premières années; pourquoi alors ne viendrait-on pas à son secours? C'est dans les cantons propres à la culture, où les communications vers les grands centres de population sont faciles, que nous devons diriger nos jeunes gens. Alors ils pourront disposer facilement de leurs produits, et leur succès servira d'encouragement aux autres. Il est de mode dans notre pays de rejeter sur le gouvernement toutes les fautes, c'est lui que l'on rend responsable du dépeuplement de nos campagnes; il est toujours le grand coupable. C'est encore un mauvais principe. Rien n'est [71] laissé à l'énergie des individus, l'on s'habitue à tourner les regards du côté du pouvoir et tout esprit d'initiative disparaît. Le gouvernement ne peut tout faire, mais seulement aider, et encourager les efforts des particuliers. Sans aller bien loin, nous avons la preuve de ce que l'esprit d'entreprise peut faire. Voyez Montréal et Québec. En 1827, la florissante cité qui est à soixante lieues de notre port était plus pauvre que nous. Les rôles respectifs sont bien changés. La cause, où est-elle? Tout le monde peut la toucher du doigt. Montréal a vu ses hommes se lancer dans les entreprises commerciales et industrielles, lutter contre la concurrence étrangère, attirer les produits dans son sein, et cette énergie déployée en toute circonstance a produit des merveilles. A Québec, l'entreprise individuelle a fait défaut, et aussi nos affaires ont suivi une progression descendante. Voyons aussi ce qui se passe chez nos voisins. Le sol des Etats du Nord est relativement pauvre, mais un peuple d'une énergie indomptable le couvre. Grâce à cette précieuse qualité, le Nord aujourd'hui possède toutes les richesses de l'Ouest et du Sud beaucoup plus fertiles, beaucoup plus favorisés par la nature. C'est l'énergie qui a concentré la richesse de tous ces Etats producteurs dans les villes manufacturières et florissantes de la Nouvelle-Angleterre. Pour attirer les capitaux étrangers, les Américains ont mis l'Europe au courant de leurs ressources. Des agents l'ont parcouru en tout sens vantant sa fertilité, ses avantages. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant? Les mêmes moyens ne conduiraient-ils pas aux mêmes résultats? Profitons des bons exemples qui nous sont donnés, peu importe d'où. Il ne faut pas se le dissimuler, nous, Bas-Canadiens, nous avons une lutte à soutenir, nous devons nous réveiller, aiguillonner l'orgueil national, stimuler nos courages et ainsi décupler nos forces. Dans ce combat où tous auront à gagner, où la victoire de l'un ne diminuera pas la richesse de l'autre, nous triompherons si une politique sage, secondée par une énergie à toute épreuve, nous conduit et nous inspire. Ce réveil tant désiré commence, il porte déjà ses fruits; il ne fera que continuer, et ce qu'il a déjà donné n'est rien, comparé à ce qu'il promet et peut produire. »

Joseph Gaudet (Nicolet) : « Reproche aux administrations passées d'avoir vendu toutes les terres de la province au même prix. Il dit que le système de prix uniforme a causé beaucoup de tort à la colonisation. »

James G. Ross (Compton) : « Dit que la prospérité de notre peuple rappellera des émigrants de l'étranger. »

Henri-Gustave Joly (Lotbinière) : « Remarque que plusieurs erreurs se sont glissées dans l'exploration des nouveaux townships, où l'on n'a pas tenu compte de la qualité de la terre; il exprime de grandes espérances sur l'avenir de l'agriculture et la richesse du pays. »

Michel-Adrien Bessette (Shefford) : « Pense que la Confédération fera naître de nouvelles manufactures et procurera de l'emploi à une grande partie de notre population. »

Jacques Picard (Richmond-Wolfe) : « Pense que le gouvernement ne peut réussir à promouvoir l'établissement des colonies sans l'aide des sociétés. »

Joseph Gibb Robertson (Sherbrooke) : « Incline à donner des terres et à accorder les mêmes droits aux étrangers qui sont dans le pays, sans égard à leur croyance et à leur race. »

Christopher Dunkin (Brome) : « Dit que le système de donner les terres gratuitement augmenterait les spéculations en diminuant une source de revenu et en empêchant toutes les améliorations. Il attaque fortement ceux qui prétendent que le gouvernement perd son temps; il dit que le gouvernement ne peut pas faire plus, qu'il a besoin de temps pour préparer ses mesures d'une manière conforme aux besoins du public. Il y a également des discours, sur cette question, prononcés par Messieurs Rhéaume (Québec-Est), Laberge (Châteauguay), Coutlée (Soula[ng]es). »

Chauveau : « Fait remarquer qu'il se fait tard et que plusieurs députés désirent encore parler à ce sujet. »

Le débat est ajourné à une autre séance.

27 janvier 1868

L'émigration [75-83, débat présenté ici dans sa totalité] :

L'ordre du jour est lu pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée hier : qu'instruction soit donnée au comité permanent de l'agriculture, l'immigration et la colonisation de prendre en considération l'émigration désastreuse qui se fait maintenant des habitants de ce pays vers les Etats-Unis, et de rechercher les meilleurs moyens d'arrêter ce mal avant qu'il ne prenne de trop grands développements.

Pierre-Alexis Tremblay (Saguenay) [75] : « M. le Président, la question de la colonisation intéresse trop vivement les comtés que je représente pour qu'il me soit permis de garder le silence en cette circonstance. Néanmoins je ne dirai que quelques mots, car je ne veux pas plus mériter le reproche de parler trop longuement que celui de parler trop souvent. Quelque importante que soit la question d'éducation, je suis bien aise de voir que le gouvernement semble vouloir donner la préséance à celle de la colonisation, et lui vouer une plus grande part d'attention. Sous le rapport de l'éducation, nous avons peu à envier aux autres peuples; j'entends dire que notre système d'éducation vaut ceux de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, tous plus ou moins propres à développer les ressources de l'intelligence humaine. Dans les

sciences, dans les arts, il y a entre eux et nous la différence des siècles employés à la confection de ces monuments, de ces chefs d'œuvre de la sculpture et de la peinture qui sont, pour l'étudiant, l'histoire vivante du passé; il y a aussi la différence des conditions d'existence en faveur de ceux que des aspirations ardentes poussent à l'étude du beau et du vrai. [76] Qui a vu les enchantements de Paris, qui a vu les merveilles de Rome, ce sanctuaire des arts, des sciences, de la philosophie, peut se former une idée des avantages dont jouit l'étudiant au sein de cette nature d'une intarissable fécondité, sous ce beau ciel d'Italie que l'on contemple avec une admiration toujours nouvelle. Si notre système d'éducation a besoin de subir quelques modifications, demandons-les à l'honorable ministre de l'Instruction publique, qui pour cette fin a visité les principaux établissements des divers Etats de l'Europe; demandons-les à ces habiles professeurs qui, grâce à la libéralité de l'[U]niversité Laval, ont été puiser la science aux sources mêmes que je viens de mentionner, et qui, au milieu de ce concours immense d'étudiants venus de toutes les parties du monde, ont conquis des palmes glorieuses et pour eux-mêmes et pour le Canada. Pour favoriser les développements de l'éducation, il suffit donc d'accorder à nos institutions la protection dont elles ont joui par le passé. En fait de colonisation, qu'avons-nous fait? Depuis vingt ans que cette question est agitée, le gouvernement a-t-il rempli ses obligations? A-t-il réellement voulu coloniser? Les 600,000 Canadiens dispersés dans les divers états de l'union américaine ont-ils été entraînés là par esprit d'aventure ou par la nécessité? Les résultats favorables obtenus en divers endroits, sur quelques points de notre territoire, sont plutôt dus à l'indomptable énergie de nos braves colons, à leur amour passionné du sol natal qu'à l'intervention du gouvernement. Depuis 20 ans on a dépensé environ \$800,000 pour la colonisation, et dans dix ans on a dépensé trois millions et demi pour bâtir un palais à 257 législateurs. Dans le cours de l'année dernière, le gouvernement des Etats-Unis a disposé de 506 millions d'acres de terre : 76 millions seulement ont été vendues; les autres 430 millions ont été données aux émigrés, aux soldats, aux institutions d'éducation, aux compagnies de chemin de fer. Nonobstant les besoins pressants d'argent pour faire face à son énorme dette, il déploie une libéralité inaccoutumée en faveur de l'établissement de son immense territoire. Dans le cours de l'année 1866, 161,000 acres de terre ont été vendues dans le Bas-Canada, et 10,850 acres accordées gratuitement. Dans le Haut-Canada, on a vendu 70,827 acres et donné 7,200. Cette comparaison peut nous faire comprendre l'importance que l'on attache ailleurs à la question de la colonisation. La province de l'Ontario marche déjà sur leurs traces; le système des octrois gratuits vient d'y être adopté, ainsi que la loi des patrimoines, Homestead Law. Tout le monde s'accorde à dire que notre système de colonisation a été défectueux, et que l'émigration qui s'est dirigée vers les Etats-Unis est due en partie au peu de protection accordée au colon. Les comités nommés par l'ancienne Chambre, dans les dernières années du moins, ont-ils fait quelque chose qui pût donner de l'élan à la colonisation? A quoi s'est réduite le plus souvent l'action de ces comités? A un commencement d'élaboration de quelque vaste projet irréalisable. A la première séance on élit un président; à la seconde quelque membres viennent inscrire leurs noms pour feindre le quorum; à la troisième, le président en présence d'un ou deux membres ajourne 'sine die': et voilà, pendant le cours d'une session de deux mois, l'ouvrage d'un pompeux comité de colonisation. Ce tableau n'est point une œuvre d'imagination; je donne pour garantie de sa réalité ma propre expérience. Comme nous inaugurons un nouveau régime, je ne veux point toucher au passé, bien qu'une étude rétrospective des fautes qui ont été commises pourrait nous être avantageuse. Malgré les attaques injustes dont j'ai été l'objet dans une autre Chambre, je suis entré dans celle-ci sans rancune, sans le moindre sentiment d'animosité. Je veux sincèrement le bien de mon pays; c'est là ma politique, point de confiance aveugle, non plus que de défiance injuste. Je ne sais quels sont les moyens à la disposition du gouvernement, quels nouveaux projets doivent être soumis pour l'encouragement de la colonisation. Comme les revenus de la province sont limités, les octrois devront l'être aussi. Ce que je désire, et je crois être d'accord sur ce point avec l'opinion publique, c'est que les argents destinés à la colonisation soient dépensés là où les besoins se font le plus vivement sentir, et non pour satisfaire des partis politiques. Quelqu'un me témoignait dernièrement une extrême surprise que le gouvernement eût accordé certaines sommes d'argent à un comté dont le député avait voté contre la

Confédération, contre l'établissement d'un Conseil législatif : il paraît même que des ministres reprochaient vivement à quelques-uns de leurs collègues leur libéralité envers ce comté et cet ingrat député. Si je comprends bien les obligations d'une administration, il me semble que l'un de ses premiers devoirs est d'employer, avec impartialité et dans l'intérêt du pays, les deniers déposés entre ses mains. Si je comprends bien les devoirs d'un député, le premier est d'agir suivant ses convictions, de travailler à l'accomplissement de ce qu'il croit juste et raisonnable. Si les députés sont des jouets mis par les comtés à la merci du gouvernement; si, pour quelques faveurs, ils [77] doivent se constituer machine à voter, la représentation nationale n'est plus qu'un leurre, une moquerie. Pour moi, je regarderai toujours comme une injure de donner un vote servile à une administration que je respecte. En parlant de colonisation, je ne puis oublier le comté que je représente. Le comté de Chicoutimi paie chaque année au gouvernement, en taxes directes et indirectes, environ \$45,000 : est-ce trop que le gouve[r]nement lui accorde en retour quelques milliers de piastres pour l'ouverture de ses chemins? Le gouvernement a dépensé dans ce comté environ \$80,000 pour divers travaux de colonisation, l'équivalent de ce qu'il a dépensé pour un seul quai inutile dans un comté qui a reçu outre cela sa part de l'argent de colonisation. Le gouvernement a fait ouvrir environ 80 milles de chemins carrossables; les colons ont aussi fait leur part, puisqu'ils ont ouvert 230 milles. Actuellement, la première section du chemin Kénogami comprend 18 milles de parcours, la principale artère conduisant à des établissements situés à 90 milles du chef-lieu du comté, ou 165 milles des bords du Saint-Laurent; cette première section, commencée depuis 17 à 18 ans, est à peine praticable pour des voitures à demi chargées. Voilà comment ont été remplies les promesses faites à la société de Kamouraska. Pour celui qui connaît les misères, les privations de toute espèce auxquelles sont exposés les hardis colons qui entreprennent de pénétrer dans l'intérieur de nos forêts, il y a lieu de s'étonner qu'un plus grand nombre n'émigrent pas vers les plaines fécondes de l'Illinois, du Minnesota. J'en sais quelque chose après 17 années de voyages à travers ce territoire; j'ai partagé quelquefois les angoisses de ces courageux émigrés des comtés de Charlevoix et de Kamouraska. Demandez au vaillant pionnier de la colonisation du Lac-Saint-Jean, au révérend M. Hébert, s'il est un héroïsme supérieur à celui du colon qui, après avoir été ballotté pendant dix à douze jours dans une étroite embarcation, doit encore parcourir, tantôt par terre, par des chemins difficiles, tantôt blotti dans un canot à travers des rapides ou exposé à la fureur des vagues de nos grands lacs, une distance de 40 à 90 milles pour atteindre le petit coin de terre où il bâtira la hutte qui doit l'abriter lui et sa famille. Difficultés de transport, dangers et misères du voyage, morsures des moustiques, travail dur et incessant, privation des choses les plus nécessaires, des secours dans ses maladies, et du prêtre et du médecin, quelquefois même angoisses de la faim, voilà la vie du pauvre colon canadien; martyr de dix ans qui lui vaudra peut-être la réalisation de ses espérances, l'établissement de ses enfants sur cette terre qu'il aura fécondée de ses sueurs. Celui qui n'a pas vu notre colon canadien à l'œuvre ne connaît pas combien est fort, combien est puissant l'amour du sol natal pour opérer de tels prodiges de dévouement. Après avoir été témoin pendant 17 ans des misères, des privations du colon canadien, après avoir assisté à tous les actes de ce drame émouvant où les auteurs figurent aujourd'hui au nombre d'environ 25,000, puis-je rester indifférent aux sollicitations de ceux qui s'enfoncent encore plus avant dans la forêt, surtout lorsque je suis envoyé par eux pour réclamer leurs droits, pour rappeler au gouvernement qu'il a des devoirs à remplir envers eux, qu'il leur doit un appui spécial et constant? Dans ce laps de temps, douze paroisses ont surgi comme par enchantement; à ces douze paroisses sont attachées quatre missions. Dans cette épaisse forêt où une fois par année un missionnaire allait rencontrer 50 à 60 familles indiennes, douze prêtres suffisent à peine à l'enseignement religieux. Dans son isolement, le colon du Saguenay a aussi compris le besoin de l'éducation : 37 écoles fréquentées par 1500 enfants, écoles dont quelques-unes peuvent rivaliser avec celles des riches villages des bords du fleuve, fonctionnent avec un plein succès. Je suis heureux de mentionner ce fait en présence de l'honorable ministre de l'Instruction publique. Voilà ce qui s'est opéré dans l'espace de quelques années au nord de Québec, au-delà de la chaîne des Laurentides, malgré les difficultés de communication, malgré des incendies désastreux qui, à des courts intervalles, ont détruit les demeures, les effets de ménage, les instru-

ments d'agriculture, les récoltes d'un grand nombre de cultivateurs. Voilà ce qu'a pu effectuer l'énergie persévérante, aidée de quelques deniers du gouvernement. Car enfin qu'est-ce que \$80,000 répandues sur un aussi vaste territoire? Le prix d'un quai, un peu plus du tiers du coût de cette fameuse tour centrale d'Ottawa, le prix d'une maison de l'un de nos riches commerçant. \$80,000 répandues sur un territoire de 1,000 milles, c'est une goutte d'eau pour l'arroser. Cependant, avec ces faibles secours, des faits prodigieux ont été accomplis; des milliers de familles vivent aujourd'hui dans l'aisance. Je serais ingrat si je ne mentionnais les services rendus à la colonisation par la compagnie Price. La libéralité de cette compagnie dans ses avances et ses crédits prolongés a puissamment contribué au progrès du Saguenay, et je renouvelle devant cette Chambre avec vive satisfaction les sentiments de reconnaissance exprimés par mes compatriotes canadiens-français sur la tombe du noble vieillard qui fut leur ami et leur bienfaiteur et qui a laissé l'accomplissement de ses projets à des fils dignes de lui. M. le Président il serait peut-être curieux de comparer les résultats obtenus dans les diverses parties du pays. Un examen attentif nous ferait peut-être découvrir l'une des causes de l'émigration aux Etats-Unis. On a voulu coloniser des terrains impropres à la culture, on a ouvert de magnifiques chemins dans des endroits stériles; on y a entraîné des colons qui, après quelques années de misère, ont pris la route de l'étranger pour ne plus revenir. En examinant les rapports [78] des agents de colonisation, je vois que, dans la partie la plus avantageuse du comté de Rimouski, 40 colons seulement résident sur les bords que traverse le chemin Taché. Dans le township Ashburton, sur une distance de 3 milles de défrichements continus, M. Fournier, en visitant son agence, n'a rencontré que deux colons, tous les autres ayant abandonné leurs ouvrages. Depuis 15 ans, que le township Montminy est arpenté, 85 colons occupent des lots et demi-lots. Dans le township Cassegrais, 4 colons y ont fait des défrichements avec l'intention de s'y établir. Dans le township Chapais, il n'y a pas un seul colon résidant. Plusieurs défrichements ont été faits de chaque côté du chemin. Il n'y a pas un seul défrichement dans le township Painchaud. Dans le township Garneau, il y a 5 habitants. Dans le township Arago, deux colons ont fait quelques travaux. On a assuré à M. l'agent que quelques colons s'étaient établis sur le chemin Saint-Denis, ouvert jusqu'à la frontière américaine. Deux messieurs du clergé qui ont visité ce chemin dans toute sa longueur il y a deux ans m'ont dit qu'à part quelques lots à l'endroit où le chemin traverse la Rivière-du-[L]oup tout le terrain compris entre la paroisse du Mont-Carmel et la frontière était tout à fait impropre à la culture. Avec un pareil système de colonisation, nous sommes certains de voir grossir de jour en jour le flot de l'émigration. Si nous dépensons notre argent à ouvrir des chemins dans les endroits stériles, nous éprouverons certainement un fiasco complet. Dirigeons nos jeunes gens dans la Gaspésie, dans les territoires de Mantawa, du Saguenay, là enfin où le colon sera sûr de confier sa semence à un sol capable de le rémunérer de ses sacrifices, de lui payer le prix de sueurs. Si l'étude et la pratique d'un art peuvent procurer certaines connaissances utiles, j'aurai la prétention de croire que je sais quelque chose en fait de colonisation, je prendrai la liberté d'exprimer ce qui me paraît être d'une nécessité absolue pour faire progresser la colonisation. L'œuvre de la colonisation est-elle une œuvre nationale? Si oui, alors soustrayons-la aux influences politiques. Avec les meilleures intentions, un ministre de la Colonisation sera presque toujours forcé de subir la pression de ses amis politiques. Supposons-le le plus habile timonier possible, il lui faudra reculer devant l'orage si le bien vouloir de ses collègues lui fait défaut, et bien plus encore si eux, qui doivent seconder ses efforts, se tournent contre lui et menacent de le faire périr. Je ne vois qu'un moyen de remédier à un tel inconvénient : ce serait de faire du département de la Colonisation un département indépendant des partis politiques; je désirerais un bureau de Colonisation composé du commissaire de la Colonisation et de 4 ou 5 membres (non députés) choisis dans les localités où il y a, ou dans le voisinage desquelles il y a, des terres propres à la culture. Ce bureau nommerait un surintendant de la Colonisation qui ferait la visite des lieux, qui constaterait là où existent des besoins réels, qui communiquerait ses observations et présenterait tous les ans à une époque convenable un tableau de distribution des deniers devant être appropriés à la colonisation. Ce surintendant, muni de pouvoirs étendus, serait cependant soumis au contrôle de bureaux qui sur preuve de mauvaise administration pourrait le destituer. Je donne seulement l'idée d'un projet que j'ai soumis [sic] en dehors

de cette Chambre à des amis de la colonisation et qui leur a paru comme étant le seul qui pût réellement rendre profitables les faibles ressources dont nous pouvons disposer. Certains octrois gratuits dans des endroits d'un accès difficile, mais non pas sur des chemins ouverts dans des terrains fertiles, les lots sur ces chemins ayant une valeur souvent quadruple de celle des lots situés sur les rangs en profondeur; un délai de cinq ans, comme l'a judicieusement observé devant le comité le député de Portneuf, pour payer le premier versement du prix d'achat et protéger par ce moyen le pauvre colon contre le spéculateur, une loi spéciale de protection connue sous le nom Homestead Law, contenant les restrictions requises par l'équité et permettant au colon de défricher le lot dont le gouvernement lui aura fait don sans être troublé par des dettes contractées avant l'occupation de ce lot, et même pour les dettes contractées pendant les deux ou trois premières années de cette occupation : voilà, je crois, des moyens dont une prompte application produirait des résultats très avantageux. Nous avons un vaste champ à coloniser; eh bien! abattons toutes les barrières et livrons-les à notre active jeunesse. Favorisons l'exploitation de nos forêts par des règlements judicieux, l'exploitation de nos mines, l'établissement de manufactures, pour employer nos travailleurs pendant notre longue saison d'hiver. Encourageons l'agriculture par l'établissement de fermes modèles, s'il est possible, dans tous les comtés et surtout dans les endroits éloignés où les habitants ne peuvent profiter de l'expérience des fermiers qui occupent les terres situées dans le voisinage des grandes villes. Ouverture de voies de communication, distribution équitable des deniers, octrois gratuits suivant les lieux et les circonstances, délai suffisant pour payer le premier versement du prix d'achat d'un lot, établissement de manufactures et de fermes modèles, indépendance parfaite des directeurs du bureau de Colonisation, voilà, M. le Président, le résumé de mes observations sur la question qui nous occupe en ce moment; tels sont les moyens qui me paraissent être les plus propres à favoriser l'établissement de nos terres [79] et à ralentir du moins le courant de l'émigration à l'étranger. J'ajouterai, M. le Président, que nous devons recevoir avec joie les immigrés français, anglais, écossais, irlandais qui désirent s'établir parmi nous; il y a ici, pour eux comme pour nous, de l'espace et de la liberté. Tous ensemble, luttons de courage et d'énergie pour conserver ce sol qui est notre légitime patrimoine et dont la garde et le partage sont confiés à la direction du gouvernement. Appliquons tous nos moyens pour empêcher le tarissement de la source où nous devons tous puiser la vie, la culture du sol. Retranchons même sur les octrois en faveur de nos trop nombreuses maisons de haute éducation, si ce moyen extrême est absolument nécessaire au succès de notre colonisation. S'il m'est permis d'indiquer un dernier remède pour arrêter l'émigration, je dirai : Gardons-nous de ces dissensions acrimonieuses, de ces haines, de ces jalousies, de ces fureurs politiques qui, hélas, malheureusement, ont chassé sur la terre étrangère des hommes de talent, des jeunes gens à l'âme vive et ardente, tourmentés de cette soif de gloire propre à des cœurs de vingt ans, qui n'ont recueilli pour prix de leurs efforts que des mépris, des reproches amers, et dont l'appétit passionné transmis de cette terre où ils ont trouvé le travail a été entendu par un trop grand nombre de nos compatriotes. »

Edward John Hemming (Arthabaska-Drummond) : « Said that the importance of the question before the House could not be overrated, nor the difficulties of producing a cure for the evil overestimated. He did not think that any important result would be obtained by the working of the Committee, for the question was too large, affecting as it did every branch of our political economy either directly or indirectly, and only some course, promising perhaps a hope of remedy, could be pointed out. He was of opinion that the question had hitherto been treated too much in the light of a purely agricultural question. He thought it should be looked at in a broader light. For example, there seemed to him to remain one important point omitted by former speakers. He alluded to the love of country, of which he believed we had but too little here, and the reason of our want of attachment to the soil was owing to the fact that we are all colonists and have the habit more of looking back to the glorious annals of the mother countries than to the land of our adoption. He thought much of this want of affection, and the exodus complained of was due to a mistake in our educational system, which permitted too many American authors, whose works glowed

with the superior advantages of their own country, to be placed in the hands of children and laid foundations in their minds which could never afterwards be abolished; and the consequence of this was that very many made very little distinction between this or that side of the line 45°. There was another thing. Our population should be made to feel that all classes stood on an equal footing as to race and creed, and, unless this was done, they could never be retained in this country. He here paid a compliment to Honourable Mr. Cauchon, for the broad, statesman-like views enunciated by him on the question, and expressed his hope that he would never allow any writer in his journal to put a pen to paper that might raise the slightest distinction of nationality, for, if he did, we would never keep up in the race with the sister provinces, and the country would be lost. He asked the Honourable Members to follow the generous, consistent part acted by English members from Lower Canada in the past on the great question of Rep. by Pop; when the turn of their little finger, the defection of a few of them to George Brown and his fanatic followers, would have turned the scale and destroyed the province. After that he held that it would be ungrateful to print in the papers in the slightest way that distinctions of nationality. He recommended more association between the various features of our mixed population; the construction of railroads as a sure means of inducing colonization, citing in the connection the benefit to the country produced in this particular by the Grand Trunk; the giving of every encouragement to settlers; and advantages in the way of free grants, a Homestead law, colonization roads, agricultural schools, proper emigration associations to draw immigrants to our shores and protection of our manufactures as the best means of restraining emigration, fostering immigration and leading to the eventual and solid prosperity of the country. »

Sydney Robert Bellingham (Argenteuil) : « Pointed out a number of reasons for the belief that manufacturing industry could not attain any great proportions in this province. We had but a small population to afford a market for manufacturers. Capitalists entering into this business preferred going further west than the province of Quebec, where the population was more dense and where it increased faster. In the States, manufactures flourished largely on account of the greater encouragement for them in the shape of a market numbering upwards of thirty millions of people. With regard to farming, the French Canadians had been improving of late—they being more than an imitative people, an ingenious, creative and inventive people. True, much of the land of the country was greatly exhausted, owing to an old, vicious system of farming which had been abandoned in all the leading countries in the world. People from the old country had the advantage over the Canadians of an acquaintance with the modern and improved method of farming, productive of such [80] profitable results, where followed. But with the dissemination of information as to the best means of cultivating the soil, by perhaps the use of model farms and so forth, the people might before long, no doubt, be enabled to adopt such improvements as would greatly increase the products of the soil and advance the interests of the country. In the district of Montreal, where French Canadians farmers had an opportunity of learning the best method of farming, they competed successfully with old countrymen. The Honourable gentleman went on to comment upon the various resources of the country and offer suggestions as to the best way of ameliorating the condition of the people. He could not see the wisdom of undertaking enterprises not likely to prove of permanent advantage, or of retaining in particular localities large numbers of people for whom nothing like a certain means of livelihood existed. Thus, the ship carpenters and laborers of Quebec should be encouraged to move elsewhere when unable to find employment here; and indeed, some project of this kind must be contemplated, in view of the fact that the construction of wooden vessels was rapidly declining in all countries. He concluded by expressing great confidence in the ressources [sic] of the province and in such a development of our natural advantages as would place it in a position of great and permanent prosperity. »

Pierre Benoit (Napierville) : « M. le Président, je n'ajouterais que quelques remarques et suggestions à celles qui ont déjà été faites sur la question devant cette Chambre. Avant aujourd'hui, le sujet qui nous

occupe a été soumis aux investigations de comités de la Chambre. En 1857, un comité sur l'émigration a fait un rapport consciencieux sinon très élaboré, et, contrairement à l'opinion récemment émise ici, ce rapport déclare que cette émigration est non pas un indice de prospérité et de civilisation avancée, mais un malheur, une calamité nationale. Et je sais que c'est avec raison que le public s'alarme à la vue de cette émigration. Le rapport que je cite attribue cette calamité aux diverses causes qui ont été mentionnées pendant ce débat. Il indique aussi comme remède les moyens qui viennent d'être suggérés, la colonisation et l'établissement de manufactures. Je ne vois pas que ce dernier moyen ait été bien favorisé par le gouvernement qui, cependant, n'a pas tout à fait négligé la colonisation. Mais les tentatives dans ce sens n'ont pas atteint les résultats désirés parce que, paraît-il, de graves erreurs ont été commises dans le choix des terrains et la confection des chemins. A ces moyens nous pouvons ajouter l'éducation et les allocations faites directement à l'agriculture. Je vois avec bonheur que le gouvernement est disposé à établir et subventionner des écoles industrielles et agricoles et des fermes modèles. L'éducation peut beaucoup pour prévenir l'émigration, et j'ai lieu d'espérer que l'honorable ministre de l'Instruction publique nous donnera un système d'éducation propre non seulement à faire aimer l'agriculture mais aussi à instruire et former dans cet art les courageux jeunes gens disposés à s'y livrer. Jusqu'à aujourd'hui, l'Etat a richement subventionné le commerce, par la construction de canaux, quais et chemins de fer; on a établi et multiplié à grands frais des voies de transport pour l'écoulement de nos produits, mais on a oublié qu'ils étaient très limités, et les moyens les plus directs et immédiats de les augmenter ont été négligés. Dans cette province, les intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux se tiennent et se soutiennent, les intérêts agricoles et manufacturiers sont intimement liés ensemble. Je ne désire certainement pas faire prédominer les intérêts agricoles au préjudice du commerce, encore moins au préjudice des manufactures. Mais il semble que jusqu'à aujourd'hui l'agriculture n'a pas joui de l'estime et de la considération qu'elle mérite. Je ne désire pas qu'il soit porté atteinte aux avantages, droits et immunités du commerce, mais je demande pour l'agriculture une part d'attention correspondante à son importance et à sa valeur. »

Narcisse LeCavalier (Jacques-Cartier) : « Parle aussi sur cette question. »

Onésime Pelletier (Bellechasse) : « Trace un tableau comique des expositions dont l'avantage se borne ou à peu près à un bon dîner où l'on propose force santés à l'agriculture. »

Vincent-Paul Lavallée (Joliette), **Victor Robert (Rouville)** et **Léon-Charles Clément (Charlevoix)** se prononcent aussi sur cette question; leurs propos ne sont pas reproduits dans les Débats.

Pierre-Samuel Gendron (Bagot) : « M. l'Orateur, l'émigration, la colonisation et l'agriculture sont trois sujets qui se relient très intimement entre eux. En demandant la formation d'un comité pour rechercher les moyens de mettre une digue au flot toujours croissant de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, l'honorable député de Saint-Jean nous a demandé par là-même de trouver le remède à un mal qui mine sourdement nos forces nationales. C'est une tâche pleine de responsabilité qui incombera à ce comité. Cette responsabilité est telle que je crois qu'il est du devoir de nous tous, de ceux surtout qui représentent des comtés ruraux, de tâcher d'en alléger le poids, en mettant à contribution chacun sa part d'expérience et ses vues sur le sujet. Pour ma part, j'avoue que je n'ai pas recherché les causes de l'émigration dans les livres. On a beaucoup écrit sur cette matière, et l'on a écrit sensément aussi, je veux le croire; mais il me semble que le meilleur moyen de connaître telle ou telle souffrance du peuple, c'est de faire ses recherches parmi ceux mêmes qui souffrent. J'ai parcouru mon comté, j'ai [81] interrogé les cultivateurs; ils m'ont confié leurs aspirations et leurs déceptions, ils m'ont dit pourquoi le désir leur venait de laisser la paroisse qui les a vus naître et ce sol du pays auquel l'habitant canadien est si remarquablement attaché— et je crois que trois des principales causes de l'émigration sont : 1. Le peu d'encouragement accordé à l'agriculture par le passé. 2. L'usure, dont les effets désastreux sont trop connus pour que je doive en faire

ici le détail. 3. L'absence de renseignements mis à la portée du peuple sur les terres nouvelles et sur la richesse de nos townships. L'agriculture est la base de la fortune publique; sans l'agriculture, et sans les cultivateurs, les professions, le commerce et l'industrie cesseraient d'être, la société ne serait plus possible. N'est-il donc pas bien naturel que la sollicitude des législateurs se porte tout d'abord et spécialement sur cette classe d'hommes de qui dépendent plus ou moins tous les autres? On reproche souvent aux habitants de la campagne de mal cultiver leurs terres. Or cette critique est-elle bien justifiable? A-t-on le droit de se récrier lorsqu'un cultivateur sans instruction met en pratique un système de culture défectueux ou même complètement faux? Est-il permis de s'étonner de ce que l'agriculture souffre à cause des idées routinières de l'agriculteur? Il me semble que non. Car enfin la culture de la terre est une science comme une autre, il faut l'apprendre; et comment nos cultivateurs peuvent-ils l'apprendre dans ce pays, si ce n'est d'après les leçons de leurs pères? Ces leçons sont trop souvent fausses, direz-vous. Oui, cela est très vrai. Mais alors faites quelque chose pour en corriger l'enseignement. Donnez l'instruction agricole, comme vous donnez l'instruction classique. Je crois qu'il est aussi injuste de reprocher aux habitants d'ignorer l'art de s'enrichir sur leurs terres qu'il le serait de faire un crime à celui qui n'a jamais été à l'école de ne pas savoir écrire. Pour savoir, il faut apprendre : pour bien apprendre, il faut être bien enseigné : donnez donc à l'agriculture ses écoles, ses institutions spéciales, ses fermes modèles. Le Canadien ne demande pas mieux que de continuer à labourer le sol qu'ont labouré ses pères; c'est la nécessité qui le force à s'expatrier. Enseignez-lui à tirer de son champ la subsistance de sa famille et il sera le premier à vous remercier de lui épargner les ennuis de l'exil; il restera en Canada, il sera toujours l'homme de nos campagnes. Si l'honorable premier ministre, qui a tant fait pour l'avancement de l'instruction primaire en ce pays, pouvait réaliser les mêmes progrès au profit de l'agriculture, il aurait bien mérité du peuple, il aurait réussi à doubler les forces de ce petit noyau de Français que l'adversité n'a jamais pu détruire. Je l'ai dit, M. l'Orateur, les effets de l'usure sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler en détail. Il suffit de mentionner ce mal pour faire admettre qu'il est une des principales causes de la gêne qui règne dans nos campagnes. Ce n'est pas parce que le cultivateur, par défaut de science agricole, ne retire de sa terre que de maigres revenus; il lui faut, pour assurer sa perte, qu'il tombe entre les mains avides d'hommes que l'amour du gain pousse à des spéculations malhonnêtes. Comment le cultivateur à qui ses propriétés rapportent à peine 4. p.c. de leur valeur peut-il payer 10, 15 ou 20 p.c. d'intérêt à ceux qui profitent du mauvais état de ses affaires pour lui prêter à ces taux exorbitants [sic]? On a essayé ces années dernières de mettre un frein à l'usure par la création de banques agricoles. Je sais que des difficultés sérieuses ont fait manquer ce projet; ce n'est pas l'heure de discuter ces causes d'insuccès; mais je puis dire que tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen d'établir des banques agricoles, ou une institution équivalente, la plaie de l'usure qui ronge nos campagnes ne se fermera jamais complètement, et l'une des causes qui forcent l'habitant à laisser le champ qu'il a fertilisé de ses sueurs et à prendre la route des Etats-Unis continuera de subsister. Je n'ignore pas que ceux qui succombent ainsi sous les coups de l'adversité pourraient, avec les meilleures chances de succès, tenter fortune dans nos townships. Notre pays possède de vastes terrains encore inhabités qui n'attendent qu'une culture intelligente pour payer au centuple le travail du propriétaire; nous avons de grandes étendues de terres dont la richesse égale celle du sol fertile de l'Ouest des Etats-Unis et qui pourraient être le grenier de l'empire le plus peuplé si elles étaient bien exploitées. Il suffit de citer la vallée de la Manitoba pour exemple. Mais comment voulez-vous qu'un cultivateur tourne son regard de ce côté? C'est à peine s'il soupçonne l'existence de ces régions fertiles. Il ne faut pas se faire d'illusion là-dessus, ces belles lectures que l'on fait sur la colonisation ne parviennent pas dans le fond des campagnes; vous ne trouverez pas l'ouvrage de M. Drapeau dans les maisons de nos habitants. On parle de terres magnifiques que l'on peut acheter à vil prix dans telle ou telle partie du Canada : on apprend cela dans les villes, mais on l'ignore dans les paroisses qui se dépeuplent par l'émigration. On lit, devant un auditoire ganté, une pièce de littérature d'un grand mérite destinée à vanter notre beau pays et à dire que le Gouvernement a fait faire des chemins qui permettent de coloniser relativement sans misère; mais quel profit retire de tout cela

l'habitant d'un cinquième rang d'une paroisse reculée? Ce n'est pas dans les villes qu'il faut parler de colonisation; adressons-nous directement aux campagnes. Faisons parvenir là des renseignements complets sur nos terrains susceptibles [82] d'être colonisés et sur les facilités que le colon peut avoir d'y parvenir et d'y vivre. Publiions aux frais du gouvernement des pamphlets que le peuple pourra lire, et cela vaudra mieux que l'éloquence dépensée dans nos opulentes cités. Vous me direz que ceux qui émigrent partent pour la plupart avec l'intention de ne plus cultiver, de travailler dans les manufactures. C'est vrai. Mais pourquoi disent-ils ainsi adieu à un état de vie dans lequel ils ont grandi? Est-ce par dégoût? Non, l'on ne dit pas ainsi adieu à ses habitudes d'enfance; c'est par nécessité. Ceux qui émigrent croient qu'ils ne peuvent plus vivre avec l'agriculture, ils l'abandonnent avec regret. S'il était vrai qu'un certain nombre se trouvent parfois dans l'impossibilité de s'établir sur des terres nouvelles, il faudrait en conclure que nous devons presser l'établissement de manufactures au milieu de nous. Il me paraît que la création de banques agricoles, en déplaçant les capitaux de prêteurs, forcerait ces derniers à investir leur argent dans les entreprises manufacturières. Cet argent, que les cultivateurs empruntent maintenant pour leur plus grand malheur, tournerait ainsi au profit de ceux mêmes qu'il ruine aujourd'hui. Etablissons des manufactures, il est évident qu'il en résultera du bien. Tout en admettant que l'agriculture doit toujours avoir la première place, la plus grande part de l'encouragement du pouvoir, on ne peut s'empêcher de dire qu'un pays comme le nôtre trouverait un surcroît de forces dans une industrie manufacturière sagement organisée. Encourageons l'agriculture, la colonisation, l'établissement des manufactures, et l'émigration cessera d'elle-même. Telles sont, M. l'Orateur, les quelques idées que, dans l'intérêt de mes commettants, je croyais devoir communiquer à cette Chambre; je les soumets humblement à mes collègues, je ne pense pas me tromper en disant qu'ils en partageront une bonne partie. »

Chauveau : « Dit qu'il est possible que le gouvernement présente une mesure sur la colonisation. Il fait ressortir l'utilité et les avantages des écoles normales et les améliorations à faire en ajoutant des fermes modèles. »

Pierre Bachand (Saint-Hyacinthe) : « Parle aussi sur la question. »

Marchand : « Dit qu'il a été heureux de voir que sa motion a soulevé une discussion aussi intéressante et aussi utile que celle qui vient de se terminer. L'heure avancée ne lui permet pas de prolonger le débat. Il s'abstiendra de répliquer au long aux objections que l'on a apportées à ses suggestions. Il ne peut cependant passer sous silence un axiome énoncé par l'honorable trésorier de la province. L'honorable trésorier a dit, pour nous consoler des faits désolants qu'il (M. F.-G. Marchand) a signalés à l'attention de la Chambre, que l'émigration est chez un peuple un signe de force; et, pour établir l'exactitude de cette prétention, il a cité l'Ecosse, qui fournit des colons à toutes les parties du monde et dont la prospérité ne s'est jamais ralentie. Si l'honorable trésorier avait jeté les yeux un peu plus loin, il y aurait trouvé une triste contrepartie de l'exemple qu'il a cité. Il se peut que pour l'Ecosse, qui contient une population très surabondante, l'émigration soit un signe de vigueur; mais, dans un pays comme le nôtre, qui renferme une infinité de ressources inexploitées et qui contient d'immenses étendues de territoires inhabités et inexploités, au lieu d'être un indice de prospérité, l'émigration est une cause de faiblesse, de décadence et de ruine. L'honorable premier ministre a fait un éloquent éloge des efforts qui ont été faits dans le passé pour favoriser la colonisation et il a déclaré qu'il ne fallait pas accuser le passé des malheurs qui nous menacent aujourd'hui. Il (M. F.-G. Marchand) regrette de différer d'opinion avec l'honorable premier ministre à ce sujet, et il est forcé de dire que c'est grâce à l'indifférence de ceux qui ont administré les affaires du pays depuis quelques années si nous en sommes réduits à déplorer l'émigration alarmante de nos compatriotes vers les Etats-Unis. L'honorable représentant de Napierville (M. P. Benoît) a cité avec beaucoup d'à-propos le rapport du comité chargé, en 1837 [sic], d'examiner les causes de l'émigration qui commençait, dès cette époque, à dépeupler nos campagnes. Le rapport, qui fut élaboré avec beaucoup

de soin, énumère très exactement les différentes causes de cette émigration et indique d'excellents moyens de l'arrêter. Il n'hésite pas à dire que, si l'on avait suivi les recommandations de ce comité, les maux que nous déplorons eussent été considérablement amoindris, sinon complètement détournés. Pour résumer en quelques mots l'impression qui me reste après le débat intéressant qui vient d'avoir lieu, je n'ajouterai que ceci : Le pays se dépeuple avec une rapidité alarmante, la jeunesse de nos campagnes, qui constitue pour ainsi dire le nerf de notre population, se dirige en foule au-delà de nos frontières, et il faut, à tout prix, mettre un terme à cet état de choses qui commence à prendre les proportions d'une calamité politique. Il ne s'agit plus de faire de vaines théories et de retarder l'action législative par des enquêtes qui ne serviront qu'à constater des faits déjà trop bien établis. Le temps est arrivé d'agir, et d'agir promptement et énergiquement. Retarder la législation sur cette matière jusqu'à la prochaine session serait perdre un temps précieux et exposer le pays à des malheurs irréparables. Je connais le zèle et le patriotisme des honorables membres qui composent le comité d'agriculture et de colonisation. Je ne doute pas qu'après la discussion qui vient d'avoir lieu ils redoubleront d'efforts et [83] suggéreront bientôt à la Chambre un moyen d'empêcher notre population de s'expatrier et de la diriger vers les vastes et fertiles territoires qui, dans notre pays, restent encore inexploités. »

Dunkin : « Fait remarquer qu'il n'a pas été bien compris par le représentant de Saint-Jean (M. F.-G. Marchand) et qu'il reconnaît avec lui que l'émigration peut être dans un pays, selon les circonstances, un signe de force ou un indice de faiblesse. »

La proposition est adoptée.

11 février 1868

Interpellations [130] :

Colonisation

Marchand : « Demande la permission de s'informer auprès du comité de la colonisation. Il demande à la Chambre de poser une question, même s'il n'a pas donné avis de son interpellation. Il voudrait savoir si le comité a l'intention de faire un rapport à la Chambre pendant la présente session. Il pose cette question parce qu'on l'a informé du fait que plusieurs chefs de famille et jeunes gens qui avaient l'intention d'émigrer aux Etats-Unis ont été arrêtés, avec l'espoir qu'une législation sage et libérale viendrait bientôt leur rendre la vie plus facile au pays. Aussi, il serait important de connaître si une telle législation sera proposée à la Chambre. »

Chauveau : « Répond qu'il serait difficile pour le président de ce comité de répondre à cette question sur-le-champ. Le comité fera tout en son pouvoir pour faire rapport cette session, mais, pour la présentation d'un bill, il ne pense pas que la chose soit possible. Il veut ajouter qu'il est mieux d'examiner la question sous tous les points de vue avant de présenter quelque mesure que ce soit; au point où en est rendu le comité, il s'occupe de l'amélioration et de la construction des chemins de colonisation, de la protection de colons et de quelque plan dans le sens du Homestead law. »

21 février 1868

Agriculture et colonisation

Chauveau [198-199] : « J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Voici le rapport : Votre comité s'est enquis avec diligence des sujets qui étaient compris dans ses premières attributions, ainsi que de ceux qui lui ont été renvoyés depuis votre honorable Chambre. Il a entendu M. Lesage, l'assistant commissaire du bureau de l'Agriculture et des Travaux publics, M. de Labrière, l'inspecteur des chemins de colonisation, et le révérend M. Marquis, ami zélé et promoteur infatigable de la colonisation. Votre comité a aussi expédié à un grand nombre de personnes, qui, par leur position, étaient en état de lui fournir des renseignements, une série de questions sur tous les sujets qui devaient l'occuper. Il a aussi nommé deux sous-comités, l'un chargé d'étudier les questions qui se rapportent spécialement à l'agriculture, et au fonctionnement de la Chambre d'agriculture et des sociétés d'agriculture, et l'autre chargé d'étudier l'importante question de l'immigration. Le rapport du sous-comité sur l'agriculture est maintenant soumis à votre considération; le sous-comité sur l'immigration n'a pu recueillir les renseignements qui lui étaient nécessaires à temps pour préparer le sien durant la session. Votre comité concourt dans toutes les recommandations du sous-comité d'agriculture, à l'exception de celle qui a rapport à des octrois de terres aux élèves des écoles d'agriculture, sur laquelle il y a différence d'opinion. L'appendice de ce rapport contient presque en entier le témoignage de M. Lesage, celui du major Campbell, celui du révérend M. Marquis, celui de M. Narcisse Blais et celui de M. Stanislas Drapeau, ainsi qu'une analyse aussi complète que possible des autres témoignages et réponses. Votre comité regrette que le peu de durée de la session ne lui permette point de formuler son opinion sur tous les sujets qui ont été mis à l'étude; mais il espère que la publication du rapport du sous-comité sur l'agriculture, et des autres documents ci-joints, continuera l'œuvre qui a été commencée dans la session du Parlement du Canada en 1849, et si bien continuée dans d'autres sessions par d'autres comités, en fixant l'attention de tous les amis du pays sur les moyens de développer ses vastes ressources, et de diminuer l'émigration qui se fait vers les Etats-Unis. En ce qui concerne cette émigration, il y a lieu d'espérer que le nouveau régime de la Confédération, en nous reliant plus intimement avec les autres provinces au centre desquelles nous nous trouvons placés, offrira à ceux de nos compatriotes que les circonstances éloignent forcément de leur province natale des asiles moins éloignés de nous et où ils se trouveront encore sous la protection du drapeau britannique, en rapport politique constant avec nous, et fiers et heureux de porter encore le nom de canadien que notre nouvelle constitution adonné à tous les habitants de la plus grande partie des provinces britanniques en Amérique. Les causes de l'émigration vers les Etats-Unis ont été indiquées dans plusieurs rapports d'autres comités, et celles que nous serions disposés à désigner comme les plus actives n'en diffèrent point bien considérablement. Les deux principales sont toujours l'absence de manufactures, qui fait que dans nos longs hivers, les enfants de nos cultivateurs se trouvent sans occupations, et le manque de connaissances agricoles qui empêche notre agriculture de se développer comme il serait à désirer. Les chemins de colonisation, qui ont été, à bon droit, demandés dès le principe comme le meilleur remède au mal, n'ont point produit, en ce qui concerne l'émigration, tout le bien désirable, par suite de la persistance des deux causes ci-dessus mentionnées. Le remède à la première se trouverait nécessairement dans l'introduction de capitaux étrangers dans ce pays, dans une disposition plus grande et plus générale de la part de nos capitalistes à accorder leur attention et leur secours à l'industrie locale, et enfin et surtout dans la juste considération de nos intérêts manufacturiers de la part de la Législature fédérale. Ce dernier point échappe entièrement à notre contrôle, et se trouve d'ailleurs mêlé à des questions d'économie politique qu'il est impossible à votre comité de traiter maintenant en détail. En ce qui regarde la seconde cause du mal, votre comité ose se flatter que ses délibérations n'ont pas été étrangères aux mesures soumises à la Législature par le

gouvernement, pour le développement de l'instruction agricole. Votre comité croit aussi devoir féliciter votre honorable Chambre sur l'introduction, par le gouvernement, de projets de lois concernant les chemins de colonisation, la publication de cartes et de renseignements, et la protection à accorder aux colons. La question des sociétés d'agriculture est une de celles sur lesquelles il existe encore une très grande différence d'opinion; mais votre comité est unanime à dire, avec la plupart de ceux qui ont répondu à ses questions, que tout en admettant l'importance et l'utilité de ces sociétés, elles sont loin d'avoir produit tout le bien désirable, et il recommande ce grave sujet à la sérieuse et immédiate attention du gouvernement. Votre comité ne croit pas devoir terminer ce rapport sans exprimer toute sa reconnaissance au clergé des différentes religions au sujet de ses louables efforts pour activer et développer la colonisation. Il apprend avec plaisir que ce zèle va prendre un nouvel essor par la formation de nombreuses associations de colonisation, et il ose se flatter que le gouvernement donnera à ces associations et à leurs promoteurs tout l'appui et toute l'assistance en son pouvoir. Le tout humblement soumis. (Les annexes de ce rapport se trouvent à l'appendice no 12 des Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1867-1868.) »

Session de 1869

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 1re Législature, 2e Session (1869)*, Québec, 1974.

20 janvier 1869

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [1-2] : Mentionne la colonisation, l'immigration étrangère et les discussions portant sur la responsabilité partagée des paliers fédéral et provincial sur ce second sujet.

21 janvier 1869

Adresse en réponse au discours du trône

Sévère Dumoulin (Trois-Rivières) [7-10, ici 9] : « Son Excellence attire notre attention sur un sujet important : le chemin de fer Intercolonial. Nous prenons un intérêt tout particulier à cette voie ferrée, qui, en nous mettant en communication avec les provinces maritimes, ouvrira de nouveaux débouchés à notre commerce, entraversant des terres fertiles, communiquera au mouvement colonisateur une grande impulsion. Le gouvernement a su tirer parti déjà de cette grande entreprise. Il a ordonné l'arpentage des terres et il a agi avec une promptitude et une perspicacité qui lui font honneur. Déjà on peut voir les heureux effets de cette mesure. Les terres mesurées et arpentées seront vendues, et, avant peu, des cultivateurs hardis et entreprenants changeront ces déserts en terres fertiles. Il nous est impossible de parler de cette grande entreprise sans reconnaître les titres que le Conseil privé a acquis à notre reconnaissance en nous faisant obtenir le chemin le plus propre à servir nos intérêts et ceux de tout le pays. Québec a besoin d'un port de mer ouvert durant toute l'année et l'exécution du chemin de fer nous placerait en rapport avec l'un des plus beaux du monde. Nos intérêts nous rattachent aussi plus strictement aux provinces maritimes qu'à la province d'Ontario. L'immigration a attiré l'attention de Son Excellence; c'est là une question qui a bien souvent occupé l'attention des législateurs et du publiciste. Elle est d'une importance majeure et se rattache aux plus grands intérêts du pays. Il (M. Dumoulin) divise les émigrés canadiens aux États-Unis en deux classes. Les uns sont des esprits aventureux ou des gens qui, ne sachant que faire, passent aux États-Unis, et y vivent dans la fainéantise. Qu'ils y restent, nous n'en avons aucun besoin, et ils n'enrichiraient point le Canada. Mais il est une autre catégorie composée de gens intelligents, d'honnêtes artisans que nous devons par tous les moyens possibles attirer sur le sol de la patrie. Parmi ces moyens, nous devons compter l'industrie, l'établissement de terres nouvelles, la construction de nouveaux chemins, et si le gouvernement donnait suite aux projets indiqués dans le discours du trône, nous pourrions compter sur le retour au milieu de nous d'une foule de nos compatriotes. Il (M. Dumoulin) dit que si ses informations sont exactes, comme il a lieu de le croire, le gouvernement se propose de faire explorer la rive nord du fleuve Saint-Laurent négligée jusqu'à ce jour. Cependant, aujourd'hui, les capitalistes, les hommes d'initiative tournent les yeux de ce côté, ils savent que ces régions sont riches et que la fortune viendra couronner une exploitation intelligente des terres fertiles, les mines de fer d'une richesse incalculables. Pendant ces dernières années, l'on a découvert des mines de fer et reconnu la fertilité des terres et calculé la valeur des richesses forestières de ces contrées. »

Jacques-Philippe Rhéaume (Québec-Est) [11-13, ici 12] : « Sans faire le récit de toutes les causes de la dépression de la seule branche d'industrie que nous ayons à Québec sur une vaste échelle, qu'il me suffise de dire que les capitalistes en Angleterre préfèrent maintenant acheter des vaisseaux bâtis en fer ou ceux

de l'espèce dont je viens de parler, aux vaisseaux en bois que nous construisons ici, et voilà pourquoi nos vastes chantiers qui bordent la rivière Saint-Charles, ceux des Foulons et de Lévis n'offrent maintenant que l'aspect de la solitude comparativement à ce qu'ils étaient, il y a quelques années. S'il était possible, si les finances de la province permettaient au gouvernement de donner une prime de quelques piastres par tonneau et pour un nombre limité de navires aux constructeurs qui auront le bon esprit d'essayer ce nouveau genre de construction, nul doute qu'un semblable encouragement donnerait une nouvelle vigueur à une branche d'industrie de laquelle dépend en grande partie la prospérité de Québec. Une fois l'élan donné à ce nouveau genre de construction, nous verrions renaître cette aisance d'autrefois; ce serait un moyen de faire cesser cette désolante émigration d'une classe d'hommes laborieux et intelligents qui s'en vont à l'étranger gagner le pain de leurs familles et ce serait aussi un motif puissant pour faire revenir au pays un grand nombre de nos compatriotes qui aiment autant que nous le sol qui les a vus naître. »

Reprise de la séance à sept heures et trente

Chapleau [13-16, ici 13-15] : « La question qui domine les autres dans le discours du trône, et qui a aussi préséance surtout autre sujet dans toute la province est la colonisation. La colonisation, voilà un drapeau que toutes les causes et les partis politiques ont placé en avant de toutes leurs bannières. Depuis vingt ans on parle de colonisation; depuis vingt ans on a multiplié tous les efforts pour arrêter le flot de l'émigration à l'étranger, et chose étrange, plus on parlait, plus on faisait d'efforts, et plus grossissait le flot qui portait sur des rives lointaines la sève de notre population. On a multiplié les encouragements à l'agriculture; on a attiré le colon par des octrois gratuits; on a organisé tout un réseau de sociétés de colonisation, et tous les jours le vent qui souffle à l'expatriation augmentait de violence. Quel est donc le secret de cet étrange mouvement? Quel remède faudrait-il donc trouver pour guérir ce cancer qui nous ronge? Le secret de ce mal, M. l'Orateur, j'ai eu l'occasion de l'indiquer dans une circonstance toute récente, et cette Chambre me permettra d'exprimer ici quelques-unes des idées que j'ai alors émises. Il y a trois forces dont le développement simultanément forme la vie et le progrès d'une nation. Ces trois forces sont la richesse territoriale, la force de reproduction de la population, et les capitaux ou les moyens dont la seconde force peut disposer pour développer la première. Du moment que la proportion cesse entre ces trois forces, il doit y avoir déperdition chez celle qui a un excédent sur les deux autres. Dans le Bas-Canada, il est évident que l'augmentation de la population excède de beaucoup le développement, l'augmentation des capitaux nécessaires à l'exploitation de la richesse territoriale. Aux Etats-Unis, la population augmente peu par la reproduction, mais, par contre, le capital augmente continuellement par une immigration de l'étranger, par les capitaux énormes jetés partout en circulation et par les immenses travaux que l'industrie et le commerce font naître de toutes parts. Si notre population augmente aussi rapidement, il faut lui trouver des débouchés, et ces débouchés ne doivent pas être uniquement les forêts et l'agriculture. Tous ne peuvent pas, et surtout tous ne veulent pas être colons et agriculteurs; d'un autre côté, un grand nombre désireraient l'être s'ils avaient quelques moyens à leur disposition pour commencer une exploitation. C'est le grand nombre de ceux que leurs aptitudes, leurs goûts ou leurs moyens éloignent de l'agriculture qui explique le flot toujours montant de l'émigration. Et pourquoi fuient-ils le pays, ces robustes enfants de nos campagnes, ces laborieux et intelligents ouvriers de nos villes? Il y a un mot énergique que nous avons tous entendu prononcer, et qui peint avec une vérité frappante le secret de la maladie et son remède. Demandez à nos compatriotes de l'autre côté de la frontière pourquoi ils ont quitté leur pays, leur village, leur famille? 'Il n'y a pas assez de gain par là, vous diront-ils.' Il n'y a pas assez de gain! mais pourquoi donc? Parce que notre pays n'est pas assez manufacturier pour ce qu'il devrait être. C'est en vain qu'on nous dira que le Bas-Canada est un pays essentiellement agricole; c'est une erreur. Un pays qui a six ou sept mois d'hiver n'est pas, ne peut pas être essentiellement agricole. Ayez des manufactures et vous utiliserez la moitié de l'année que l'agriculteur perd presque complètement; ayez des manufactures, et vous retiendrez ceux qui n'aiment pas la culture; ayez des manufactures, et vous permettrez au jeune homme

laborieux et économe de ramasser des économies pour aller ensuite affronter les misères de la forêt. On me répondra que l'industrie manufacturière est du ressort du gouvernement central; oui, pour les droits qu'il impose, et, qu'entre parenthèses il devrait rendre plus protecteurs; mais on ne saurait la soustraire aux bienfaits d'une protection indirecte de la part du gouvernement local par le moyen de primes d'encouragement, comme le suggérait avec tant de raison l'honorable membre de Québec-Est. Mais si vous n'osez intervenir dans les affaires du gouvernement fédéral sur cette question d'industrie, vous avez devant vous des horizons immenses à ouvrir pour 'la grandeur et la prospérité du pays'. Nous avons en arrière des Laurentides une immense vallée renfermant des terres superbes, et qui pourrait nourrir une population de plusieurs millions. Il ne manque qu'une chose pour donner à cette immense vallée l'importance qu'elle a droit d'avoir; c'est de la relier aux grands centres. Il y a trois grandes artères qui pourraient porter la vie dans ces régions; le chemin du lac Saint-Jean au fleuve Saint-Laurent, le chemin des Piles, fécondant la vallée de Saint-Maurice avec ses immenses ressources, et le chemin à lisses du nord de Montréal, ouvrant et colonisant l'immense vallée de la Mantawa. Dans le succès de ces trois entreprises repose le secret de l'avenir du Bas-Canada, et le devoir du gouvernement est de favoriser autant qu'il est possible l'exécution de ces projets. Ces grandes voies ferrées ne sauraient être pour les entrepreneurs de ces travaux un avantage pécuniaire, parce qu'elles traverseraient en grande partie des terres incultes; aussi est-ce une obligation pour un gouvernement de ne pas être mesquin dans l'encouragement qu'il doit leur donner. L'avarice est un défaut chez les individus; chez les gouvernements, pour répéter un paradoxe devenu célèbre 'C'est plus qu'un crime, c'est une faute', et une faute immense. On parle des dangers des octrois considérables à des compagnies de spéculateurs, et on cite le mal qu'ils ont déjà fait au pays. Pour dire de telles choses, il faut ne pas vouloir penser un instant à la différence essentielle qu'il y a entre un octroi fait à une compagnie qui, pour obtenir cet octroi, est obligée d'ouvrir un chemin à la colonisation et au commerce au cœur même des terres qu'on lui concède, et les dons gratuits de terres immenses que, dans nos mauvais jours politiques, on avait faits à des compagnies ou à des individus qui n'avaient jamais eu l'idée de les exploiter. Du reste, ces abus des compagnies qui ont monopolisé les terres publiques dans quelques pays et un peu chez nous, sont pour le gouvernement, un exemple du soin qu'on doit apporter en faisant ces concessions, mais ils ne démontrent nullement l'inopportunité de ces octrois pour des fins d'utilité publique. Que les gouvernements prennent toutes les mesures possibles pour prévenir le gaspillage et le monopole, tant mieux, c'est leur devoir, et la chose est facile; mais que, sous prétexte d'économie, on empêche la réussite d'entreprises qui enrichissent un pays, c'est là une grande erreur. Les gouvernements ne sont pas faits pour entasser des trésors et se faire des millionnaires; leur mission est d'utiliser pour le bien de la nation les capitaux dont ils peuvent disposer. Les terres publiques sont un capital qu'il est du devoir des gouvernements d'investir dans les entreprises utiles à la population. Quand même ce serait un don gratuit et sans bénéfice direct pour l'Etat, on devrait le faire dans l'intérêt général; mais ici ce n'est pas un don sans retour pour le gouvernement. Chaque acre de terre inculte ouvert à la colonisation et au trafic des grands centres commerciaux augmente la valeur de l'acre qui l'avoisine dans la même proportion qu'il augmente lui-même. Tel lot qui vaut aujourd'hui vingt centins l'acre vaudra demain un écu, si un bon chemin le relie à la ville. A quoi sert au gouvernement de garder des millions d'arpents de terres improductives pendant des années et des années, s'ils [sic] ne peut les vendre qu'à des prix insignifiants? Il y a du profit à donner une moitié lorsque votre don double la valeur de la moitié qui vous reste. Si le gouvernement comprenait bien les intérêts réels de la population de cette province, il offrirait, au lieu de marchander, des octrois gratuits de terre pour ses grandes entreprises, car il n'y a rien qui puisse aussi bien guérir l'émigration et encourager la colonisation que l'encouragement de ces travaux immenses de voies ferrées qui font vivre tout une population en attendant qu'elle lui assure les moyens de conserver les avantages que cette population a pu se procurer. C'est ainsi que le progrès a marché sur ce continent. Si St-Louis a détrôné la Nouvelle-Orléans, si Chicago a éclipsé St-Louis et si Omaha menace à son tour de détrôner Chicago, c'est par les réseaux immenses de voies ferrées dont ces villes se sont entourées par la

protection généreuse des Etats, et qui ont tellement augmenté leur influence et embelli leurs destinées qu'on peut dire avec vérité que l'avenir était au Nord de l'Amérique. »

Laberge [17] : « Présente de courtes observations au sujet de la colonisation, des manufactures, de l'agriculture, du chemin de fer des Piles et de l'émigration. A ce dernier propos, faisant allusion aux demandes d'octrois gratuits des terres provinciales, l'honorable député dit qu'il ne désapprouve point ces concessions, mais qu'il désire qu'elles se fassent sous des conditions de contrôle, avec des garanties telles que le pays, à la place des spéculateurs avides, bénéficie des avantages de ces sacrifices. »

Hector-Louis Langevin (Dorchester) [17-18, ici 17] : « Il espère qu'avant longtemps les contrées du Lac Saint-Jean seront couvertes de colons. Il attend avec impatience les explications du trésorier relatives aux chemins à lisses, à la colonisation et à l'agriculture, parce que l'avenir du Québec et son importance dans le Parlement fédéral en dépendent. Il est content d'apprendre que les meilleurs sentiments existent entre les deux gouvernements. Ces questions ne doivent pas être considérées seulement comme mesures propres à ouvrir nos terres, mais surtout au point de vue du retour de nos compatriotes en Canada. C'est là une corde sensible, mais il faut néanmoins ne pas craindre de la faire vibrer, attendu qu'il s'agit de notre avenir. Oui, de l'accroissement de notre population dépend notre influence future à Outaouais dans les conseils de la nation. On sait qu'en vertu de l'Acte d'Union, nous avons un nombre fixe de représentants. Il est de la plus haute importance que nos rangs reçoivent du secours, que le retour de nos compatriotes, que des émigrés d'Europe, des Belges et des Français, etc., viennent se joindre à nous pour augmenter notre influence et contribuer à la prospérité du pays. Si nous avons une politique libérale dans l'établissement des terres, dans la construction des chemins, nous retiendrons sur le sol de la patrie des enfants prêts à tenter la fortune sous un ciel étranger, nous attirerons au milieu de nous ces bras qui sont si précieux, et une foule de travailleurs intelligents. Il y aura toujours une immigration, c'est inévitable; les courants ont commencé à couler dès les premiers jours de la Nouvelle-France. Cela tient à l'esprit aventureux de notre race. Ayons donc une politique libérale si nous ne voulons pas que nos compatriotes disent adieu à leur pays. »

Marchand [18-19] : « Dit qu'il a écouté avec beaucoup de plaisir les remarques de l'honorable secrétaire d'Etat (M. L.-H. Langevin) au sujet de l'immigration et de la colonisation. Il a été particulièrement heureux d'entendre cet honorable monsieur déclarer que nous devons maintenant suivre une politique libérale. Il est en effet nécessaire, pour nous, de faire disparaître les entraves qui ont retardé jusqu'à maintenant le développement du pays. Nous devons, au contraire, inaugurer une politique large, agressive, libérale en un mot. Il a signalé trois moyens de favoriser la colonisation. Il a dit qu'il fallait d'abord travailler à retenir sur notre sol la population native; que nous devions en même temps chercher à rappeler au milieu de nous les Canadiens expatriés et à attirer sur nos côtes l'immigration étrangère. Il (M. Marchand) concourt parfaitement dans les deux premières suggestions; quant à la troisième, il fait ses réserves. Il ne veut pas dire que nous devrions fermer nos ports aux immigrants d'outre-mer; mais avant de songer à les inviter, il est tout naturel que nous nous occupions un peu de nos propres compatriotes. Ceux-ci sont d'ailleurs plus propres au développement de notre pays que des gens qui n'en connaissent aucunement les ressources et qui en ignorent complètement la langue et les usages. Les Canadiens, comme travailleurs, ne peuvent être surpassés; ils sont préférés, dans les Etats-Unis, aux ouvriers de toutes les autres nationalités et leur travail fait aujourd'hui la richesse de la plupart des grandes entreprises industrielles de l'Union; peut-on supposer que leurs qualités, si bien appréciées par nos voisins, disparaîtront lorsqu'ils auront remis le pied sur le sol natal? D'un autre côté, il est indispensable, au point de vue même de ceux qui désirent l'immigration européenne, que nous arrêtons le courant de l'émigration canadienne vers les Etats-Unis. Nous devons supposer que ces populations que l'on veut attirer ici agissent avec intelligence et discernement; elles prendront sans doute la peine, avant d'accepter notre invitation, de s'enquérir de ce qui se

passer chez nous. Et pense-t-on que le spectacle d'une population qui émigre en masse sera de nature à leur donner une idée favorable de notre prospérité? Elles jugeront tout naturellement que le pays n'a pas les avantages qu'on lui attribue, puisque la population native s'en éloigne; et, si elles ont le sens commun, elles se dirigeront ailleurs. Il est donc urgent, avant de songer à attirer chez nous les populations étrangères, d'employer tous les moyens à notre disposition pour retenir notre propre population et pour appeler les Canadiens qui, faute d'encouragement dans leur pays natal, sont allés chercher une subsistance ailleurs. Je sais qu'un grand nombre de nos hommes publics prétendent que tous les efforts que nous pourrions faire pour rapatrier les Canadiens émigrés seraient inutiles, attendu que ceux-ci ne voudront jamais rentrer au pays. Je suis en mesure de contredire formellement cette prétention; j'ai en main des preuves évidentes du contraire, que j'aurai, sous peu de jours, l'honneur de soumettre à cette Chambre et je me fais fort d'exprimer le sentiment de plusieurs milliers de Canadiens expatriés lorsque je dis qu'ils soupirent ardemment après le moment où les circonstances leur permettront de rentrer au pays. Pour cela, ils ne demandent qu'une chose, c'est qu'on leur accorde les mêmes avantages que ceux que l'on paraît disposé à offrir aux immigrants européens. Ce qu'il faut avant tout, c'est un système de colonisation facile et pratique, parfaitement exempt de toute influence politique et qui puisse offrir aux colons les renseignements et les garanties indispensables aux succès. Il (M. Marchand) entre ici assez longuement dans le détail d'un plan d'organisation destiné à assurer les résultats désirés. Il s'agirait de permettre aux sociétés d'agriculture, sous la direction de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, de se constituer en société de colonisation. Chacune d'elles recevrait du gouvernement une certaine étendue de nos terres publiques qu'elle serait chargée de coloniser. Une allocation lui serait en outre accordée pour être employée à l'ouverture des chemins dans son territoire. Le secrétaire-trésorier aurait en main les cartes et indications nécessaires, qu'il serait tenu d'exhiber aux personnes désirant s'établir. Un agent local, qui serait lui-même un colon, ferait ouvrir les chemins sous la direction de la société et se chargerait de renseigner les nouveaux arrivants. On conduirait ainsi le colon par la main jusqu'à sa nouvelle propriété; les colons de chaque comté se grouperaient dans leur petite colonie, y attireraient leurs amis des Etats-Unis et, en peu d'années, nous compterions à la place de nos immenses forêts, autant de noyaux de colonisation qu'il y a de sociétés d'agriculture dans la province. Ce système aurait l'avantage de recevoir son application au moyen d'une organisation toute faite et qui fonctionne déjà d'une manière très satisfaisante. Il (M. Marchand) indique aussi comme moyen de favoriser la colonisation les octrois gratuits de terres en faveur des colons. Il cite l'exemple des Etats-Unis qui ont puisé dans ce système l'immense développement de leurs terres publiques et de leurs revenus. On lui objectera peut-être que la vente des terres de la Couronne est une des principales sources de revenu pour la province et que sans elle, le gouvernement pourrait difficilement rencontrer ses dépenses. Il ne faut pas oublier cependant que cette vente des terres publiques n'offre qu'un revenu temporaire qui disparaîtra bientôt, tandis que l'octroi gratuit nous assurera une augmentation de population qui, par la production et la consommation, offrira à l'Etat une source permanente de revenu, plus considérable et plus certaine que celle sur laquelle il compte aujourd'hui. Le moment est on ne peut plus favorable aux projets de ceux qui désirent offrir à notre population des avantages suffisants pour l'empêcher de s'expatrier. Une ère nouvelle de prospérité paraît sur le point de s'ouvrir pour notre province. On n'entend parler de toutes parts que d'entreprises industrielles et de chemins de fer dont l'exécution occupera des milliers d'ouvriers. Il est à désirer qu'on ne laisse pas passer cette occasion qui s'offre peut-être pour la dernière fois. Pour la raison qu'il désire voir la population du pays profiter de tous ces avantages, il (M. Marchand) regrette le choix que l'on a fait du commissaire chargé de surveiller l'exécution des travaux du chemin de fer Intercolonial dans la province de Québec. Il n'a rien à dire contre le caractère personnel de ce monsieur; il lui reconnaît même des capacités peu ordinaires et un caractère très honorable; mais on aurait pu trouver, dans la province intéressée, plus d'une personne identifiée avec ses intérêts qui eût parfaitement rempli les devoirs de cette charge. Naturellement, le commissaire actuel tournera ses efforts et ses faveurs du côté de ses sympathies. Au lieu de rechercher, pour l'exécution de ses travaux, des ouvriers canadiens, il sera porté à favoriser, indirecte-

ment peut-être, mais effectivement toujours, l'importation d'ouvriers étrangers qui, après avoir recueilli le produit des travaux exécutés aux dépens de la population native, s'en iront avec leurs épargnes augmenter la prospérité d'une autre province, où des liens d'une commune origine les attireront toujours. »

Chauveau [20-23, ici 21-22] : « Enfin, un autre sujet également lié avec le développement des ressources du pays nous a occupés pendant la vacance. Frappés des difficultés que rencontrait l'exécution des règlements sur l'immigration et des inconvénients qui en résultaient au point de vue non seulement des intérêts du pays mais au point de vue de l'humanité, nous avons pris l'initiative et adressé au gouvernement fédéral un memorandum à la suite duquel une conférence entre les différents gouvernements a été décidée. Et je dirai que j'ai été particulièrement heureux d'entendre l'honorable secrétaire d'Etat s'exprimer comme il l'a fait au sujet de l'immigration. Refuser notre part de cette source de prospérité, ce serait abdiquer une partie de notre importance, une partie de nos droits. Sans doute qu'il faut employer la plus grande partie de nos ressources à retenir nos compatriotes, à faire revenir ceux qui ont émigré; mais aussi il n'est point question d'accorder aux émigrés d'Europe ce que nous refuserions aux Canadiens des Etats-Unis; je puis même dire que nous avons eu soin que, dans les termes des résolutions adoptées par la conférence, ils fussent mis sur le même pied. Faisons tout notre possible pour arrêter l'émigration; quand nous aurons fait tout notre possible, elle sera diminuée sans doute mais elle n'aura point cessé. Il y a deux grands courants d'émigration dans le monde : ils sont de tous les temps, il[s] semblent être voulus par une loi naturelle; c'est un courant de l'est à l'ouest, un autre courant du nord vers le sud. Nous avons naturellement à souffrir de notre position sur ce continent en ce qui concerne l'un de ces mouvements; mais, d'un autre côté, nous sommes sur la route de l'autre courant; tâchons d'en profiter, tâchons de retenir un peu du transit humain qui passe sur nos rives, de réparer par là au moins une partie de nos pertes. On s'est plaint de ce que le courant de l'immigration britannique ne faisait que passer à travers notre pays : il n'en serait peut-être pas ainsi de celle du continent de l'Europe et je sais que le gouvernement fédéral est disposé à faire pour cette dernière immigration tout ce qu'il fera pour l'immigration britannique. Du reste, le projet adopté à la conférence d'Ottawa permettra à chaque province et de tirer parti des efforts et des dépenses faites par le gouvernement central et de suppléer au besoin à ce qui pourrait lui paraître insuffisant dans ses efforts. Il ne s'agit point pour nous de faire de grandes dépenses comme province pour cet objet, de se risquer dans des aventures coûteuses, il s'agit simplement de tirer parti de ce qui dans tous les cas se ferait sans nous et, comme membres de la Confédération, en partie à nos dépens. On a traité de chimérique le projet d'une immigration belge ou française, on a beaucoup exagéré. Je ne dis point qu'une telle immigration pourrait s'établir promptement et sur une large base; mais des essais bien dirigés ne seraient probablement pas infructueux. Il y a ceci à observer, c'est que des Bretons, ou des Belges ou n'importe quelle autre classe d'immigrés une fois sur notre sol ne seraient peut-être point pendant quelque temps, du moins, aussi exposés à la tentation de l'immigration aux Etats-Unis que notre population : l'ignorance complète de la langue qui y prédomine et le manque de rapports avec ces populations y seraient pour beaucoup. On sait que c'est en bonne partie les lettres et les conseils de parents et d'amis déjà établis aux Etats-Unis qui y attirent nos compatriotes; tandis qu'au contraire les lettres et les avis des familles composant ces petits noyaux d'émigration continentale que nous pourrions former attireraient également ici leurs parents et leurs amis d'Europe. Du reste, tout ce qui sera fait pour l'encouragement de l'agriculture, de la colonisation, pour le perfectionnement de nos institutions municipales, contribuera à favoriser l'immigration. Ce qui nous manque le plus en Europe, surtout sur le continent de l'Europe, c'est d'être connus. Il y a en Europe de nombreuses populations rurales dont la somme d'aisance et de bonheur est bien au-dessous de celle de la moyenne des classes correspondantes sur ce continent, même de celles de notre pays, malgré les rigueurs du climat et les difficultés qui nous entourent. Aider au gouvernement central à nous faire connaître, prendre soin des émigrés, leur assurer comme à la population native une condition prospère reste notre tâche. Elle se trouve être aussi celle des sociétés de colonisation, qui pourront agir comme sociétés d'immigration soit en ce qui concerne nos

compatriotes établis aux Etats-Unis soit en ce qui concerne les immigrants d'Europe. Le gouvernement propose des mesures importantes pour tous ces objets et il est également sincèrement désireux d'encourager dans les limites de ses ressources les projets de chemins à lisses. En ce qui concerne l'octroi gratuit des terres, il nous faudra agir avec la plus grande prudence, elles sont une de nos plus grandes ressources. Déjà le gouvernement sous l'ancienne constitution accordait des lots de terre gratuitement sur les grands chemins de colonisation; nous nous proposons de continuer ce système; mais nous ne pouvons point pour bien des raisons faire ce qui se fait aux Etats-Unis, donner une partie bien considérable des terres publiques gratuitement. Aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada, les colons, au moyen du système municipal qui y agit avec plus de vigueur et de promptitude, font leurs chemins eux-mêmes. Ils ont aussi généralement moins d'obstacles du côté de la nature au moins en ce qui concerne une grande partie de notre pays. Le gouvernement est obligé de faire lui-même les chemins de colonisation; ce qu'il retirera de la coupe du bois et de la vente des terres peut donc être considéré comme une taxe pour ces chemins. Il est également évident que la plus grande prudence devra être apportée dans les octrois de terres à des compagnies; autrement, nous courrons le risque de rétablir sur bien des points un monopole qui nous a fait tant de mal sous nos anciennes constitutions et contre lequel le Bas-Canada a lutté si longtemps et dont la province de Québec ressent encore les mauvais effets. »

26 janvier 1869

Adresse au gouverneur général [extraits] :

Chauveau [28] : « Propose que la Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner certaines résolutions devant servir de base à une adresse de bienvenue et de félicitations à Son Excellence le gouverneur général. »

Marchand [28-29] : « Appuie la proposition. Il approuve volontiers cette démarche et lui donne son concours. Quoiqu'il se soit opposé de toutes ses forces au changement constitutionnel inauguré le 1er juillet 1867, il a abandonné son opposition du jour où la Confédération est devenue un fait accompli. Il est aujourd'hui disposé à faire tous ses efforts pour tirer du nouveau régime tous les avantages qu'il est destiné à produire. C'est pourquoi il voit avec plaisir Sir John Young prendre l'administration du gouvernement. Nous trouverons en lui un gouverneur dont l'habileté et les talents administratifs sont notoires et seront pour nous une cause de bonheur et de prospérité. »

Bellingham [29] : « Il félicite le député de Saint-Jean (M. F.-G. Marchand) qui a appuyé les résolutions et qui est le chef de 500,000 Canadiens français revenant des Etats-Unis : et lui souhaite de devenir leur futur gouverneur (Rires). »

1 mars 1869

Colonisation

Marchand [97-98] : « Propose, appuyé par le représentant de Gaspé (M. P. Fortin), la motion suivante : 1. Que cette province contient de grandes sources de richesse manufacturière et agricole, dont une partie reste inexploitée, pendant qu'une portion importante de notre population traverse la frontière pour aller consacrer son industrie à la prospérité d'un peuple étranger. 2. Qu'il importe à la Législature de cette province de prendre les moyens de retenir au pays la population native et d'y ramener les Canadiens expatriés de toutes les origines qui désirent y entrer. 3. Qu'instruction soit donnée au comité d'agriculture, d'immi-

gration et de colonisation de prendre ces faits en considération; de rechercher un mode de colonisation favorable aux objets ci-dessus et de faire rapport du tout à cette Chambre.

« Il semble qu'après la longue discussion que le bill du premier ministre sur les sociétés de colonisation a provoquée, je dusse retirer mes résolutions. Mais je crois que bien des députés seront heureux d'exprimer leurs pensées sur la colonisation, et je me décide à les présenter. Nous avons un fleuve qui nous donne toutes les facilités pour le transport des marchandises et il est déplorable de voir que nous ne prenons pas avantage des moyens que nous fournit la nature. Je connais un grand nombre d'anciennes familles de cultivateurs qui ont été obligées de laisser le Canada pour obtenir de l'emploi dans les manufactures des Etats-Unis, non seulement pour elles-mêmes, mais pour leurs enfants. Notre population n'aime pas naturellement émigrer et j'ai vu plusieurs des personnes que le besoin obligeait à partir être plongées dans le plus grand chagrin. Je désapprouve le système des agences tel qu'établi actuellement et je pense que les sommes distribuées par le gouvernement sont employées plus pour des fins politiques que pour des fins de colonisation. La colonisation et le rapatriement de nos compatriotes est une question vitale et il est de la plus grande importance que chaque député exprime son opinion à ce propos. Il n'y a qu'une voix dans cette Chambre pour dire que nous devons, par tous les moyens placés à notre disposition, empêcher notre population de décroître; nous devons par contre chercher à l'augmenter. C'est une proposition qu'il suffit d'énoncer pour la faire accepter : notre influence en dépend dans les conseils de la nation à Outaouais, car notre représentation est basée sur la population. Plus les habitants de la province de Québec seront nombreux, plus nous serons respectés. Ainsi, il faut attirer dans leur patrie les Canadiens que la misère en a chassés. Je ne partage pas l'opinion de ceux qui veulent repousser l'immigration européenne pour l'excellente raison que je ne veux pas priver le pays du capital, de l'intelligence qu'elle apporte, notre industrie de son habileté, l'agriculture de son esprit pratique. Les requêtes des Canadiens des Etats-Unis constatent qu'il y a dans notre pays d'immenses étendues de terre dont on ne tire aucun parti. Il est bon d'ajouter que notre province possède des richesses minières, forestières, etc. Dans les anciennes paroisses, les moyens de subsistance étant inférieurs aux besoins de la population croissante, les jeunes gens doivent en conséquence dire adieu à leurs parents et chercher à l'étranger ce que le pays leur refuse. Voilà la position de la plupart des émigrés. Ce sont là les causes déterminantes de l'émigration. Il est injuste de donner pour cause à ce courant l'esprit d'aventure de nos compatriotes. Ce ne sont pas des gens aventureux qui laissent le Canada, mais très souvent les habitants les plus vigoureux, les plus intelligents. Pour se convaincre de la vérité de mes paroles, il suffit d'être placé comme moi sur la frontière et d'assister au départ des Canadiens. Tous partent la tristesse dans l'âme, les larmes aux yeux et se flattent, pour adoucir les rigueurs de la séparation, de l'espoir souvent trompeur de revenir au Canada. Quand on a assisté à ces scènes navrantes on est convaincu que c'est la nécessité absolue qui les force de passer à l'étranger. La première cause de l'émigration se trouve donc dans la difficulté que l'on trouve à pourvoir aux frais d'un établissement et dans le manque d'ouvrage, dans l'absence d'une industrie manufacturière. Il y a d'autres causes accessoires contre lesquelles nous ne pouvons rien. Le luxe, par exemple, contribue à appauvrir les familles et à les mettre dans la terrible nécessité de chercher fortune à l'étranger. Je dois en dire autant de l'usure, cette plaie qui ronge nos campagnes. Il y a plusieurs moyens à prendre pour obvier à ces inconvénients et diminuer les progrès du mal dont nous nous plaignons et qui nous appauvrit. Ce moyen c'est de trouver ce qui nous a manqué jusqu'à aujourd'hui : un bon système de colonisation. Pendant longtemps les gouvernements ont dépensé beaucoup d'argent, mais les résultats n'ont pas été en rapport avec les sacrifices et n'ont presque rien produit. De 1854 à 1867 on a donné \$726,000 pour la colonisation et les résultats sont très peu frappants. Il est vrai de dire que d'immenses sommes ont été accordées pour des fins politiques et dépensées dans des comtés qui n'en sentaient pas le besoin. Que l'on consulte le long rapport du comité de l'agriculture, les réponses des hommes à l'abri de tout soupçon, l'on verra que l'on assigne ces mêmes causes à l'émigration. C'est ce que nous lisons dans les réponses de M. l'abbé Mailloux. Je suis en faveur de concessions de terre gratuite et je crois que la loi qui les autorise donnera une grande impulsion au mouvement colonisateur, mais à

certaines conditions que j'ai déjà fait connaître. La colonisation ne doit pas nous faire perdre de vue les soins que nous devons donner au développement de l'industrie. Les manufactures contribueraient dans une large mesure à occuper un grand nombre de nos jeunes gens aujourd'hui inactifs, mais c'est là un sujet qu'il est inutile de traiter, vu que nous n'avons aucun contrôle sur les manufactures. Il ne nous reste qu'à engager le gouvernement fédéral à encourager les manufactures en leur donnant les moyens de soutenir la concurrence étrangère. L'établissement de chemins à lisses est un des nombreux moyens que nous ne devons pas négliger pour retenir nos compatriotes en Canada et pour ramener ceux qui sont aux Etats-Unis. La construction de ces chemins nécessiterait un grand nombre de travailleurs. Je ne dis pas que le gouvernement doive accorder des concessions de terres aux compagnies qui entreprennent la construction de ces chemins. J'hésite beaucoup à me prononcer en faveur de ces concessions; l'on ne sait pas si elles seraient avantageuses. »

Bellingham [98-99] : « Arrêter le courant d'émigration qui se dirige vers les Etats-Unis ou le faire remonter vers le Canada, c'est une chimère, tant que vous n'aurez pas à offrir plus de travail, de plus hauts salaires à l'ouvrier, à l'employé, de plus grands avantages aux industriels que les Américains, et quand pourrez vous en offrir d'égaux? Pour changer cette situation, vos discours patriotiques ne peuvent rien, et vous ne sauriez vous soustraire aux conséquences du voisinage d'un pays plus puissant et plus prospère que le vôtre : Ne pouvant l'appauvrir, vous ne pouvez vous enrichir. Aucune espèce de législation particulière ne pourra apporter un remède quelconque au flux et reflux inhérent aux prix du travail. La demande d'ouvriers de la part des Etats-Unis et l'élévation des salaires ont pu seules engager nos compatriotes à s'y rendre; et aucune législation de notre part ne pourrait empêcher cet état de choses à l'avenir. On dit : Il nous faudrait des manufactures; on serait tenté de mettre dans les journaux des autres pays des annonces ainsi conçues : Le Canada demande des manufactures. Mais l'annonce n'aura pas d'effet, si en même temps vous n'êtes pas en mesure de prouver aux capitalistes que ces manufactures que vous souhaitez les paieront, qu'ils tireront bon profit de leur argent ainsi placé. Soyez convaincus qu'ils n'établiront pas des manufactures dans votre intérêt et dans le seul espoir de mériter vos éloges. Il faut que vous ayez à leur offrir autre chose que des compliments sur leur esprit d'entreprise. Là est toute la difficulté et cette difficulté vous ne pouvez la résoudre par une loi; elle est hors de votre atteinte, vous n'y pouvez rien. Vous dites : nous avons des pouvoirs d'eau magnifiques. Fort bien, mais avez-vous aussi des communications faciles et rapides avec le reste du continent, un marché immense? C'est ce qui fait naître et soutient les manufactures. Le peu de manufactures qu'il y a sont à Montréal, parce que Montréal est un grand centre à la porte des Etats-Unis. Acceptons donc notre situation telle qu'elle est. Ne cherchons pas à l'améliorer par des phrases. Ce serait en vain que par des lois nous décréterions l'établissement de manufactures. En affaires, nous avons un concurrent qui nous distancera toujours, nous ne pouvons pas entrer en lutte avec lui. Contentons-nous des avantages que nous possédons, la sécurité, l'aisance, le progrès lent et graduel. Ne demandons pas au gouvernement ce qu'il ne peut donner; n'attendons pas des capitalistes ce qu'ils n'accordent jamais par faveur, mais par intérêt. Il nous est impossible de devenir un peuple manufacturier, car nous n'avons pas de marché pour écouler nos produits. Les Etats-Unis, il est vrai, pourraient nous en fournir, mais les Américains se garderont bien de le faire. Même si nous concluons un traité de réciprocité avec eux, ils fermeront l'entrée aux produits de nos manufactures, que nous pourrions fournir à meilleur marché que leurs industriels. Si nous voulions devenir riches, il nous faudrait l'annexion, mais nous préférons rester dans l'heureuse médiocrité et conserver nos institutions et le lien qui nous unit à la mère-patrie. Ainsi, il ne faut pas se faire illusion sur notre avenir. Ce qu'il est nécessaire de faire, c'est d'engager les capitalistes à placer leurs capitaux dans le pays. Il discute longuement le système d'agriculture employé dans cette province en signalant les défauts et suggère certaines améliorations. Il dit que ce qui manque surtout à ce pays, c'est des routes de communication dans les districts agricoles; que, dans l'état actuel, nos chemins sont presque impraticables et que les habitants de certains endroits, où l'on ne se sert pas de sleighs doubles, sont incapables de s'éloigner de leurs cantons durant l'hiver. Il fait voir le contraste

qui existe entre l'état des chemins où l'on se sert de ces sleighs et l'état de ceux où on les méprise, montrant la supériorité des premiers. Il appuie sur la nécessité qu'il y a pour les sociétés d'agriculture de faire l'importation des bestiaux dans chacun de nos districts, en les faisant venir des districts d'Ecosse, et d'adopter un meilleur système d'exploitation des terres. Il termine en faisant une revue des témoignages donnés devant le comité d'agriculture et de colonisation. Dominées par l'idée que le gouvernement a le pouvoir de tout faire et qu'il faut attendre de lui toute chose, la plupart des personnes dont le témoignage est cité demandent qu'on leur fasse cadeau de manufactures, de chemins de fer et de ligne de steamers. Avec une ligne régulière de steamers et le chemin du lac Saint-Jean à Québec, nous serons satisfaits, dit l'un. Un autre, plus modeste et plus sage, assure qu'avec 20 acres de terres bien cultivée on est plus heureux dans la Gaspésie qu'aucune part ailleurs. Il dit que la Gaspésie a eu la part du lion dans les octrois; il prétend que l'on a trop dépensé dans le comté de Gaspé et pas assez dans celui d'Argenteuil. »

Marchand [99] : « Fait remarquer que les pétitions qui lui ont été adressées ne viennent pas seulement de Canadiens-français, mais de Canadiens de toutes les origines. Il désire aussi faire disparaître une fausse appréhension qui s'est répandue. Les pétitionnaires [sic] dont il vient de présenter la requête n'ont demandé aucune aide au gouvernement mais ils prient seulement ce dernier de vouloir bien faciliter leur retour et leur établissement dans le pays, sur les terres publiques. »

Pierre Fortin (Gaspé) [99] intervient pour réfuter ce que Bellingham a dit au sujet de son comté, après quoi la chambre interrompt ses travaux.

Session de 1869-1870

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 1re Législature, 3e Session (1869-1870)*, Québec, 1974.

24 novembre 1869

Adresse en réponse au discours du trône

Levi Ruggles Church (Ottawa) [5-6] : « Monsieur l'Orateur, les résolutions que je tiens à la main sont la base de la réponse à l'adresse de Son Excellence le lieutenant-gouverneur. Je rappellerai aux membres de cette Chambre dans quelles circonstances la dernière session a été prorogée. A la suite d'une moisson peu abondante, nous avons eu un rigoureux hiver. La grande quantité de neige qui est tombée a eu pour effet de paralyser momentanément plusieurs grandes entreprises. Ce contre-temps a pour quelques jours répandu beaucoup de consternation. Les habitants de la province ont émigré en foule chez nos voisins. L'élite de notre population ouvrière et industrielle est allée aux Etats-Unis chercher du pain qui menaçait devoir lui manquer ici. Pour empêcher ce courant désolant d'émigration, la Législature a adopté plusieurs lois. La Législature a d'abord favorisé la construction de chemins de colonisation, de chemins à lisses en bois et la concession d'octrois de terreaux colons. Toutes les mesures qu'elle a adoptées à cet égard ont rapporté les plus grands avantages au pays. »

Louis-Joseph Moll (Berthier), suivant Church [6-10, ici 9-10] : Discute d'abord des progrès déjà réalisés dans les chemins de colonisation et dans la création de sociétés de colonisation. « Nous apprenons avec plaisir, Monsieur l'Orateur, que le rapport sur les explorations faites sur le territoire situé en arrière des établissements au nord du Saint-Laurent est favorable en ce sens que les explorateurs y ont découvert d'immenses terrains propres à la colonisation. Nous apercevons par l'ensemble de ces mesures, Monsieur l'Orateur, que le gouvernement est disposé à favoriser l'avancement de la province de Québec par tous les moyens possibles, à la coloniser autant par nos ressources locales, qu'en faisant des efforts pour y attirer une émigration étrangère. Mais, Monsieur l'Orateur, si l'on veut qu'une émigration soit efficace, elle doit être choisie, propre au but que l'on veut atteindre, et il lui faut offrir des avantages réels. Donc en faisant, Monsieur l'Orateur, tous nos efforts pour conserver non seulement nos nationaux, mais encore pour engager à se rapatrier ceux qui, sur une terre étrangère, mangent le pain amer de l'exil, il nous faut de plus inviter à venir, de quelque pays que ce soit, une émigration d'hommes forts et courageux, disposés à se livrer à la culture et qui ne craindront pas de résister à l'inclémence de notre climat, ni à la rigueur du Canada. Sous ces considérations, cette honorable Chambre secondera avec plaisir les efforts de Son Excellence et de son administration pour activer l'immigration en cette province. »

Session de 1870

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 1re Législature, 4e Session (1870)*, Québec, 1974.

3 novembre 1870

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [1] : [Au cours des trois premières sessions de ce Parlement] « [d]es mesures ont été prises pour activer l'immigration des pays étrangers et le retour de nos concitoyens établis aux Etats-Unis; déjà des résultats satisfaisants ont été obtenus, et il nous est permis d'en espérer de plus considérables pour l'avenir. »

4 novembre 1870

Adresse en réponse au discours du trône

Charles-François Roy (Kamouraska) [4-7, ici 4, 6] : « Propose qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la quatrième session de la Législature provinciale, et de plus pour assurer Son Excellence : . . . 5. Que nous voyons avec plaisir que des mesures ont été prises pour activer l'immigration des pays étrangers et le retour de nos concitoyens établis aux Etats-Unis; que déjà des résultats satisfaisants ont été obtenus et qu'il nous est permis d'en espérer de plus considérables pour l'avenir . . . Mettons tout en œuvre pour attirer l'immigration dans notre pays et surtout, pour rapatrier nos nationaux qui aujourd'hui languissent sur un sol qui n'est pas le leur, qui regrettent de ne plus voir le clocher de leur village et qui s'épuisent au profit de l'industrie de nos voisins qu'ils enrichissent. »

Marchand [7] : « Dit qu'il n'a nullement le désir de prolonger la discussion et ne veut que faire quelques remarques. Il fait l'éloge du comité qui a travaillé au code municipal. La Chambre devra l'étudier afin de s'assurer qu'on n'y retrouve pas le défaut qui nuisait à l'ancien; c'est-à-dire le défaut d'ensemble. Il me semble qu'on parle avec trop d'éloges des mesures sur la colonisation et l'immigration. Je n'ai vu aucun nouvel immigré. Au contraire, je vois notre population diminuer tous les jours. J'attribue cela à la répugnance des étrangers à se fixer dans notre pays. Ils voient nos nationaux abandonner le pays, en disant qu'ils n'y peuvent trouver les moyens de vivre. Les lois sur les sociétés de colonisation n'atteignent pas l'objet qu'elles ont en vue. J'ai dit, lors de la discussion de cette mesure, qu'il ne fallait pas se fier à la bienfaisance publique pour appliquer une loi. Ces sociétés devaient durer trois ans et le terme est écoulé, et elles n'ont opéré aucun changement. La première année, on s'est préparé, la deuxième, on s'est mis à l'œuvre et la troisième n'a vu que peu de résultat. J'avais suggéré dans le temps de préposer, dans quelques localités, un employé chargé de donner une direction à la colonisation. Avec ce système, on aurait plutôt atteint l'objet que l'on avait en vue. Il suggère des améliorations aux sociétés de colonisation, et recommande de donner gratuitement des terres aux colons et de former de nouvelles sociétés de colonisation. Je suis heureux, dit-il, de féliciter le gouvernement sur l'attitude qu'il a prise dans la question de l'arbitrage. Je crois que tout le pays lui donnera son appui pour résister aux prétentions exorbitantes de l'Ontario. De la solution de cette question dépend en grande partie la prospérité du pays, et le gouvernement est certainement résolu à protéger les intérêts de la province de Québec. »

Chauveau [7-8, ici 8] : « La loi de colonisation a bien fonctionné et a été bien accueillie par le pays, vu le nombre des sociétés formées en vertu de ses dispositifs; il en existe actuellement cinquante et une. Par l'entremise de ces sociétés, plusieurs familles se sont fixées sur les terres de la couronne. Des Canadiens ont été engagés à revenir au Canada. De toutes parts, nous recevons sur les progrès de la colonisation des renseignements fort satisfaisants. Le député de Saint-Jean (M. Marchand) croit que nos lois de colonisation n'ont pas arrêté l'émigration de nos compatriotes et que tant qu'ils passeront aux Etats-Unis, les immigrants européens ne viendront pas parmi nous. Il se trompe. Aux Etats-Unis, les gens de l'Est émigrent vers l'Ouest et des colons européens viennent prendre leur place. Du reste, une foule de nos compatriotes sont revenus au pays. Nos agents d'émigration, M. Bell, à Montréal, M. Thom, à Québec, M. Chartier, aux Cantons de l'Est, tous ont contribué à attirer de nouveaux colons dans la province. M. Chartier a été envoyé aux Etats-Unis, et a adressé la parole, en plusieurs endroits, à nos compatriotes. Plusieurs Canadiens sont revenus comme le témoigne le rapport du ministre de l'Agriculture. »

Picard [8] : « Parle dans le sens de l'orateur précédent [M.-A. Bessette]. Il discute surtout du code municipal. Il demande au gouvernement de nommer des agents de colonisation qui seraient chargés de parcourir les vieilles paroisses et de diriger sur les terres nouvelles les jeunes gens et les familles qui émigrent aux Etats-Unis. »

15 novembre 1870

Hemming [36] : « Did not believe the country lost much in the emigration of its citizens because as soon as they had accumulated money they returned here and invested their gains. We had to compete with a powerful country on the other side of the line, which offered to all producers a better market than could be found in this Province. To prevent our people leaving us, we had to offer them as profitable a market for their goods. He concurred with the view expressed by an honorable Member yesterday, when he said that the Ottawa Government reaped the benefit of the sale of our Crown lands. He was glad to notice that the Government had at last taken an interest in promoting a foreign emigration to this Province. We must, in bringing settlers to this country follow the example set up in the United States, accept them for their qualities as men—working men, tillers of the soil, irrespective of religion or nationality. Our duty was to build up a nationality here, and in doing so, we ought to secure a healthy moral, hard-working population. He (Mr. Hemming) here drew a similitude between our policy on emigration and the return of the Prussians to the territories of Alsace and Lorraine. He did not approve of some of the views of Mr. Marchand, particularly that which appeared to be his hobby, the return of French Canadians from the United States. He (Mr. Hemming) would welcome all Canadians back were they willing to return, but, at the same time, he would not make any effort to prevent their going away. Man was a free agent and could go and come when and where he pleased. He next adverted to the approaching census which, he thought, when perfected, would throw some light on the subject. »

16 novembre 1870

Compagnie du chemin de fer de la rive nord

Cauchon [23-26] discute des limites et des sources de progrès au Canada. Il dit avoir soutenu la cause des chemins de fer dans toutes les régions de la province depuis 1851. C'est un moyen de développement essentiel, surtout pour la ville de Québec. « Il nous faut, à nous, habitants de Québec, un chemin de fer pour nous tirer de la misère, pour éviter la ruine . . . On a dit : Le Canada est arriéré parce qu'il n'est pas annexé aux Etats-Unis. A cela, je répondrai: 'le Canada est arriéré parce qu'il n'a pas voulu avancer, parce

qu'il s'est isolé et a négligé les moyens employés ailleurs pour développer la richesse matérielle. Eh bien, aujourd'hui, que chacun cherche à s'enrichir, et la prospérité de chacun fera la prospérité générale, la richesse de la nation. Les capitaux qui dorment à l'heure qu'il est circuleront partout pour développer les ressources de notre province. Le capital, c'est la matière en mouvement, c'est la production sous toutes ses formes, c'est la vie, l'activité, les nerfs d'un pays. Grâce au Chemin de fer du nord, nous verrons le capital opérer des prodiges, nous verrons nos campagnes changer d'aspect, la prospérité remplacer la misère'. On ne cesse de répéter que nos agriculteurs sont arriérés, qu'ils ne veulent pas faire de sacrifices pour les chemins de fer. Je dirai à leur honneur que lorsqu'on leur expose les faits, les avantages d'une entreprise, ils comprennent parfaitement la position et sont décidés à mettre la main à la roue, à en aider les promoteurs . . . Nos industries languissent, notre population diminue constamment et je pense qu'aujourd'hui Québec et les places environnantes, qui comptaient à peu près 65,000 âmes il y a une dizaine d'années, n'en comptent guère plus de 45,000. Nous sommes dans la voie de la décadence. Une partie de notre population s'éloigne tous les jours de nos murs et l'herbe est sur le point de croître dans nos rues. Parlant de cette émigration de notre ville, une dame disait il n'y a pas longtemps : 'Ce sont les bêtes qui partent'. Oui, mais où les bêtes ne peuvent pas vivre, les hommes crèvent et où les bêtes peuvent vivre, les hommes peuvent trouver une existence aisée. » Il demande l'aide de la chambre pour la construction de cette voie ferrée.

Sociétés de colonisation [extraits] :

Praxède Larue (Portneuf) [27] : « Je propose : Qu'il soit donné instruction au comité permanent de l'agriculture, l'immigration et la colonisation de s'enquérir du fonctionnement des sociétés de colonisation, des avantages et des résultats qu'elles ont produits et de faire rapport à la Chambre des modes d'administration qui lui paraîtront les plus propres à promouvoir les intérêts de la colonisation. »

Gendron [27-28] : « La loi concernant les sociétés de colonisation est en force depuis dix-huit mois. Cette loi passée par cette Chambre pour favoriser la colonisation de nos terres incultes, le rapatriement de nos compatriotes qui sont aux Etats-Unis, et l'immigration étrangère à s'arrêter dans notre province, va-t-elle réussir? . . . La position faite à la province de Québec par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui décrète que chaque province sera représentée dans les Communes par un nombre de députés proportionnel à sa population a créé une certaine anxiété parmi notre population qui était portée à croire que le Haut-Canada, dont la population est supérieure en nombre à la nôtre, profiterait de cet avantage pour nous taxer. En considérant attentivement cette disposition de l'acte constitutionnel, on s'aperçoit qu'elle a un but tout particulier, c'est de créer de l'émulation entre les diverses provinces de la Confédération. En effet, les avantages que le Haut-Canada paraît avoir par sa supériorité numérique n'est qu'éphémère. Le Haut-Canada n'a que peu de terres à coloniser, il a eu jusqu'ici une immigration assez considérable qui est venue chaque année l'aider à développer ses ressources et lui apporter des capitaux. Durant le même temps, le Bas-Canada voyait une partie de sa population émigrer vers les Etats-Unis, l'immigration étrangère ne pas s'arrêter dans cette partie de la Puissance. J'ai la plus grande confiance que dans peu d'années la population de la province de Québec sera plus nombreuse que celle d'Ontario, si nous travaillons tous ensemble à la colonisation, au rapatriement de nos compatriotes qui demandent et désirent revenir au pays. Depuis un an, il nous est revenu plus de Canadiens des Etats-Unis que dans les trois années précédentes et on peut établir la même proportion pour ceux qui ont laissé le pays durant la même période. Le devoir de tout bon citoyen étant de travailler pour son pays dans la mesure de ses forces, il ne peut remplir mieux cette tâche qu'en travaillant au rapatriement de nos compatriotes et à établir ceux qui seraient tentés d'émigrer aux Etats-Unis. Je dirai incidemment que je ferai tous mes efforts pour encourager toutes les entreprises publiques qui ont pour résultat de favoriser le commerce, l'agriculture et la

colonisation et que je vois avec plaisir les efforts que fait la Compagnie du chemin de fer du nord pour construire son chemin de fer au profit de la population de la rive nord du fleuve. »

Gaudet [28-29] : « Monsieur l'Orateur, l'occasion étant favorable pour tout député des comtés où se sont établies des sociétés de colonisation de faire connaître le fonctionnement de ces sociétés, qu'il me soit permis de dire que, dans le comté de Nicolet que j'ai l'honneur de représenter, une de ces sociétés a été établie l'année dernière . . . Monsieur l'Orateur, la marche que nous avons prise ne conviendrait probablement pas partout; mais pour nous qui avons des nouvelles paroisses dans le township sur presque toute la longueur du comté, que des colons ont été forcés d'établir, n'ayant pas le moyen d'aller plus loin, ayant la misère à nos portes, craignant le découragement de la part des colons, nous avons cru que nous ne pouvions rien faire de mieux que de faire des efforts pour empêcher cette émigration si déplorable. On me permettra de faire remarquer que les colons qui se trouvent dans mon comté n'ont pas autant d'avantage que bien d'autres qui peuvent se procurer de meilleures terres plus faciles à exploiter, et pour le même prix. Il y a quelques années, j'ai demandé moi-même une réduction du prix de ces terres; je l'ai obtenue pour quelques rangs d'un township seulement. On s'est efforcé de me représenter que le prix n'était pas trop élevé, par les avantages que devait donner le chemin de fer qui passe dans les environs. Monsieur l'Orateur, je n'hésite pas à dire qu'une mauvaise terre est plus chère à deux deniers l'acre que la bonne ne l'est à deux piastres. De plus, tout avantageux que puissent être les chemins de fer, ce n'est pas grand-chose pour le pauvre qui n'a rien à porter au marché et qui n'a pas le moyen de voyager. »

Louis Beaubien (Hochelaga) [29] : « On crie tous les jours que notre pays se dépeuple et que ces maux ne se remarquent pas ailleurs, que tous les autres peuples ne souffrent pas comme nous; j'ai été à même de me convaincre qu'on est dans l'erreur. Documents en mains, je puis prouver que, pour deux Bas-Canadiens qui émigrent, il y a trois Haut-Canadiens qui s'en vont. Je ne veux citer d'autre preuve que le fait que le prix de la main-d'œuvre augmente en Ontario. Il n'y a plus de domestiques, ils s'en vont vers l'Ouest. Le même fait se remarque dans l'Etat de New York. Dans cet état, on abandonne de beaux terrains pour se diriger vers le Grand-Ouest. »

A six heures, la Chambre interrompt ses travaux.

Reprise de la séance à sept heures et demie

Sociétés de colonisation [extraits] :

Alexis Lesieur Desaulniers (Maskinongé) [29-32] : « Il y a trois moyens, suivant moi, de développer la colonisation. Le premier, c'est en faisant connaître notre pays à l'étranger, d'attirer au milieu de nous l'immigration européenne. Le second est celui de rapatrier ceux de nos troisième, c'est de conserver, de retenir dans le pays, notre population. Mais si je ne me trompe pas, les résultats obtenus jusqu'aujourd'hui par les deux premiers moyens ne sont pas assez satisfaisants pour justifier amplement le gouvernement des sommes considérables dépensées pour ces objets. Je crois qu'il est et qu'il sera toujours difficile de convaincre les immigrants d'Europe de venir se fixer dans notre pays, lorsqu'ils voient qu'une grande partie de notre population émigre aux Etats-Unis. Ce fait, malheureux sans doute, sera toujours un grand obstacle à attirer ici l'immigration étrangère. Si on pouvait faire comprendre aux immigrants d'Europe que c'est sans raison, sans motif que nos compatriotes émigrent, à la bonne heure. Mais il est presque impossible de produire chez eux cette conviction. Le gouvernement a fait imprimer une brochure qui contient d'excellents renseignements. Dans cette brochure, il n'a pas cherché à tromper les immigrants, il ne leur a pas dit qu'en arrivant ici, les poulets leur tomberaient tout rôtis dans la bouche, mais qu'ils pourraient par le travail y acquérir une bonne position. Mais elle n'aura pas pour effet de porter les immigrants à

venir dans notre pays. Le gouvernement ferait mieux suivant moi de dépenser les sommes qu'il consacre à l'immigration européenne à la confection des chemins, des grandes voies de communication qui retiendraient ici notre population. Quant au rapatriement de nos nationaux émigrés aux Etats-Unis, je pense qu'il est difficile aussi de l'obtenir. Il y a deux classes de gens qui émigrent. Il y a ceux qui sont tombés dans l'infortune, qu'un malheur a réduits à la misère. Ecrasés de dettes, n'ayant aucun emploi, ils vendent le peu de bien qui leur reste et s'en vont aux Etats-Unis pour y trouver des moyens de vivre. S'ils réussissent à s'y créer une bonne position, généralement ils y demeurent et travaillent constamment à l'améliorer. Ils ne reviennent pas dans le pays. S'ils n'y réussissent pas, la honte les retient. Ils ont peur de venir étaler leurs misères dans leur pays natal. D'ailleurs, leurs goûts, leurs habitudes ne sont plus les mêmes. Leurs nouvelles relations, leurs nouveaux rapports les retiennent sur la terre étrangère. La seconde classe de ceux qui émigrent se recrutent parmi ceux qui préfèrent le travail des manufactures aux travaux des champs, qui aiment mieux la vie de l'usine que la vie paisible de la campagne. Beaucoup d'entre eux sont trompés par certains journaux qui leur font presque croire que l'or se ramasse dans les rues aux Etats-Unis. Combien de fois j'ai lu moi-même sur ces journaux des écrits qui étaient de nature à augmenter ces illusions que partage cette seconde classe d'émigrants! De ceux-là, quoiqu'ils sont vite désabusés, une fois rendus sur la terre étrangère, peu nombreux sont ceux qui reviennent. Eh bien! dans ce cas encore, il n'est pas avantageux de dépenser des sommes considérables, on ne peut pas avancer par là la colonisation. Le troisième moyen de développer, de faire progresser la colonisation, c'est de garder nos nationaux dans le pays. C'est vers ce but que les efforts du gouvernement doivent être dirigés. Il est plus aisé, il est plus facile de garder ici les habitants du pays que d'y attirer une immigration étrangère. Que le gouvernement dirige donc tous ses efforts dans ce sens et il n'aura pas à s'en repentir. Un autre moyen de favoriser la colonisation, c'est d'encourager la construction des chemins à lisses de bois ou de fer. Le gouvernement l'a déjà compris et j'espère qu'il le comprendra encore davantage. A mon opinion, une éducation qui aurait pour but de développer, dès la plus tendre enfance, l'amour du pays, de lui faire comprendre qu'il peut tout aussi bien, sinon mieux, faire fortune ici que dans les pays étrangers, contribuerait beaucoup à arrêter l'émigration, à retenir nos nationaux dans le pays. »

Marchand [32] : « Après avoir parlé du colon canadien, de ses éminentes qualités, de sa vigueur, de son amour de la patrie, il (M. Marchand) aborde la question du rapatriement de nos compatriotes. Il nie la théorie selon laquelle l'immigration est orientée de l'Est à l'Ouest, citant à l'appui le cas des Chinois immigrant en Amérique. »

Fortin [32-33] : « Aussi la colonisation a pu marcher dans ces temps heureux sans le secours du gouvernement. Mais ces temps sont bien changés. La colonisation se fait maintenant dans des conditions difficiles. Les colons sont obligés d'aller au loin, aux extrémités du pays pour ainsi dire. Dans le Saguenay, il faut qu'ils passent à travers 20 à 30 lieues de pays tout à fait arides. Dans le nord, il leur faut franchir les Laurentides. Dans les townships, elle atteint les terres hautes, dans les paroisses d'en bas de Québec et dans la Gaspésie, elle a dépassé la chaîne des montagnes qui est la continuation des Alléganys. Oui, la colonisation est difficile maintenant, il faut l'avouer, et la vie du colon, comme je l'ai déjà dit dans cette Chambre, est dure, et souvent un martyre. Les choses en étant ainsi, comme je le crois, le gouvernement ne pourrait rester froid spectateur des difficultés, de la misère des colons; mais au contraire, il devrait lui offrir toutes espèces de secours, en subventionnant les sociétés de colonisation, et bien plus encore en ouvrant des chemins de colonisation, car il ne faut pas se le cacher, les sociétés de colonisation sont un excellent agent de colonisation, mais elles ne sont d'aucune utilité, sans l'ouverture de voies de communication pour permettre aux colons de parvenir au milieu de la forêt. J'ai entendu des membres de cette Chambre dire que le gouvernement avait dépensé trop d'argent pour les chemins de colonisation et qu'on devrait laisser les colons faire les chemins. C'est là une erreur fatale. Chez nous, les goûts ruraux sont si peu développés que rarement les gens riches, les cultivateurs en moyens vont coloniser. Cette œuvre difficile, mais

nationale, est donc laissée aux pauvres. Quelles sont les ressources de ces derniers? Une hache, des bras robustes, une volonté ferme et beaucoup de résignation. Oui, il leur faut des secours. L'honorable député de Saint-Jean s'est acquis beaucoup de popularité dans ce pays par les efforts qu'il a tentés pour rapatrier nos compatriotes des Etats-Unis. Un grand nombre de requêtes lui ont été présentées spontanément, je crois, par des milliers de Canadiens qui désireraient leur retour au pays natal. Eh bien! s'il avait réussi dans son œuvre patriotique, je le lui demande, est-ce donc dans nos villes où la main-d'œuvre abonde qu'il aurait pu placer ses immigrés? Est-ce dans les vieilles paroisses où la propriété, à cause de la prospérité croissante du pays, passe de jour en jour entre les mains des grands propriétaires, qu'il aurait pu leur trouver des patrimoines? Où donc pouvait-il espérer les placer? Sur ses terres neuves, dans les forêts. Et pour s'y rendre, il fallait des chemins. Et pouvaient-ils faire ces chemins? Non. Les engager à venir dans ce pays sans leur fournir les moyens de s'y établir de manière à pouvoir gagner leur vie, c'était donc les condamner à la misère. L'honorable député de Saint-Jean et d'autres députés du côté gauche ont condamné les mesures que le gouvernement a prises pour l'avancement de la colonisation, mais il serait bon de faire connaître à la Chambre les moyens d'action qu'ils voudraient voir employer pour activer l'œuvre de la colonisation. »

Marchand [33] : « Demande à donner quelques explications. Il dit qu'il a proposé un système de colonisation et d'immigration; c'est celui d'employer des agents dans les différentes parties du pays pour fournir aux colons tous les renseignements nécessaires sur les lieux où ils peuvent se placer le plus avantageusement, et sur toutes les autres choses qui peuvent les intéresser. »

Fortin [33-34] : « Et l'œuvre de la colonisation marche, peut-être pas aussi vite que cette Chambre et le pays le désireraient, mais elle marche d'un pas assuré, grâce à l'initiative d'un grand nombre de membres de notre clergé, à une foule de citoyens patriotiques, aux sociétés de colonisation et surtout à l'octroi puissant du gouvernement qui a si résolument pris en main la cause de la colonisation, en a compris l'importance et a si généreusement contribué à son développement par des allocations d'argent pour l'ouverture des chemins de colonisation. La colonisation est une œuvre sociale, en même temps qu'une œuvre de haute politique : œuvre sociale par la colonisation, permettant à une grande partie de la famille canadienne, (et quand je dis Canadien, je veux dire Canadiens anglais, écossais, irlandais, français,) à jouir de sa part de terres publiques et à vivre dans le pays natal, au lieu de se réfugier sur la terre étrangère; œuvre de haute politique, parce que c'est le seul moyen de faire disparaître la disproportion qui existe entre la population de la province d'Ontario et de la province de Québec, disproportion qui donne à la première une prépondérance politique sur la dernière. Les terres publiques, dans la province d'Ontario, sont à peu près toutes prises. La colonisation ne peut donc plus prendre une grande extension dans cette province, tandis que, dans la province de Québec, il y a encore de grandes contrées qui offrent de riches perspectives au défricheur et au cultivateur. En attirant de toutes nos forces la colonisation, nous pouvons parvenir à rétablir l'équilibre entre les deux provinces rivales et ainsi soustraire notre province à la diminution dont nous sommes menacés par le Haut-Canada. »

Chauveau [34] : « Assure la Chambre que la question de l'émigration et de la colonisation recevra bientôt du gouvernement une attention particulière. »

2 décembre 1870

Marchand [91] : « Parle de la colonisation et s'en prend à la politique suivie par le gouvernement. Il reprend les idées qu'il répète depuis le début de la session sur l'émigration grandissante de Canadiens français aux Etats-Unis, émigration qu'il attribue à la grande prospérité qui règne dans ce pays et aux

rémunérations plus fortes versées aux ouvriers. Attirés de la sorte, il croit que les Canadiens français vont continuer d'émigrer. Il affirme cependant que c'est notre devoir d'établir des manufactures et d'offrir les terres de la couronne afin d'assurer dans son pays des revenus suffisants à notre peuple. »

19 décembre 1870

Rhéaume [153-155] revient sur les thèmes qu'il a précédemment soulevés. Le déclin économique de la ville de Québec est lié à un déclin démographique; la ville a souffert d'émigration et il y a lieu de croire que le chemin de fer du nord changera la donne.

Session de 1871

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 2e Législature (1871-1875)*, Cahier no 1, Québec, 1976.

8 novembre 1871

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [2-3] : Discute de colonisation et de chemins. « Mon gouvernement a nommé dernièrement plusieurs agents d'immigration tant en Europe que sur divers points du pays, et nous avons déjà lieu de nous féliciter du résultat de leurs efforts et de celui des autres mesures que nous avons adoptées pour mieux faire connaître les ressources de cette province, sa topographie et l'importance de ses terres incultes aux habitants des pays européens et à nos compatriotes. Ce sujet de l'immigration étant dans les attributions du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux a présenté dans l'origine quelques difficultés. J'ai cru devoir provoquer une première conférence qui a été suivie de plusieurs autres. Dans la dernière de ces réunions, les six provinces composant aujourd'hui la Confédération se trouvaient représentées. J'ai tout lieu d'espérer que la meilleure entente règnera entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux qui se partageront dans la mesure de leurs ressources et de leur commun intérêt la tâche de pourvoir à cet important objet. »

9 novembre 1871

Réponse au discours du trône

Henri-Gédéon Malhiot (Trois-Rivières) [5-7] : « Les lois adoptées pour favoriser l'agriculture et la colonisation, les sommes considérables dépensées pour promouvoir ces deux grands intérêts qui sont les principales sources de notre richesse publique et desquels dépend notre prospérité future, ont eu surtout les plus heureux résultats. L'agriculture a pris une impulsion nouvelle; de nombreuses sociétés de colonisation se sont formées et contribuent puissamment à l'établissement de nos terres incultes et à diminuer l'émigration. Les octrois généreux accordés aux chemins à lisses ont stimulé l'esprit d'entreprise de notre population. De toutes parts on a vu surgir des compagnies dont le but est de construire des chemins importants qui relieront aux grands marchés de notre continent des parties de cette province qui en ont été relativement isolées jusqu'à ce jour. Plusieurs de ces compagnies ont déjà commencé leurs travaux. Il est facile de prévoir quelle influence salutaire ces faits auront sur le développement de nos ressources agricoles, minières et forestières; quelle influence ils auront sur la prospérité générale du pays. Ce résultat sera dû en grande partie à la politique libérale, éclairée et progressive du gouvernement sur cette matière. Les efforts qui ont été faits par le gouvernement pour faire connaître les ressources de cette province à l'étranger et y attirer une bonne classe d'émigrants sont, je crois, tout à fait dignes d'éloges et seront couronnés de succès. L'expérience prouve que malgré tout ce qu'on peut faire pour retenir au pays nos compatriotes, un grand nombre d'entre eux continuent toujours à émigrer aux États-Unis. Chaque homme que nous perdons ainsi diminue notre richesse, affaiblit notre influence et amoindrit notre position dans la Confédération canadienne. D'un autre côté chaque émigrant qui se fixe au milieu de nous y apporte son contingent de travail, d'intelligence et d'industrie, et ajoute de cette manière à la richesse générale et à l'importance politique de cette province dans la Confédération. Nous devons donc applaudir aux efforts que le gouvernement a fait dans cette direction. »

Échange qui suit [extraits] :

Joly [7-8, ici 7] : « On se félicite de la législation des années passées, on aurait fait mieux d'en constater les résultats. Jusqu'à ce qu'on nous les démontre, nous pourrions croire qu'ils n'existent pas. On parle beaucoup d'immigration, mais où est-elle? qui l'a vue? Je me rappelle que les journaux ont annoncé l'arrivée d'un Belge et ajouté que quatre autres ne viendraient pas. Puis on nous dit qu'il y a eu une conférence à Outaouais sur l'émigration. Voilà tout. »

Wilfrid Laurier (Drummond-Arthabaska) [8-10, ici 8-9] : « Mais il y a un autre côté à la situation, il y a le côté économique, et celui-là me paraît sombre, très sombre. On nous dit que nous sommes riches et prospères. Le sommes-nous vraiment? Interrogez toutes les classes de la société, le négociant, le banquier, le marchand, l'homme des professions libérales, l'agriculteur, le simple artisan, et partout sans exception, vous constaterez une gêne, un malaise indicible, un état de souffrance et de langueur dénotant qu'il y a mal quelque part. On dirait que ce pays est placé sous une immense machine pneumatique et qu'il fait de vains efforts, s'agite et se tord inutilement pour faire arriver jusqu'à ses poumons quelques parcelles d'un air de plus en plus raréfié. Voilà la vérité! Voilà la véritable situation. Aveugle qui ne la voit pas! Coupable qui la voyant ne le dit pas! Cependant, on nous répète sans cesse que nous avons des mines, du bois, des ressources de toutes sortes, que nous sommes riches enfin. Monsieur, il y a richesse et richesse. Tantale était riche. Il avait toujours devant lui une table abondamment, somptueusement, plantureusement servie. Le malheur est qu'avec tout cela, il se mourait éternellement de faim. Nous aussi, comme à Tantale, il nous semble qu'une main infernale nous retire nos richesses quand nous voulons y toucher. Monsieur, celui qui dans le désert trouva un sac de poudre d'or était un homme riche. Mais quelque temps après, lui aussi il se mourait de faim sur son trésor, se disant sans doute avec amertume qu'un simple morceau de pain l'eût sauvé. Nous aussi nous nous éteignons sur nos trésors, et chaque année le flot va toujours grossissant de ceux qui abandonnent nos richesses et s'en vont aux Etats-Unis, chercher le morceau de pain qui les sauvera. Encore une fois, telle est la véritable situation. A Dieu ne plaise que je veuille en rendre le ministère uniquement responsable. Les causes de cet état de choses sont multiples et toutes ne sont pas sous son contrôle. Mais ce que je reprocherais au ministère, c'est ou de ne pas voir la situation, ou s'il la voit, de n'oser pas l'aborder . . . J'ai déjà dit que le gouvernement de la province de Québec n'était pas seul à porter la responsabilité de la stagnation de notre industrie. C'est assez dire qu'il ne peut pas la créer ni la développer seul, mais il peut y contribuer puissamment par le genre d'immigration qu'il introduira dans le pays. Jusqu'ici il me semble que le gouvernement de Québec a fait fausse route. Le gouvernement s'est attaché à recruter exclusivement une immigration agricole. Ses efforts n'aboutiront à rien. La population agricole de ce pays ne sera jamais augmentée par aucun élément étranger. Nous avons un climat trop rude et des terres d'une exploitation trop coûteuse et difficile. L'enfant du sol ne sera pas arrêté par ces obstacles, mais l'étranger ne fera que traverser notre territoire et il ira se fixer dans les grasses prairies de l'Ouest. Du reste partout où nos agents mettent les pieds, ils sont devancés par les agents américains, les livres américains, les brochures américaines et surtout le prestige américain. Nous pouvons néanmoins, je pense, introduire ici une immigration industrielle. Je n'entends pas parler des simples ouvriers, mais des maîtres ouvriers et des petits bourgeois qui peuplent toutes les villes d'Europe. La raison qui les décidera à venir ici placer leur travail et leurs capitaux, c'est que nous pouvons produire à 25 par cent meilleur marché que sur n'importe quelle partie du continent américain. Ce qu'il nous faut, ce sont les maîtres-mineurs du pays de Galles et du nord de l'Angleterre, les mécaniciens de l'Alsace, les tisserands flamands, les ouvriers allemands de toutes sortes. Une telle immigration, il me semble, donnerait à notre industrie une impulsion extraordinaire. »

Chauveau [10-11] : « Il [Joly] nous a dit avec le même persiflage, qu'il est venu un Belge et que d'autres n'étaient pas venus. Le fait est qu'il est venu beaucoup d'immigrés mais qu'ils ne sont pas restés. L'immi-

gration ne se fait pas en une seule année. Il vaut mieux qu'elle vienne par degré. Il vaut mieux qu'elle nous arrive par petits groupes, que nous traiterons bien. Ils feront venir leurs amis, l'immigration appelle l'immigration. C'est ainsi que nos compatriotes des Etats-Unis attirent leurs amis auprès d'eux. Nous avons nommé des agents locaux, M. Bell à Montréal, et M. Thom à Québec, et nous considérons que leurs travaux ont été couronnés de succès. Le gouvernement a fait imprimer un grand nombre de brochures faisant voir aux immigrants les avantages que le pays leur offre. Il a aussi fait publier une excellente carte qui, ainsi que les brochures, ont été distribuées en Canada et en Europe. Les résultats ne sont pas très grands, mais très encourageants. Nos agents en Europe ont bien travaillé : 4,500 étrangers se sont établis dans le pays et nous avons fait revenir 100 familles des Etats-Unis. Nous avons, au moyen de brochures, répandu des renseignements sur la province, et nous pouvons être satisfaits des conséquences de notre politique. »

22 novembre 1871

Joseph-Adolphe Dorion (Richelieu) [63-64] propose qu'on demande au comité permanent de l'agriculture (etc.) d'étudier certaines réformes au niveau de la colonisation et du rapatriement.

1 décembre 1871

François-Xavier-Anselme Trudel (Champlain) [131-133] note le besoin d'attirer une immigration étrangère. Il met cette question en rapport avec le problème de l'émigration.

5 décembre 1871

Subsides [144-146, débat présenté ici dans sa totalité] :

Joseph-Hyacinthe Bellerose (Laval) [144] : « Fait rapport des résolutions adoptées hier par le comité des subsides. La première résolution, étant lue une seconde fois, comme suit : 1. Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'immigration pour l'année financière finissant le 30 juin 1873. »

Marchand : « Propose, appuyé par le député de Châteauguay (M. E. Laberge), que ladite résolution soit amendée en y ajoutant les mots suivants : 'Pourvu que cinq mille piastres sur ce subside soient employées à favoriser le rapatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.' Il ne veut pas soulever une longue discussion, mais simplement obtenir la garantie que l'on s'occupera autant du rapatriement de nos compatriotes que de l'immigration européenne. On dit que nos compatriotes ne veulent pas revenir au pays. Il est impossible de soutenir une pareille idée quand on se rappelle le grand nombre de requêtes présentées à cette Chambre et signées par des Canadiens expatriés qui demandaient de revenir au Canada. Ces requêtes portaient les noms d'au moins cinq mille Canadiens. Il semble qu'en face d'une pareille demande il n'est que juste que le gouvernement consacre une somme de \$5,000 pour rapatrier les Canadiens, et qu'il dépense les \$15,000 qui restent pour attirer l'immigration européenne. »

Chauveau : « J'espère que M. Marchand ne persistera pas à laisser son amendement devant la Chambre, car il est inutile; autrement je serai forcé de demander le vote de la Chambre. J'ai déjà dit que nous voulions faire tout en notre pouvoir pour rapatrier nos compatriotes, et que si nous obtenons un subside fédéral pour les fins de l'immigration, nous consacrerons peut-être plus de \$5,000 pour les faire revenir, mais nous ne voulons pas être liés de la manière indiquée par M. Marchand. M. l'abbé Chartier, un de nos

agents d'immigration, se dévoue à cette œuvre patriotique avec un zèle que tout le monde se plaît à reconnaître, et qui a déjà produit d'heureux résultats. »

Marchand : « Dit que sa proposition exprime bien l'opinion d'une grande partie de la Chambre, qui veut faire de grands efforts pour faire rentrer dans leur pays les 'enfants du sol'. Il croit qu'il serait bien pour l'Assemblée d'affirmer par un vote son désir qu'une partie de ces allocations soit dépensée pour rappeler notre peuple de l'Etat voisin. Il dit que toute personne qui a voyagé a pu se convaincre de la quantité des Canadiens qui sont aux Etats-Unis et qui ne demanderaient pas mieux que de revenir chez nous, mais qu'ils ne peuvent le faire dans les conditions actuelles. Et il soumet la nécessité de faciliter à ces concitoyens les moyens d'existence lorsqu'ils seront revenus. »

Chauveau : « Dit qu'après les explications antérieures, le député de Saint-Jean devrait retirer sa proposition, à moins que son but ne soit de se créer du capital politique. Le gouvernement est parfaitement disposé à consacrer \$5,000 ou plus à cette fin, mais il n'est pas juste de le lier à la dépense d'une somme fixe, ni à une dépense fixe pour chaque pays d'Europe, ce qui découlerait de l'adoption de la proposition. La motion est inutile et devrait être retirée. Il déclare au nom du gouvernement qu'une [145] plus forte partie de l'octroi de l'immigration sera consacrée à cet objet. »

Fortin : « Il n'a aucun doute que le gouvernement est prêt à faire tout ce qu'il pourra pour nos concitoyens. Il est évident qu'il n'est pas nécessaire de dépenser autant d'argent pour faire connaître le Canada aux Canadiens qu'aux Européens. Nos compatriotes [sic] aux Etats savent parfaitement à quoi s'en tenir sur nos ressources. Il est certain que pour les Canadiens qui n'auraient pas de ressources suffisantes pour revenir, le gouvernement serait tout disposé à les aider. Il pense cependant que la motion pourrait être modifiée de telle manière que le gouvernement ferait pour les immigrants des Etats-Unis comme pour l'immigration d'Europe et nommerait un agent aux Etats-Unis. »

Picard : « Se dit satisfait de la déclaration du premier ministre. »

Maurice Laframboise (Shefford) : « Conseille à M. Marchand de retirer sa motion maintenant qu'il a obtenu son but et il raille le premier ministre de sa conversion, lui qui, l'autre jour, donnait la préférence à l'immigration européenne sur la rentrée des Canadiens. »

Rhéaume : « J'aime cette proposition qui est nationale et patriotique. Je représente un district qui a été très ravagé par l'émigration et je serais porté à donner mon appui à l'amendement du député de Saint-Jean, mais en face de la déclaration du premier ministre, je crois que M. Marchand ferait mieux de retirer sa motion. »

Chauveau : « Je ne conteste pas le droit de l'opposition de tenter de faire du capital politique avec cette question. Mais je nie avoir jamais donné la préférence à l'immigration européenne sur l'immigration canadienne. J'ai simplement dit qu'il fallait faire marcher les deux tentatives de front et ne pas dénigrer un projet sous prétexte de promouvoir l'autre. On prête à un député des paroles qu'il n'a pas prononcées. Jamais M. Trudel n'a dit qu'il ne fallait pas rapatrier nos compatriotes : il a prétendu, ce qui est vrai, qu'il était désirable qu'un certain nombre d'entre eux ne revint pas. En effet, il y en a qui ne reviennent au Canada que pour faire émigrer leurs amis et dire du mal de leur pays, ils aident à l'émigration, à l'instar de certains journaux et de certains députés toujours prêts à dénigrer notre province et notre gouvernement. Ce dénigrement systématique constitue une véritable propagande en faveur des Etats-Unis : il y retient les Canadiens qui s'y trouvent et en fait émigrer d'autres. L'opposition est illogique en voulant ra-

mener les Canadiens qui, dit-on, sont si heureux aux Etats-Unis dans une province d'où, selon les journaux de l'opposition, la misère les a chassés. »

Trudel : « Je n'ai jamais prononcé les paroles qu'on me prête. J'ai dit qu'il fallait faire un choix parmi ceux qu'on désire faire revenir, et non qu'il ne fallait pas rapatrier les Canadiens. J'ai voulu expliquer les causes de l'émigration et non pas repousser le rapatriement des Canadiens que j'ai fort à cœur. »

Joly : « Dit que chaque fois que l'opposition signale un abus, le premier ministre l'accuse de dénigrer le pays. Il paraît que l'opposition est inutile et que loin de signaler les défauts, de montrer ce qu'il y a à réformer, il nous faut tout trouver bon et déclarer que tout est parfait, c'est au moins ce que paraît croire le premier ministre. Le député de Lotbinière ajoute que s'il est vrai, comme l'assure le premier ministre, que l'opposition fasse du capital politique, il est bien certain que c'est le gouvernement qui en retire les intérêts. »

Roy : « Dit que c'est toujours le fait de l'opposition d'accuser, de blâmer les mesures du gouvernement sans lui faire quelques suggestions utiles. Il demande au député de St-Jean de suggérer quelques moyens de rapatrier les Canadiens émigrés. »

Adolphe Gagnon (Charlevoix) : « Approuve la politique du gouvernement. »

Dorion : « Il y a quelques jours, j'ai présenté un plan pour le rapatriement de nos compatriotes et j'ai été surpris de voir qu'il n'a pas rencontré l'approbation que j'en attendais, surtout de certaines parties de la Chambre. Il me semble qu'avant de demander des subsides pour faire rapatrier les Canadiens émigrés aux Etats-Unis, on devrait indiquer la manière de les rapatrier et de dépenser l'argent, et c'est ce que j'ai fait. Dans mon plan, je proposais de payer le passage des Canadiens qui désirent revenir et de leur donner gratuitement des concessions de terres où ils pourraient se fixer. »

Marchand : « Je me risque à ennuyer encore l'honorable premier ministre en... »

Chauveau : « Je n'ai jamais dit que l'on m'ennuyait. »

Marchand : « J'avais cru que le sujet ennuyait l'honorable premier ministre. »

Chauveau [146] : « Au contraire, l'honorable député m'amuse beaucoup. »

Marchand : « On aurait tort de dire du mal des Canadiens qui s'en vont aux Etats, car ils quittent le pays la plupart du temps parce qu'ils y sont forcés par la misère. Je ne crois guère, en ce qui nous regarde, aux théories suivant lesquelles les peuples émigrent du nord au sud, et de l'est à l'ouest : elles n'ont pas d'application parmi nous et c'est le manque de travail qui force les Canadiens à s'exiler. Le gouvernement n'a fait publier des brochures d'immigration que pour les Européens. »

Chauveau : « Pardon, il y a eu une brochure spéciale pour les Canadiens émigrés aux Etats-Unis. »

Marchand : « Oui, mais la brochure ne s'est pas rendue à destination. »

Chauveau : « Au contraire, M. l'abbé Chartier a présidé lui-même à leur expédition et distribution. »

Marchand : « Proteste, puis retire finalement sa motion. Ladite motion est, avec la permission de la Chambre, retirée. »

Cauchon : « Il y a longtemps que l'on émet des théories de toutes sortes sur l'immigration. Il me semble qu'il y a une grande contradiction dans les paroles de M. Marchand. Il demande de dépenser une somme de \$5,000 pour faire revenir nos compatriotes et un instant après, oubliant ce qu'il vient de dire il prétend que nous ne devons pas dénigrer ceux qui émigrent, car c'est la faim et le manque d'ouvrage qui les fait partir. Alors, si c'est le manque d'ouvrage qui produit ce fâcheux résultat, pourquoi demander de les faire revenir à prix d'argent? Si les causes qui les ont fait partir existent encore, ils ne pourront rester parmi nous. Veut-on les faire promener au milieu de nous? Pourquoi veut-on ramener ici les Canadiens émigrés aux Etats-Unis, puisque l'on convient que dans le pays il n'y a rien à faire? Pourquoi l'honorable député veut-il faire voter \$5,000 dans ce but? Est-ce pour les faire crever de faim? Ils sont partis d'ici parce qu'ils n'avaient rien à manger; y reviendront-ils pour subir le même inconvénient? Le meilleur moyen de les faire revenir au pays c'est de faire avancer l'industrie, de créer de grandes entreprises. Ayez des chemins de fer et les Canadiens reviendront. Je suis d'avis que l'on a déjà trop dépensé d'argent pour cette immigration, car nous ne voyons pas de grands résultats. Quand nous aurons du travail, de nouvelles entreprises, les Canadiens reviendront d'eux-mêmes. Un grand nombre de ceux qui sont partis ont laissé leurs familles à Québec et sont prêts à revenir quand on pourra leur donner de l'ouvrage. On parle de payer le voyage des Canadiens qui veulent revenir, payera-t-on aussi leurs frais s'ils veulent ensuite s'en retourner? »

Marchand : « Je laisserai le premier ministre répondre à ce discours. »

Cauchon : « Non, non, vous ne me comprenez pas. »

Marchand : « Au contraire, je comprends très bien et le discours de l'honorable député n'a qu'un sens, c'est une critique de l'item proposé. »

La première résolution est alors adoptée.

Le débat se détache ensuite du sujet pour se concentrer davantage sur les chemins et les contrats publics.

6 décembre 1871

Développement de l'industrie [153-157]

Gendron [153-154] : Propose la formation d'un comité pour étudier les moyens d'encourager l'industrie. « Par le recensement, M. l'Orateur, nous voyons que la population de la province n'a pas augmenté dans la proportion désirable pendant la dernière décade. C'est bien malheureux, mais il ne faut pas se désespérer; il y a un remède à cela. C'est une maladie qui, comme certaines autres maladies qui ne doivent être traitées qu'à une certaine période, vient d'arriver à ce moment-là. Notre population n'as [sic] pas augmenté surtout dans les districts agricoles. Ce statu quo dans la population des campagnes indique qu'il y a un trop plein de population et que l'excéd[e]nt est absorbé par les villes. On constate une chose identique dans la population de certains Etats de la grande république, que nos Canadiens même sont allés peupler. Je crois que c'est le moment de traiter la maladie. Auparavant, c'aurait été chose absolument impossible. En effet, pouvions-nous il y a vingt ans créer, agrandir l'industrie? Je ne le crois pas. Alors le gouvernement offrait tous les remèdes qu'un médecin sage peut offrir à un malade. En 1850-51, le

gouvernement inaugurerait l'ère des chemins de fer et l'industrie entrerait dans la voie du progrès. Mais, pour en arriver à un succès notable, considérable, il faut pour cela plusieurs années. Le temps est venu où l'industrie a pris un pas rapide dans la voie de la prospérité. Il y a vingt ans les capitalistes trouvaient à placer leurs capitaux à 20 p.c. Aujourd'hui ils ne trouvent aucune occasion d'effectuer un placement avantageux. Il s'agit de leur donner cette occasion. Nous avons fait aujourd'hui assez de progrès pour nous permettre d'espérer la prospérité dans un temps qui n'est pas éloigné. Je le répète, était-il possible il y a vingt ans de créer l'industrie en Canada? Était-il possible alors que les communications, que le capital, que l'instruction étaient rares, de demander à la population, plus spécialement agricole, et surtout, dispersée sur une grande surface, d'entrer dans la voie de l'industrie? Non, M. l'Orateur. Mais aujourd'hui nous avons une population qui a acquis des connaissances; à cette population vient se joindre un contingent d'émigrés ou d'immigrants qui viennent ou reviennent au pays après avoir puisé dans les usines et ateliers des États-Unis les connaissances et les secrets des grandes et nombreuses industries qui s'y pratiquent. Mais on me dira : Nous n'avons pas de tarif protecteur en faveur de notre industrie. Le comité qui aura à s'occuper de la question étudiera ce point; il verra quel est le nombre de nos industries, quels sont les moyens de les faire réussir et leur accordera alors toute la protection désirable. M. l'Orateur, la province de Québec est le centre, le cœur de la Puissance, elle embrasse aussi la plus grande superficie, quoiqu'elle soit moins peuplée qu'Ontario. Elle possède le Saint-Laurent, le Saguenay, le Saint-Maurice, le Richelieu, l'Ottawa, des pouvoirs d'eau avantageux et sans nombre, des bois magnifiques; le Saint-Laurent la traverse dans toute sa longueur. Mais si elle a une population plus petite que celle d'Ontario, certes elle ne lui cède pas en intelligence. La population de l'Ontario se compose en grande partie d'émigrants des îles britanniques qui apportent eux toutes les connaissances industrielles, agricoles et manufacturières. Celle de la province de Québec est formée d'une population que l'on pour[r]ait appeler indigène. En effet elle se compose de vieilles familles européennes immigrées longtemps avant l'ère du progrès. J'espère fermement que la population, avant un demi-siècle, dépassera de beaucoup celles des autres provinces, et je termine en formant l'espoir qu'alors la province sera aussi riche et aussi prospère que celle d'Ontario. »

Le débat porte notamment sur la constitutionnalité d'une résolution qui permettrait au comité d'étudier le droit du Canada « de régler lui-même ses relations commerciales avec les pays étrangers ».

Joly [155-156] : Croit que la création de manufactures au Canada nécessite la recherche de marchés pour écouler les produits. Le Canada doit saisir l'occasion de négocier et d'établir un traité de libre-échange avec les États-Unis.

Francis Cassidy (Montréal-Ouest) [156] : « Would like to speak on the main motion. Somebody had spoken of a violation of the constitution in proposing an amendment, which inferred reciprocity, and led to the discussion of commercial questions. He saw no violation of the constitution so far. As to the merits of the motion, and Mr. Joly's amendment, he approved of both. We had not as yet seen an adequate remedy provided for the evil of the emigration of our own people. What we wanted was the immigration of the industrial classes of Europe, and the establishment of industries. We could well go before the Ottawa Parliament and ask for that which was necessary to develop our resources and benefit our province. As it was, we were a people whose hay was made when the sun shone; but never at any other time. In the summer we could work, but in winter we were idle, and ate up the savings of the summer, and all because there was little or nothing for our people to do in winter. The work of the Committee was to indicate the best means of attaining national ends, not to legislate. We could petition for what we wanted when once we knew the best way of going about it. »

Même séance :

Tremblay (Chicoutimi-Saguenay) [159] : « Propose, appuyé par le député de Charlevoix (M. A. Gagnon), que toutes les pétitions présentées à cette Chambre, pendant la présente session, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dûs au gouvernement sur les terres dans différents townships du comté de Chicoutimi, et un délai pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force, soient renvoyées au comité permanent de l'agriculture, l'immigration et la colonisation. »

Christian Henry Pozer (Beauce) [160] en réponse à la motion ci-dessus : « Propose, sous forme d'amendement, que cette mesure s'étende également aux colons des circonscriptions électorales de la Beauce et de Montmagny. Il dit que les affaires du département des Terres de la couronne ont été conduites à la Beauce avec une négligence impardonnable. Il est à sa connaissance personnelle que des colons qui avaient payé en entier le prix de vente, ont été expatriés pour des bagatelles. Il n'y a rien d'étonnant qu'on ait à déplorer une émigration de l'autre côté des lignes quand on traite aussi sévèrement nos propres colons. On a été jusqu'à vendre des terres après en avoir éloigné les pauvres colons. Il cite aussi le fait que MM. Hames, Skead, Bryan et Bridges et autres personnages riches de Montréal, n'ont pas été troublés. Il doit y avoir une seule loi affectant le riche comme le pauvre. »

Session de 1872

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 2e Législature, 2e Session (1872)*, Québec, 1976.

8 novembre 1872

Réponse au discours du trône

Alexandre Chauveau (Rimouski) [4-7, ici 5-6] : « Je veux parler de ces routes et de ces chemins que l'on est convenu d'appeler chemins de colonisation. L'année dernière, le subside pour ces travaux était moins considérable que celui des années précédentes; nous trouvons probablement l'explication de ce fait dans cette partie du discours de Son Excellence qui fait allusion aux sommes d'argent que le trésorier a dû payer pour les chemins à lisses de bois; mais, cette année, ce subside devrait, suivant moi, être doublé afin de pouvoir continuer ces importants travaux. Je vois dans cette question, non seulement un moyen de favoriser la colonisation, mais, de plus, un grand préservatif contre l'émigration. Et, pour s'en convaincre, il suffit de rechercher les causes du départ de nos compatriotes. Dans presque tous les comtés où ces chemins sont d'une nécessité absolue, la population qui émigré est souvent forcée de le faire parce que toutes les terres sont occupées et que le père ne peut plus diviser entre ses enfants une terre qui suffit à peine à l'entretien de sa famille. Puisqu'il lui faut partir, le jeune homme préfère alors, pour me servir d'une expression très usitée parmi eux, 'courir sa chance en Amérique' plutôt que d'aller dans d'autres paroisses éloignées de sa famille. Si tous les townships en arrière de ces paroisses étaient ouverts à la colonisation et s'il y avait des chemins conduisant à ces townships, ces jeunes cultivateurs, au lieu de fuir à l'étranger, s'établiraient sur ces terres voisines de leur paroisse natale et ce lien de famille serait suffisant pour les encourager dans leurs nouveaux travaux. Je sais, Monsieur l'Orateur, que ces questions ont été souvent discutées ici et que tous les membres de cette Chambre prennent le plus vif intérêt à tout ce qui concerne la colonisation; je suis donc certain d'exprimer l'opinion générale et surtout celle des honorables députés représentant des comtés où le besoin de ces chemins se fait le plus sentir, tels que les comtés de Chicoutimi, Gaspé, Témiscouata et Bonaventure, en demandant au gouvernement d'accorder cette année une plus forte somme que par le passé pour les chemins de colonisation. Dans ces nouvelles paroisses pourront aussi être dirigés les immigrés que nous sommes en droit d'attendre en plus grand nombre que par le passé grâce à l'activité et à l'énergie déployées par nos agents d'immigration en Europe. Déjà, le résultat a été aussi satisfaisant qu'on pouvait s'y attendre. Il n'y a que très peu de temps que notre système d'immigration est en opération . . . Depuis l'inauguration de notre nouveau régime, Son Excellence a toujours eu le bonheur de féliciter cette Chambre sur la prospérité de nos campagnes et l'abondance de leurs récoltes; cette année, pour la première fois, le gouvernement a dû venir en aide à certaines parties de cette province où les récoltes de l'année dernière avaient été tellement nulles que, ce printemps, on ne pouvait y trouver les grains nécessaires pour les semences. C'est à la demande de tous les représentants des comtés qui avaient ainsi souffert, ainsi qu'aux instances des membres du clergé de toutes les dénominations que le gouvernement a dû céder, dans cette circonstance. Sans cette générosité, nous aurions, cet automne, à déplorer une émigration beaucoup plus considérable et une grande disette dans toutes ces campagnes, et je n'hésite pas à dire que même des cultivateurs qui, dans des circonstances ordinaires peuvent être considérés comme à l'aise, auraient cette année été dans la misère, faute d'avoir pu ensemer leurs terres ce printemps. »

William Sawyer (Compton) [7-8, ici 8] : « The question of colonization was one of the greatest import, and deserved the warmest attention of the House. There was to be observed, unfortunately, a great dis-

position on the part of our young people to leave home and seek their fortunes elsewhere than in their native land. In a vast continent like that of America there were temptations great and manifold, the rich fertile plains of the West attracted the farmers, the growing manufacturing centres of the East and North took away mechanics, the seaports of the South and East had charmed the sea-faring population, and so they left us. Such was always to be expected. But even if our people, our hardy population, did thus leave us, were they not carrying with them into distant regions our customs, habits, characteristics, and national feelings, and thus extending the limits of our empire wherever they might go? Were not our principles, our feelings, and our heart-yearnings going out with our people, who, in the fulness of time, would return to us laden with the spoils of their neighbors? Though the terrorists would seek to alarm us over the disappearance of our people, they forgot to tell us that such was the demand for labor in our midst, and such the inflow of useful immigration, that the losses were more than counterbalanced. »

13 novembre 1872

Rapatriement des Canadiens [22, échange complet ici] :

Marchand : « Appuyé par le député de Shefford (M. M. Laframboise), propose qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes employées au rapatriement des Canadiens émigrés, avec mention de la manière dont ces sommes ont été employées et indication des noms des agents d'immigration ou de colonisation chargés de cette mission, des montants à eux payés comme salaire, frais de voyages et autres dépenses, et du nombre des familles rapatriées. Il y a un an, je crois, à la dernière session de la Législature, j'ai eu l'honneur de proposer qu'une partie de l'argent appropriée à des frais d'immigration pourrait être avantageusement employée au rapatriement de nos compatriotes émigrés. Sur l'assurance de la part du premier ministre que l'on ferait même davantage pécuniairement pour rapatrier nos compatriotes, je retirai ma motion. Je signalerai en passant une théorie au sujet de l'émigration partagée par nos ministres, surtout par le chef du cabinet : c'est que l'émigration des individus de l'espèce humaine se fait de l'est à l'ouest. L'émigration qui nous vient d'Europe ne peut pas réellement contribuer à maintenir l'équilibre dans la situation. Il ne peut pas compter là-dessus. Peut-on croire en effet que des gens arrivant d'outre-mer se fixent dans le pays, tandis qu'ils voient tous les jours des centaines de nos compatriotes passer du côté de la république voisine? La meilleure politique à suivre au sujet de l'immigration est de rapatrier nos compatriotes, de faire exploiter les parties incultes du pays par des gens qui connaissent le sol, les mœurs du pays et sont habitués à son climat rigoureux. »

P.-J.-O. Chauveau : « Je pense qu'après avoir lu le rapport du ministre de l'Agriculture, qui sera distribué très prochainement, l'honorable député verra qu'il y a de grands obstacles au rapatriement des Canadiens. Pour coopérer, nous étions prêts à faire tout ce qui était en notre pouvoir, à suivre les conseils du révérend M. Chartier, que nous avons dans ce but nommé agent de colonisation pour les Cantons de l'Est. Nous lui avons même nommé un assistant pour lui permettre de visiter les Canadiens des Etats-Unis et les induire à revenir au pays. Mais je regrette de dire que le rapport de M. Chartier, qui se trouve dans celui du ministre de l'Agriculture, constate qu'il est très difficile de déterminer les Canadiens émigrés à revenir au Canada. D'ailleurs, les sociétés de colonisation ont été instituées dans ce but et elles ont assez bien réussi. Je demanderai donc à l'honorable député, qui semble rempli d'un si beau zèle pour le rapatriement des Canadiens, de nous dire ce qui a été fait dans son comté et dans les comtés voisins pour ces sociétés de colonisation. Adopté. »

6 décembre 1872

Documents

Repatriement de Canadiens

P.-J.-O. Chauveau [148] : Présente à la Chambre : Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, datée le 13 de novembre 1872, demandant un état des sommes employées au repatriement des Canadiens émigrés, avec mention de la manière dont ces sommes ont été employées, et indication des noms des agents d'immigration ou de colonisation chargés de cette mission, des montants à eux payés comme salaire, frais de voyages et autres dépenses, et du nombre des familles repatriées. (Documents de la session, no 25.)

20 décembre 1872

Rapports divers [251]

Ordonné que la réponse à une adresse de l'Assemblée législative, datée le 13 novembre dernier, demandant un état des sommes employées au repatriement des Canadiens émigrés, avec mention de la manière dont ces sommes ont été employées et indication des noms des agents d'immigration ou de colonisation chargés de cette mission, des montants à eux payés comme salaire, frais de voyages et autres dépenses et du nombre des familles rapatriées, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre et aussi comme document de la session.

Session de 1873-1874

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 2e Législature, 3e Session (1873-1874)*, Québec, 1976.

4 décembre 1873

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [4-5] : « Un nombre malheureusement considérable de nos concitoyens a cru devoir quitter notre pays et s'établir à l'étranger. Nous désirons tous leur retour et vous favoriserez, j'en suis certain, par des moyens aussi énergiques que les circonstances le permettront, ceux d'entre eux qui voudraient coloniser nos terres publiques. S'il est désirable de penser à rapatrier nos compatriotes absents, il ne l'est pas moins d'encourager davantage la colonisation et s'efforcer de mettre ainsi un terme à l'émigration de notre population. Un des moyens que je crois devoir encore suggérer pour obtenir un résultat favorable serait d'aider autant que possible nos municipalités à améliorer nos grandes voies de communication. »

5 décembre 1873

Réponse au discours du trône :

Pierre Garneau (Québec-Comté) [10-13, ici 10-11] : « Appuyé par le député de Montréal-Ouest (M. J. W. McGauvran), propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session de la Législature de la province de Québec et, de plus, pour assurer Son Excellence : . . . 5. Que nous reconnaissons qu'un nombre malheureusement considérable de nos concitoyens a cru devoir quitter notre pays et s'établir à l'étranger; que nous désirons tous, avec Son Excellence, leur retour et que nous favoriserons par des moyens aussi énergiques que les circonstances le permettront ceux d'entre eux qui voudraient coloniser nos terres publiques.

« 6. Que nous admettons que, s'il est désirable de penser à rapatrier nos compatriotes absents, il ne l'est pas moins d'encourager davantage la colonisation et de s'efforcer de mettre ainsi un terme à l'émigration de notre population; et que nous reconnaissons avec Son Excellence qu'un des moyens pour obtenir un résultat favorable serait d'aider autant que possible nos municipalités à améliorer nos grandes voies de communication. »

Échange qui suit [extraits] :

Joly [13-14, ici 14] : « L'honorable premier ministre a bien voulu s'apercevoir qu'il y avait émigration aux Etats-Unis et, cependant, en 1867, on a ri quand l'Opposition a signalé ce mal. J'ai lu tous les discours du trône et c'est la première fois que je trouve un mot sur l'émigration. J'avoue que la chose arrive un peu tard, puisque nos concitoyens commencent à nous revenir. S'il s'en était occupé avant aujourd'hui, il serait prêt à aider ces gens qui nous reviennent et à les garder chez nous. Au lieu de faire de grands discours depuis 6 ans, on aurait bien mieux fait de reconnaître l'existence de cette plaie. Quant à la politique libérale des chemins de fer, peut-être en sera-t-il comme par le passé? Quoi qu'il en soit, il ne trouvera pas d'opposition s'il veut faire quelque chose. Il y a deux classes d'immigrants. Il y a une certaine classe que nous devons voir arriver avec plaisir. Le système d'immigration pêche par la base. Ces agents qu'on envoie à l'étranger, malheureusement, ne choisissent pas ces immigrants et les renseignent mal, car, en

définitive, nous fournissons des immigrants aux Etats-Unis. La plupart de ces immigrants ne font que débarquer ici et continuent jusque chez nos voisins. »

Gédéon Ouimet (Deux-Montagnes) [14-15, ici 15] : « Il est injuste de dire que le gouvernement n'a rien fait pour le rapatriement de nos compatriotes; oui, le gouvernement s'occupe de cette question depuis longtemps. Il fera tout en son pouvoir pour donner une nouvelle impulsion à la colonisation des terres incultes, et il sera présenté une mesure à ce sujet. »

Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier (Québec-Est) [15-16] : « J'ai regretté comme tout le pays l'émigration de nos compatriotes, car elle n'a pas été l'effet d'un pur caprice; aujourd'hui qu'ils sont forcés, par les circonstances, de revenir au pays, il faut les encourager à y rester. Ils sont comme l'enfant prodigue; nous devons être généreux. A la dernière session, l'Opposition demanda un comité pour s'enquérir de certains faits se rattachant à la vente des limites à bois, sous la dernière administration; ce comité fut refusé alors, mais j'espère que le gouvernement sera forcé de l'accorder avant la fin de la présente session. La grande cause de l'émigration des Canadiens est à chercher dans les salaires trop faibles et le désir de pouvoir travailler. »

Tremblay [16-21] : Critique le gouvernement sur l'usage des fonds destinés à la colonisation, qui sont dépensés à des fins partisans; il s'en prend aussi à des politiques qui profitent surtout aux spéculateurs. [18-19] « L'immigration est un autre sujet qui aussi offre ample matière à critique. Le gouvernement ne semble avoir de la sollicitude que pour les étrangers. La colonie belge du canton Suffolk, où il y a, dit-on, 8 familles, en donne une idée. Outre les frais de transport, \$872 ont été dépensés pour les nourrir et payer les travailleurs que le gouvernement y a envoyés pour leur montrer à faire des abattis, et leur bâtir des petites maisons. La route qui conduit à leur établissement coûte \$1,998, ce qui porte à \$358.75 la dépense de chaque famille. A-t-on jamais fait la moitié de cela pour une famille canadienne? Suivant le rapport du commissaire, \$40,000 ont été employées pour favoriser l'immigration. D'après le nombre d'émigrés fixés dans la province de Québec, chaque individu a coûté \$23 et chaque famille environ \$118.40. C'était une population morale que l'on devait établir. Qu'on lise le rapport de M. Belle, agent d'immigration à Montréal : 'Je ne vois pas, dit M. Belle, ce que l'on gagne à recevoir des vagabonds plus disposés à mendier ou à voler qu'à travailler, des individus n'ayant pas de métier ou ne connaissant qu'une partie d'un métier, des commis-marchands, des portiers, des conducteurs de fermes ou de travaux, des infirmes, enfin des incapacités ou des inutilités de toutes les dénominations possibles. Sans un choix judicieux, je crains fort que l'immigration ne devienne pour nous une plaie sociale au lieu d'un bien.' Ce portrait n'est certainement pas flatteur. Si les ministres se donnaient la peine de lire les rapports de leurs agents d'immigration, ils se convaincraient facilement que le système actuel n'est pas tolérable et que cette immigration étrangère est une source de dépenses en grande partie inutile. M. Jones, un autre agent d'immigration, se plaint que les brochures qu'on lui a transmises sont trop volumineuses et cependant il paraît que tout dernièrement encore le gouvernement en a fait imprimer 100,000 copies. A la page 813 du rapport du commissaire des Travaux publics, cet agent donne une leçon de colonisation à ses maîtres. 'Envoyer, dit-il, sur des terres nouvelles des immigrants inaccoutumés aux misères qu'on rencontre inévitablement pour gagner sa vie au milieu des forêts, sans autre moyen de subsistance que leur travail, m'a toujours semblé être une cruauté et une politique très peu clairvoyante.' On sait que ces agents sont payés \$300 par mois ou \$10 par jour, et que leurs frais de voyage aller et retour sont payés en sus. Mais, rendus de l'autre côté de l'océan, ils sont tenus de payer leurs dépenses. Ce M. Jones avoue la raison pour laquelle il n'est pas resté en Ecosse, qui, suivant lui, est le pays qui peut nous fournir la classe d'immigrants qui nous convient, c'est que la vie y est trop dispendieuse. Alors il dut chercher d'autres quartiers où il n'y avait pas d'immigrants convenables pour le pays, mais où il pouvait mieux économiser sur ses \$10 par jour. Dans son rapport M. Barnard fait remarquer que la Belgique ne peut pas fournir le genre de culti-

vateurs dont le pays a besoin, et nonobstant cela c'est là que le gouvernement envoie chercher des immigrants. Dans son rapport M. O'Neil fait mention de 400 agents employés par la compagnie Allan et de 200 autres agents employés par la compagnie de la Dominion Line pour encourager l'émigration en Mandé. Ces 600 agents devraient suffire; ce sont certainement les plus actifs, car pour eux l'émigration est une source de profit. Ce même M. O'Neil, après avoir dépensé 80 caisses de brochures contenant chacune 1000 exemplaires, en demandait encore. La Chambre apprendra sans doute avec étonnement que le gouvernement a placé un agent d'immigration belge, ou alsacienne, ou [l]orraine, dans le comté de Charlevoix, dans la paroisse des Eboulements. C'est M. Clément, ex-député de Charlevoix, qui est chargé de cet important service. Bien entendu qu'il n'est pas entré un seul immigrant étranger dans le comté par l'intervention de M. Clément. Le seul connu qui y soit allé a été engagé à Québec par un M. Cimon, de la Malbaie, et il a dû laisser l'endroit dans le cours de l'automne. Quel est le rôle de cet agent? C'est d'aller dans les concessions des Eboulements distribuer des pamphlets sur le Nord-Ouest. Une partie de ces pamphlets, dit-on, sont en langue anglaise et ainsi distribués parmi une population entièrement française. M. Clément reçoit douze cents piastres par année; avec ses frais de voyage il doit coûter à la province \$2,000 par année. Une élection perdue lui a valu cette excellente position. Il nous a si bien servi, ce M. Clément, disait l'ex-premier ministre, il nous a été si fidèle qu'il faut bien faire quelque chose pour lui; on a créé une sinécure. L'immigration, telle qu'elle se fait aux Etats-Unis, a une grande utilité, parce qu'il y a là des terrains tout défrichés, les immenses prairies où l'immigrant peut ou jardiner ou faire de la grande culture sans presque aucun travail. Manitoba offre le même avantage, si toutefois le climat y est convenable, et le gouvernement fédéral peut être alors justifiable d'y introduire des immigrants européens. Mais pour Québec, y faire venir des immigrants qui, suivant les rapports des agents et d'après l'expérience acquise par le gouvernement lui-même dans l'établissement de Suffolk, sont incapables d'ouvrir des terres nouvelles, c'est dire à nos compatriotes : Cédez vos terres à ces étrangers et abandonnez le pays. »

Marchand [21] : « Parle de la politique générale du gouvernement et spécialement de l'immigration. Il affirme que l'idée suivant laquelle le système des sociétés de colonisation est basé est sienne. Il parle du retour au pays des Canadiens émigrés et doute de l'efficacité de la politique du gouvernement. »

9 décembre 1873

Réponse au discours du trône (suite)

Pelletier [23] : « Demande la permission de rectifier une erreur commise à son endroit par un journal de la ville, le Morning Chronicle. Ce journal lui a fait dire récemment que les Canadiens émigraient par caprice. Il espère que le journal en question fera la rectification désirable. Il veut, en rectifiant cette erreur, éviter qu'on lui reproche plus tard d'avoir dit pareilles choses. »

Bellingham [23-24, ici 24]: « He [Bellingham] spoke of the question of French Canadian emigration. It was a question which could only be treated as a broad philosophical one, it was dependent for its magnitude on the ebb and flow of the labour market. He was understood to say that there was no love in the population for agricultural pursuits. In Montreal they had farmers leaving their lands, coming into the city, acting as carters, or labourers upon the wharves. They went where the best wages were to be earned. The question was not one of legislation, but one of political economy. It was useless to talk of giving inducement in the way of land grants to these people, to put them on the back and say 'Be good boys and we will take care of you'. There must be better inducements offered, by which the produce of the farmer might be brought to the seaboard quickly, and returned in the shape of money, so that the farmer might have money with which to pay living wages to his help. It was only by the providing of means of transport and

communication with distributing centres that a commencement could be made towards preventing the outflow. »

Molleur [24] : « Rappelle qu'au début de la Confédération, l'opposition ne comptait que huit membres que les ministériels traitaient de pessimistes, parce qu'ils se plaignaient incessamment de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Le procureur général d'alors disait que ce n'était pas la crème de la population qui émigrerait ainsi. »

Ouimet [24] : « Je n'ai jamais dit cela. »

Molleur [24-26, ici 24-25] : « Regrette d'affirmer, malgré cette dénégation, que la chose lui a été dite à lui-même. On veut faire revenir au pays nos compatriotes émigrés. Très bien! Mais quelle est la classe de la population qui a émigré à l'étranger? D'abord la classe ouvrière puis la classe agricole, ne trouvant plus les prix pour ses produits, les vendeurs se trouvant en proportion de vingt contre un, l'a suivie. Tous ont émigré aux Etats-Unis où les produits se vendaient bien et où le travail est bien rémunéré. Si on est forcé d'admettre que les ouvriers ne sont passés aux Etats-Unis que pour chercher des salaires plus élevés, est-il sensé de croire que les ouvriers reviendront sans que les salaires augmentent ici ou qu'ils baissent aux Etats-Unis? Le cultivateur n'est pas capable de payer la main d'œuvre aussi cher en Canada qu'aux Etats-Unis, parce que le grain se vend aux Etats-Unis et que pour l'exporter là, nous payons un droit qui pèse sur nos cultivateurs sans peser sur ceux des Etats-Unis, dont la condition est équilibrée. C'est-à-dire qu'aux Etats-Unis on produit plus d'articles fabriqués et moins de céréales, de sorte que la demande pour les produits du sol est proportionnée à celle des produits des fabriques. Pourquoi les Etats-Unis sont-ils prospères généralement? C'est parce qu'il y a équilibre entre la production agricole et la production manufacturière. Pourquoi est-on si pauvre en Canada? Pour la raison que la production agricole dépasse du double la production manufacturière. Le moyen de rétablir l'équilibre, c'est d'encourager les manufactures de toute espèce et de ne rien faire pendant quelque temps pour la cause de l'agriculture; si le gouvernement veut ramener au pays les compatriotes émigrés et qu'il veuille les établir sur les terres publiques, il empire le mal, détruit de plus en plus l'équilibre. Qu'il encourage plutôt les manufactures, ou, s'il ne veut rien faire en ce sens, qu'il s'abstienne de tout. Les manufactures vont augmenter; nous en avons des exemples, elles augmentent partout. Ne cherchons donc pas à augmenter la production agricole qui est déjà trop forte. Que le gouvernement laisse donc faire, et qu'il ne dépense donc pas pour aider la colonisation, qui est déjà trop considérable. Aujourd'hui, on n'a plus besoin de coloniser, il y a trop de terres en culture. Qu'on aille dans nos campagnes et l'on verra que pour les terres défrichées, il y a vingt vendeurs contre un acheteur. On dit qu'il faut des chemins de fer. Mais mettez donc tout cela en chemin de fer. Vendrons-nous mieux notre avoine? Non! Nous avons des chemins de fer à Saint-Jean et nous ne vendons pas mieux notre avoine. Il est tellement dangereux d'adopter un système protecteur qu'il serait bien regrettable qu'on l'adopte. A chaque fois que le gouvernement, et je ne me trompe pas, cherche à augmenter la production agricole, il travaille contre l'intérêt des cultivateurs. Qu'on prenne les deniers publics pour induire les colons à s'installer dans les townships, c'est les induire en erreur et gaspiller l'argent qu'on emploie pour cela. Si le gouvernement est persuadé que telle ou telle industrie peut réussir, au lieu de voter \$400,000 pour la colonisation dont il y a déjà trop, qu'il avance des primes à ces industries. J'ai fait l'expérience de ce que je dis. Je me suis entendu avec quelques autres personnes pour donner des salaires plus élevés, et nous avons retenu notre population et fondé des manufactures qui paient bien. Mais cela n'a pas du tout amélioré la condition des cultivateurs des environs de Saint-Jean, qui ne vendent pas leurs produits plus cher. A mon avis, l'immigration étrangère ne peut avoir aucun résultat pratique : on a en vue d'amener ici une classe d'hommes choisis; trier ainsi les immigrants est une tâche insurmontable, une utopie. »

Malhiot [26, extrait] : « Il est difficile de saisir l'opinion des honorables membres de la gauche sur la question du rapatriement. Il y a cinq ans qu'ils demandent de faire quelque chose pour rapatrier les Canadiens des Etats-Unis, et aujourd'hui l'honorable député d'Iberville vient demander au gouvernement de ne rien faire pour le rapatriement des Canadiens et pour les établir dans nos cantons incultes. Les théories du député d'Iberville ne sont pas nouvelles, il les formulait déjà il y a cinq ans en Chambre. Ces théories sont fausses. Les salaires au Canada sont plus élevés qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne ou en Italie. Les salaires aux Etats-Unis sont très élevés, mais est-ce là un état normal? Depuis la guerre de Sécession on a fait circuler une si grande quantité de papier-monnaie que la valeur en a été dépréciée, le prix des choses nécessaires à la vie s'est élevé et les salaires ont suivi la même progression. Quel en a été le résultat? Une crise soudaine éclate aux Etats-Unis, les manufactures ferment et les Canadiens reviennent en foule au pays. Les lamentations stériles du député de Saint-Jean et du député d'Iberville, depuis 6 ans, n'ont pas réussi à faire revenir un seul Canadien, et une crise financière suffit pour les refouler vers le Canada. Les Canadiens ont été attirés vers les Etats-Unis par les salaires élevés que les ouvriers y obtiennent pour leur travail. On a beaucoup crié, dans ces dernières années, du côté de l'opposition, mais on n'a pas indiqué un seul moyen d'arrêter l'émigration. On s'est contenté d'en faire retomber la faute sur le gouvernement. Une preuve que les Canadiens ne vont pas aux Etats-Unis, au moins pour une grande partie, pour y rester, c'est qu'ils se hâtent de revenir dès qu'ils le peuvent. L'abaissement soudain des salaires à la suite de la dépression du commerce aux Etats-Unis va avoir l'effet de ramener nos compatriotes en plus grand nombre que jamais. Nos cultivateurs font de bonnes affaires avec les Etats. Le foin surtout est un article qui les rémunère amplement. Il faut donc les engager à cultiver le foin sur une plus grande échelle encore et à élever des animaux, puisque ce sont ces choses qui paient le mieux; en même temps les terres y gagneront en fertilité. Les affaires dans le pays ne sont pas dans un état aussi misérable que l'a dit le député d'Iberville. Pour ce qui regarde les Trois-Rivières, du moins, nous n'avons pas lieu de nous décourager, car la propriété foncière y a triplé depuis quelques années. Dans cette partie du pays, on ne cherche pas à se défaire de ses propriétés, mais on cherche à en acquérir de nouvelles. »

Reprise de la séance à sept heures et demie

Gédéon Larocque (Chambly) [27] : « Pour moi, je ne puis qu'encourager le gouvernement à favoriser les chemins de fer, car il n'y a pas de meilleurs moyens de retenir nos compatriotes au pays. Il est probable que les Canadiens qui reviennent en Canada ont des ressources pour passer l'hiver, mais, au printemps, que feront-ils si on ne leur donne de l'emploi? On les verra repartir de nouveau pour aller ailleurs gagner le pain de leurs familles. En hâtant la construction des divers chemins de fer en projet, on gardera nos compatriotes, parce qu'ils y trouveront un travail rémunérateur. Le comté de Chambly possède les plus puissants pouvoirs d'eau du pays; eh bien! Sans chemin de fer, que serait Chambly? Rien. Le député d'Iberville a dit qu'il regrettait que le gouvernement subisse une pression. C'est là une parole que je ne voudrais pas prononcer en Parlement. J'espère, moi, que le gouvernement ne subira que des pressions qui seront justes. Je ne vois pas dix membres en cette Chambre qui diront qu'il ne faut pas améliorer nos voies de communication. J'espère donc que le gouvernement, par une politique libérale, encouragera non seulement nos industries, mais encore nos voies ferrées. On parle de rapatrier les Canadiens et c'est assurément une bonne idée. Or, le moyen le plus efficace d'atteindre ce but, c'est de construire des chemins de fer. Il y a dans le comté de Chambly, par exemple, des magnifiques pouvoirs d'eau qu'on ne peut pas exploiter faute de chemin de fer. Les habitants de cette localité veulent construire un chemin de fer, et alors ils utiliseront ces pouvoirs d'eau pour fonder des manufactures et employer les ouvriers qui vont aujourd'hui aux Etats-Unis. »

Fortin [28] : « L'honorable député d'Iberville nous a dit qu'il faut développer l'industrie même en lui donnant des primes. Mais le commerce de bois n'est-il pas une des plus grandes industries du pays? Or,

cette industrie a besoin des forêts pour s'alimenter. Eh bien! l'honorable député d'Iberville prétend qu'il ne faut pas vendre de limites. Si on n'avait pas vendu de limites dans les endroits où ces limites sont nécessaires, où seraient les colons qui ont besoin des travaux que procurent ces ventes pour vivre dans le pays? Ils seraient aux Etats-Unis. »

20 janvier 1874

Marchand [197] : « J'avais demandé à la dernière session un rapport des sommes dépensées pour le rapatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, indiquant la façon dont elles avaient été employées et donnant le nombre des familles ramenées au Canada par l'entremise des agents nommés à cet effet. Ce rapport a été dressé, mais au lieu de le distribuer, on le laisse moisir dans les caves du Parlement; il nous aurait été cependant grandement utile, il nous aurait guidé dans le choix des moyens à employer pour le rapatriement de nos compatriotes; il est tout à fait regrettable qu'on ne nous l'ait pas soumis. J'ai pu m'en procurer une copie et en y jetant les yeux je vois que les résultats ne sont pas en accord avec les dépenses. Peut-être l'argent a-t-il été mal employé, car je vois des sommes considérables consacrées à la publication de brochures, au paiement des agents, aux frais de route, tandis qu'il n'y a qu'une faible somme figurant comme aide aux personnes revenant des Etats-Unis. D'après ce rapport, je vois que le gouvernement a dépensé \$150 pour faire revenir les Canadiens au pays. La somme des salaires payés, des dépenses d'impression des pamphlets sur le pays, des frais de voyage, est de \$4,216. De plus, je suis informé par des personnes dignes de foi que les 10,000 copies de la brochure intitulée : 'La colonisation dans les comtés de l'est' n'ont pas été distribuées aux Etats-Unis. C'est un fait que je ne veux pas affirmer, il peut se faire qu'il n'y ait eu que quelques paroisses omises. Je ne fais que répéter ce qui m'a été dit par des personnes qui n'ont aucun intérêt à me donner de faux renseignements. Nos compatriotes revenant des Etats-Unis ne doivent pas être moins favorisés que les immigrants. Je voudrais savoir si nos compatriotes revenant des Etats-Unis peuvent recevoir asile en attendant qu'ils puissent se placer dans les asiles réservés aux immigrants européens.

Ouimet : « Ces asiles leur sont ouverts. »

Marchand : « On ne doit rien épargner pour les aider à se placer convenablement, car s'ils retournent aux Etats-Unis, après avoir éprouvé ici de nouvelles déceptions, ils sont perdus pour nous; il y a quelque temps, à la suite de la crise financière, un grand nombre nous sont revenus; il faut faire beaucoup pour les retenir. Pour cela nous devons développer la colonisation sans toutefois la pousser d'une façon trop précipitée de crainte de l'affaiblir et encourager l'industrie par tous les moyens possibles. Les Canadiens qui reviennent des Etats-Unis, habitués pour la plupart à travailler dans les fabriques, ne voudront jamais reprendre la charrue; il faut donc de toute nécessité établir des manufactures pour leur donner du travail. Je ne veux faire aucune suggestion, mais si le gouvernement est à la hauteur de sa mission, il fera en sorte que pas un centin des sommes destinées à peupler le pays par le moyen de l'immigration ou du rapatriement des Canadiens ne soit dépensé mal à propos. »

François Langelier (Montmagny) [198] : « Malheureusement, je ne vois rien de fait en faveur du rapatriement des Canadiens. S'il est une classe d'émigrants qui puisse s'accommoder parfaitement au pays, donner de bonnes garanties, c'est bien celle des Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Ces gens-là connaissent parfaitement le pays, son climat, ses ressources; il faut retenir aux pays les quelques gens qui y sont revenus; car s'ils émigrent de nouveau aux Etats-Unis ce sera pour ne plus revenir. Mais on me dira qu'il a été nommé, dans l'unique but de travailler au rapatriement des Canadiens, M. l'abbé Chartier. Très bien, je vois clairement son salaire, mais je ne vois pas qu'il ait ramené un seul émigré. »

Session de 1874-1875

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 2e Législature, 4e Session (1874-1875)*, Québec, 1976.

3 décembre 1874

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [7] : « Le retour d'un grand nombre de nos compatriotes et le désir d'un nombre plus grand encore de suivre leur exemple, sera certainement pour vous un sujet de réjouissance, et je ne doute pas que vous ne donniez toute votre attention aux mesures qui vous seront proposées pour seconder ce rapatriement ainsi que pour favoriser toute immigration saine qui nous viendra d'Europe. »

4 décembre 1874

Adresse en réponse au discours du trône

Larocque [20-21] : « Nous devons aussi nous réjouir du retour au milieu de nous de nos chers compatriotes, et nous avons encore raison de nous féliciter des mesures tout à fait heureuses présentées par le gouvernement pour leur établissement dans notre province. Espérons, Monsieur l'Orateur, qu'avec l'assistance de la Divine Providence le bonheur de la province, le bien-être du peuple et l'honneur des citoyens seront sauvegardés. Puissions-nous marcher de plus en plus dans la voie du progrès . . . Je propose donc (appuyé par le député de Huntingdon M. A. Cameron) : . . . 9. Que le retour d'un grand nombre de nos compatriotes, et le désir d'un nombre plus grand encore de suivre leur exemple, sera certainement pour nous un sujet de réjouissance, et que nous assurons Son Excellence que les mesures qui nous seront proposées pour seconder ce repatriement, ainsi que pour favoriser toute immigration saine qui nous viendra d'Europe, recevront toute notre attention. »

10 décembre 1874

Langelier [62-65, ici 64-65] : « On nous annonce une mesure pour aider le rapatriement de nos compatriotes qui sont aux Etats-Unis, et l'immigration étrangère. Je ne sais ce que seront ces mesures, mais je puis dire sans crainte d'être démenti par les événements qu'elles seront tout à fait inefficaces et n'auront d'autre résultat que des dépenses inutiles. Le passé m'est garant de l'avenir. Notre province est une des plus belles de la Confédération. Si elle n'a pas autant d'avantages pour l'agriculteur que la province de l'Ontario, elle la surpasse de beaucoup par les facilités qu'elle présente pour l'industrie, et elle peut rivaliser avec les provinces du golfe Saint-Laurent pour le commerce extérieur et la navigation. Pourquoi ne serait-elle pas au premier rang des provinces de la Confédération, au lieu d'être au dernier comme aujourd'hui? Pourquoi, au lieu de voir les immigrants d'eux-mêmes affluer vers nos bords, voyons-nous nos propres compatriotes nous laisser pour aller à l'étranger? C'est que l'agriculture ne reçoit pas toute l'aide à laquelle elle peut s'attendre. Tant que cet état de choses subsistera, c'est peine perdue que d'essayer de rapatrier nos compatriotes. Revenus ici, ils verront reparaître tous les embarras et les difficultés qui les ont forcés à laisser le pays. Quant aux immigrants étrangers, après qu'à grands frais nous les aurons amenés ici, ils s'en iront aux Etats-Unis et, de là, écriront à leurs parents d'Europe d'être en garde contre les agents d'immigration canadiens. »

2 février 1875

Émigration et rapatriement [202-205, débat présenté ici dans sa totalité] :

Garneau [202] : « Propose, appuyé par le député de Montmorency (l'honorable A.-R. Angers), que la Chambre se forme immédiatement en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées au sujet de l'émigration et du rapatriement des Canadiens. Depuis longtemps, le public s'intéresse grandement au rapatriement de ses concitoyens habitant aux Etats-Unis. Le gouvernement n'avait pas cru opportun d'étudier cette question, dont le succès était peu probable. Maintenant, le gouvernement croit devoir soumettre à la Chambre les résolutions en question, nous croyons le moment favorable. Grâce à la crise que traversent dans le moment les Etats-Unis, si ce projet réussit, la colonisation se développera. Nous laissons au lieutenant-gouverneur en conseil le soin de donner des lots aux colons rapatriés. Il dit que cette question est encore à l'état d'essai. Il serait difficile d'adopter de suite une mesure qui rencontrerait les désirs de tous. Comme dans toute expérimentation, il ne manquera pas de difficultés et revers, mais nous aurons cependant un succès à la fin. Si nous réussissons, nous ouvrirons des débouchés et renverserons le courant des migrations, ce à quoi nous travaillerons par tous les pouvoirs dont nous disposerons. »

La proposition est adoptée.

En comité :

1. Résolu, qu'à même les revenus de cette province, il soit créé un fonds spécial de soixante mille piastres appelé 'Fonds de colonisation', et que ce fonds soit employé, en la manière ci-après mentionnée, à encourager les Canadiens émigrés aux Etats-Unis, à venir se fixer sur nos terres publiques, et à attirer en cette province une plus forte proportion d'immigrants, agriculteurs européens disposés à se faire colons.

2. Qu'à même cette somme, le commissaire [203] de l'Agriculture et des Travaux publics soit autorisé à faire ébaucher dans les localités qui pourront être choisies par le lieutenant-gouverneur en conseil, un certain nombre de lots de cent acres destinés à être offerts à nos compatriotes résidant en ce pays, et aux Canadiens des Etats-Unis et aux immigrants européens qui désireront se faire colons, et qui lui paraîtront en état de réussir comme tels.

3. Que cette ébauche de lots consistera en un défrichement de quatre acres prêts à être ensemencées et en une maison d'habitation de pas moins de seize pieds sur vingt. Le coût de ces travaux joint au prix du fonds ne devra en aucun cas excéder la somme de deux cents piastres et le commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics autorisera sur ordre du lieutenant-gouverneur en conseil le paiement desdits travaux à même le 'Fonds de colonisation' créé par les présentes.

4. Que le prix des lots ainsi ébauchés sera payable en la manière ordinaire, à l'agent des terres de la couronne, dans la juridiction desquels ils se trouveront compris, et la balance en quatre versements annuels consécutifs avec intérêt du jour de l'émission du permis d'occupation. Et le coût des améliorations sera payable en cinq autres versements annuels consécutifs, qui deviendront exigibles successivement après que le prix du fonds sera dû sans intérêt jusqu'à l'échéance de chaque paiement.

5. Qu'il sera tenu dans le département de l'Agriculture et des Travaux publics, pour les dépenses d'amélioration de chaque lot, un compte régulier dont un double sera fourni au département des Terres de la Couronne, qui en fera la perception par ses agents à mesure que les versements deviendront exigibles.

6. Que pour avoir droit à un lot aussi ébauché, il faudra que le colon soit âgé de dix-huit ans au moins, qu'il ait les qualifications requises pour réussir comme colon, et qu'il ne possède point de propriété foncière dans la province.

7. Que les lettres patentes pour les lots ainsi ébauchés ne pourront être accordées que lorsque le prix du fonds et le coût des améliorations auront été payés intégralement et lorsque le colon aura défriché et maintiendra en état de culture au moins quinze acres de son lot.

8. Qu'à défaut de paiement d'aucun des versements exigibles tant pour le prix du fonds que pour le coût des améliorations, et à défaut par le colon de tenir de bonne foi feu et lieu sur son lot, de défricher et mettre en culture au moins une acre de son lot par chaque année, le permis d'occupation qui lui aura été accordé pourra être annulé, et le lot concédé à une autre personne, sans qu'il ait droit de rien réclamer pour les travaux et les versements déjà faits, lesquels, à moins de raisons valables, seront confisqués au profit de la province.

9. Qu'à même le dit fonds de colonisation, le commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics soit autorisé à faire construire et à entretenir, dans chaque colonie qui sera formée en vertu des présentes, une maison pour y recevoir les familles des colons les premiers jours de leur arrivée.

10. Qu'à même le dit fonds de colonisation, le commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics soit autorisé à payer les frais d'organisation de chaque colonie.

Les résolutions sont adoptées.

Bellerose : « Fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions. »

Garneau : « Propose que le rapport soit maintenant reçu. »

Marchand : « Le gouvernement, après deux mois de réflexion, nous apporte des résolutions que nous aurions eu raison de croire complètes; il n'en est rien cependant, comme on le verra tout à l'heure. L'honorable commissaire des Travaux publics n'a pas songé à retenir nos Canadiens qui sont au pays. Il n'a pensé qu'à faire revenir ceux qui étaient partis. Le gouvernement a fait sa planche de salut de ces résolutions et a cru amadouer la Chambre et le pays avec les mots colonisation et rapatriement. Je suis ami de la colonisation et du rapatriement, mais je veux plus que des mots, je veux des moyens pratiques. L'honorable commissaire a emprunté l'idée de ses résolutions à un projet beaucoup plus pratique émis par le gouvernement de l'Ontario et dont j'ai vu des détails et des éloges dans les journaux. Ce projet donne des octrois gratuits de terres aux colons et ces octrois sont donnés le long des lignes de chemin de fer, de manière à leur procurer de l'ouvrage immédiatement, et en cas de manque d'ouvrage le gouvernement paiera le colon pour les travaux de défrichement sur sa propre terre; dans ce cas-ci comme dans beaucoup d'autres, le gouvernement cède devant la crainte. Avec un pareil gouvernement, je crois que nous pouvons arriver à la perfection, car ce gouvernement n'ayant aucune [sic] esprit d'initiative, il est l'instrument du public qui peut lui faire faire ce qu'il voudra. L'honorable commissaire propose ici toute une série d'établissements, \$60,000 pour faire des travaux aux dépens du gouvernement. Le montant sera payé par les colons. Je crois qu'il aurait été plus pratique de donner des lots au colon, et de lui donner une prime par tant de terres défrichées. Il y aurait par là même encouragement au travail. J'exprimais au commencement mon étonnement de voir qu'on avait pris autant de temps pour découvrir que le colon avait besoin de protection. Le gouvernement ne l'a pas vu avant qu'il ait senti qu'il fallait cela ou sa chute. Quand il sera en péril, on trouvera toujours à notre gouvernement de la bonne volonté. En pareille circonstance, il se fait l'instrument servile de la majorité de la Chambre. Ceux qui sont le plus propres à la colonisation du pays, sont les enfants du sol. Nous trouvons ici un grand nombre de jeunes gens [204] qui ont des dispositions pour l'agriculture, et qui cependant ne s'y livrent pas, parce que le gouvernement ne les protège pas assez. Sans doute nous devons travailler au rapatriement; mais le meilleur sujet comme colon est celui

que nous avons au pays. Je dis que les meilleurs colons sont les jeunes gens du pays dont toutes les tendances les portent vers la culture qu'ils connaissent. Dans tous ces détails, cependant, ces colons sont oubliés et l'on est allé chercher des colons en Europe et ailleurs. On réussira sans doute à rapatrier un bon nombre de nos compatriotes qui sont aux Etats-Unis. Mais la plupart d'entre eux se sont livrés à l'industrie et ont abandonné l'agriculture; un bon nombre des jeunes gens qui sont aux Etats-Unis n'ont jamais cultivé de sorte que lors même qu'on les ramènera ici, ils ne pourront pas se livrer avantageusement à la colonisation. J'espère que l'on réussira à faire revenir des Etats-Unis un certain nombre de nos compatriotes; mais il sera à peu près impossible de les faire cultiver; car ils sont trop accoutumés à l'industrie. On sait que la grande cause de l'expatriation a été les dettes dont étaient chargés ceux qui se sont expatriés. On les ramènera ici pour les constituer en arrivant débiteurs, de sorte qu'on les met dans la même position qu'au départ. Il est difficile de croire que ces personnes accoutumées aux forts salaires acceptent une telle position. Dans tous les cas, je ne suis pas contre les résolutions, car si elles sont mauvaises, le gouvernement en sera seul responsable. »

Pierre-Vincent Valin (Québec-Est) : « La cause de l'émigration est parfaitement connue. D'abord pour ceux de la campagne. Il y a des cultivateurs qui ont plusieurs fils et sont incapables de les établir. Voilà ce qui fait que beaucoup vont émigrer. Mais ce n'est qu'une petite affaire en rapport avec les villes. Il se plaint de ce qu'on a taxé l'industrie de la construction de navires, ce qui a eu pour effet de paralyser cette industrie. »

Joly : « Etant donné la bonne volonté et la compréhension mutuelle qui régissent dans cette question, le gouvernement acceptera sans doute un amendement qui ne peut qu'améliorer son projet. J'ai un amendement à proposer qui, je suis sûr, sera bien accueilli de M. Garneau qui se dit bien disposé à rendre ses résolutions aussi parfaites que possible. Je propose donc, appuyé par M. Langelier, que la Chambre ne concoure pas maintenant dans le rapport du comité, mais que les résolutions soient amendées, et qu'on y ajoute que des travaux seront donnés à l'enchère dans chaque paroisse après avoir donné des avis publics de ces travaux. »

Cris : « Lost! Lost! »

Joly : « J'entends les honorables députés de l'autre côté de la Chambre crier : Lost! Lost! J'espère qu'on me permettra de donner quelques mots d'explication. Je compte sur mon honorable ami le député de Québec-Est pour les appuyer. M. Valin s'est plaint que le gouvernement fédéral n'employait que des hommes recommandés par ses amis. Eh bien, c'est précisément pour empêcher un pareil inconvénient que je propose de donner ces travaux à l'enchère. Ce sera le plus juste et le plus équitable. La manière la plus économique pour le gouvernement de faire ces travaux est de les mettre aux enchères publiques en donnant avis dans les localités les plus accessibles. On a fini par adopter le système des enchères publiques pour la vente des terres de la couronne. Je pourrais dire même qu'il y a certains travaux du département des Travaux publics qui doivent être faits aux enchères. Maintenant que ces résolutions sont adoptées, nous devons les mettre à exécution de la façon la plus effective et la plus économique. Le gouvernement évitera par le mode que je propose beaucoup d'embarras, d'ennuis, d'obsessions et peut-être de dangers. »

Beaubien : « Approuve les résolutions du gouvernement et le félicite de sa conduite. Le député de Saint-Jean (M. F.-G. Marchand) joue bien son rôle de membre de l'Opposition. Il critique le projet du gouvernement. Pourquoi alors ne suggère-t-il pas quelque chose de mieux? Mais non, il est bien plus facile de démolir que de construire. L'Opposition ne doit pas se borner à blâmer le gouvernement mais elle doit éclairer la Chambre de ses lumières. »

Garneau : « Dit que, suivant lui, le plan proposé par le député de Lotbinière, de demander des soumissions pour les travaux devant être exécutés, n'est pas praticable. Il désire donner aux colons nouvellement arrivés l'avantage de faire ces travaux, s'ils veulent les faire. C'est pourquoi il est prévu dans ces résolutions de construire une maison où les colons pourront se loger d'abord en attendant que ces travaux soient faits. »

Joly : « Dit que l'on devrait dire d'une manière plus explicite que les colons eux-mêmes devront faire ces travaux. Il demande à l'honorable M. Garneau de vouloir bien remettre l'adoption des résolutions à demain afin qu'il puisse les examiner et les rendre plus claires avec l'aide de M. Garneau. A cette condition, il consentira à retirer son amendement. »

Garneau : « Répond qu'il n'a aucune objection à remettre l'adoption des résolutions à demain. Mais il croit que l'on devrait laisser un peu de latitude au gouvernement et à ses agents. Il serait souvent impossible pour les colons de [205] faire les travaux en question. Il veut leur donner le pouvoir de les faire mais non les y obliger. »

Elzéar Gérin (Saint-Maurice) : « Dit qu'on ne peut mettre de l'argent entre les mains du colon, afin que celui-ci fasse tel ou tel ouvrage qu'il voudra. Il fait remarquer que le gouvernement, quelque bien disposé qu'il soit vis-à-vis des émigrants, doit aussi exercer sa sollicitude envers les colons déjà établis dans le pays. Dans son comté et dans le comté de Champlain, il y a nombre de localités qui ont besoin de ponts. Ces ponts sont considérables. Depuis plusieurs années, l'honorable député de Champlain le sait. On s'est adressé au département des Travaux publics pour obtenir la construction de quelques-uns de ces ponts et ce département n'a jamais rien fait en ce sens; jamais on n'a pu rien obtenir de lui. Si on ne fait pas ces travaux, les colons y établis déjà s'en iront. Il faut que le gouvernement exerce d'abord sa sollicitude envers les colons déjà établis. »

Trudel : « Approuve les résolutions du gouvernement. Il trouve dans celles-ci ce qui est nécessaire pour rapatrier les Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Du reste, il ne peut pas exiger du gouvernement actuel qui vient d'être chargé de l'administration des affaires publiques, ce que son prédécesseur n'a pas fait pendant les nombreuses années qu'il a été au pouvoir. Il ne dit pas cela dans le but de blâmer l'ancien gouvernement, mais seulement pour le constater. Il est heureux de voir que le gouvernement ait décidé d'accorder une aide à ceux qui voudront retourner au pays et y établir des colonies. On ne saurait jamais donner trop d'encouragement à l'agriculture et à l'industrie. Dès que nous aurons une politique dirigée dans ce sens, nous réussirons à arrêter l'émigration aux Etats-Unis. »

Marchand : « Repousse l'accusation de contradiction que le député d'Hochelaga a dit exister parmi les députés de la gauche. Loin d'avoir été un criaillier, un démolisseur, comme l'a dit le député de Champlain, il rappelle qu'il a proposé, en 1869, tout un plan de colonisation qui a suggéré au gouvernement la passation d'un bill en faveur des sociétés d'agriculture. Il trouve que l'on montre un beau zèle pour le rapatriement des Canadiens. Cependant, il se rappelle que de l'autre côté de la Chambre on a applaudi à l'émigration de nos compatriotes, parce que, disait-on, l'émigration fait la prospérité du pays. On a dit que c'était la lie de la population qui émigrerait; que l'émigration était un bien. Il se rappelle même qu'on a cité en Chambre l'Ecosse, à la prospérité de laquelle l'émigration avait si grandement contribué. Il ajoute qu'il a toujours travaillé autant qu'il a pu en faveur de la colonisation et de l'agriculture. »

Molleur : « Tous nos compatriotes désirent revenir au pays, mais ils demandent : Que peut-on gagner? Et la grande partie d'entre eux sont convaincus qu'ils peuvent être aussi bien payés ici qu'aux Etats-Unis; mais leur grande crainte c'est d'être plusieurs mois sans ouvrage. Travaillons donc à faire élever le prix de

la main-d'œuvre et ce sera un moyen sûr de rapatrier les Canadiens des Etats-Unis. Rendons la position de nos cultivateurs et de nos industriels enviable, et alors nous verrons nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis revenir en masse. Il faut avant tout s'appliquer à faire disparaître la cause de l'émigration. Il faut surtout faire des efforts pour mettre les cultivateurs actuellement dans le pays sur un pied d'égalité avec les autres classes de notre population. Il vaudrait mieux dépenser les \$60,000 dont le gouvernement veut disposer, pour améliorer la condition des colons que nous avons maintenant au milieu de nous, au lieu d'en faire venir d'autres. »

Moïse Houde (Maskinongé) : « Dit que la seule politique pour lui, c'est la conscience, et qu'il a toujours voté d'après les dictées de sa conscience. Il dit qu'il vaut mieux faire faire les chemins de colonisation à la journée et non à l'entreprise. Il a vu souvent des chemins faits à l'entreprise, qui au printemps n'étaient plus praticables. Il ne faut pas non plus s'occuper des partis lorsqu'il s'agit de choisir des hommes pour faire exécuter des travaux publics. Il faut choisir les plus compétents. Ce qui est une des grandes causes de l'émigration aux Etats-Unis, dans nos campagnes, ce sont ces hommes que l'on appelle communément 'shavers' qui ruinent les cultivateurs en leur enlevant leurs terres. »

À six heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise plus tard le même jour

Émigration et rapatriement [207-208] :

La Chambre reprend les débats sur la question qui a été proposée aujourd'hui, que le rapport du comité de toute la Chambre sur certaines résolutions concernant l'émigration et le rapatriement des Canadiens soit maintenant reçu. Et la question étant de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu.

Houde [207] : « Je n'ai pas l'habitude de parler bien souvent, en présence de cette honorable Chambre, composée principalement de la classe instruite de notre province. Il me semble que mon manque d'éducation m'interdit de me mêler aux débats. Cependant, la question qui nous occupe actuellement est tellement importante, elle regarde si particulièrement ceux que j'ai l'honneur de représenter ici que je me crois obligé de dire quelques mots à ce sujet. J'ai entendu bien des fois parler de colonisation et de rapatriement. Mais je pense que l'on s'est toujours bien plus occupé de la théorie que de la pratique. C'est là un grave défaut dans mon humble opinion. La théorie est bonne généralement, mais la pratique lui est bien supérieure. J'approuve beaucoup les efforts que l'on fait pour la colonisation et le rapatriement de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis. Mais ne serait-il pas aussi avantageux de chercher à trouver les causes qui engagent nos Canadiens à laisser le pays pour aller gagner leur vie sur la terre étrangère? N'est-il pas évident qu'une des grandes causes de l'émigration est produite par l'action de ces 'shavers', de qui je parlais à la séance de cet après-midi, gens qui par leur conduite injuste envers les colons les forcent à s'expatrier? Et cependant, ces 'shavers' on les voit dans les honneurs, quelques-uns d'entre eux occupent même des positions lucratives et sont à la tête des banques. Ce sont eux qui causent l'émigration et font tort à l'agriculture. Si je parle ainsi, Monsieur l'Orateur, c'est dans l'intérêt de la classe que je représente particulièrement ici, c'est dans l'intérêt des cultivateurs. Je puis me rendre ce témoignage que j'ai toujours tenu la conduite que me dictaient ma conscience et mes convictions politiques. Je ne suis pas comme un certain député qui a déclaré hier soir, en plein Parlement, qu'il a souvent voté contre ses convictions pour faire triompher ses chefs. Je ne puis faire la même déclaration. Depuis que j'ai l'honneur de représenter le florissant et beau comté de Maskinongé, même sous l'ancien régime, j'ai toujours voté suivant mes principes et ma conscience, sans m'occuper si ma conduite plairait aux hommes qui étaient au pouvoir; je n'ai jamais agi dans le but d'obtenir des faveurs du gouvernement, d'obtenir des places, soit de sénateur,

soit de conseiller législatif. Il m'a déjà été offert des emplois; heureusement pour moi, je les ai toujours refusés, et ce n'est pas à l'âge avancé où je suis que l'appât des faveurs du gouvernement pourrait m'engager à voter contre mes convictions. Je me croirais l'homme le plus malheureux du monde si je manquais à mes principes et à ma conscience pour obtenir une faveur publique. Je déclare solennellement que j'ai supporté le Parti libéral sous l'ancienne constitution parce que j'avais confiance dans les hommes de ce parti. Quand ces hommes ont perdu ma confiance, je n'ai pas hésité un seul instant à les abandonner. J'ai ensuite supporté le cabinet Chauveau, le cabinet Ouimet et je suis partisan du cabinet de Boucherville parce que, dans ma conviction, je pensais et je pense encore que ces personnes ont travaillé pour nos intérêts. Je déclare aussi que si le cabinet de Boucherville accomplissait les actes que je n'approuvais pas, je n'hésiterais pas un seul instant à l'en blâmer par mes votes. Je ne suis pas partisan [208] servile du gouvernement. Ce que je trouve bon, je l'approuve comme je désapprouve ce que je crois contraire à nos intérêts. Je réclame du gouvernement son secours pour les intérêts agricoles de mon comté. J'ai présenté une requête des habitants de Saint-Paulin demandant l'appui du gouvernement pour la construction d'un pont qui est devenu d'une nécessité urgente pour cette localité. J'espère que le gouvernement ne refusera pas ce qu'on lui demande. Je félicite les honorables députés de Saint-Maurice et de Champlain qui ont aussi fait des démarches auprès du gouvernement dans l'intérêt de leurs comtés respectifs. C'est en encourageant l'agriculture et les manufactures, c'est en aidant nos cultivateurs que nous rendrons aussi de grands services au pays. Il est bien beau d'encourager les commerçants et les industriels; mais ce qu'il faut surtout encourager, ce sont les cultivateurs qui sont le principal soutien de la société. Je félicite le gouvernement sur la politique qu'il adopte à l'égard des chemins de fer; mais en même temps je le prie de s'occuper encore plus qu'il ne l'a fait des chemins de colonisation. Ce sera là un grand moyen de faire cesser l'émigration qui fait tant de mal à la province de Québec. »

Garneau : « Propose, appuyé par le député de Montmorency (l'honorable A.-R. Angers) que la troisième résolution soit amendée en ajoutant les mots suivants à la fin d'icelle : 'et lesdits travaux seront faits autant que possible par les colons auxquels ces lots sont destinés'. »

Et la question étant mise aux voix, que le rapport ainsi amendé soit maintenant reçu, la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative. Les résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

Introduction de bills [208] :

Garneau : « Demande la permission d'introduire un bill pour encourager les Canadiens des Etats-Unis à venir se fixer sur les terres incultes de la couronne et pour d'autres fins. »

Accordé.

13 février 1875

Rapatriement des Canadiens des Etats-Unis [304] :

Garneau : « Propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill pour encourager les Canadiens des Etats-Unis à venir se fixer sur les terres incultes de la couronne et pour d'autres fins. »

Adopté.

Le comité étudie le bill et en fait rapport, sans amendement.

Garneau : « Propose la troisième lecture dudit bill. »

Adopté (sur division) : Il est résolu que le bill passe et que le titre soit: 'Acte pour encourager les Canadiens des Etats-Unis, les immigrants européens et les habitants de la province, à se fixer sur les terres incultes de la couronne'.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Session de 1875

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 3e Législature, 1re Session (1875)*, Québec, 1977.

8 novembre 1875

Adresse en réponse au discours du trône

Auguste-Charles-Philippe Landry (Montmagny) [6-12, ici 10-11] : « Nous traversons actuellement, Monsieur l'Orateur, les beaux comtés de Saint-Maurice et de Champlain, c'est-à-dire que nous sommes vis-à-vis de celui de Compton où le gouvernement a introduit le mode nouveau pour faciliter la colonisation de nos terres publiques. Nous accueillons avec une joie profonde, Monsieur l'Orateur, l'assurance qui nous est donnée par l'auguste représentant de notre très gracieuse souveraine au sujet de l'efficacité de cette patriotique mesure du rapatriement des Canadiens des Etats-Unis. Nous saluons avec bonheur le retour au foyer de ceux que les exigences de la vie en avaient éloignés. Enfants de notre commune patrie, ils l'ont quittée un jour pour la terre de l'étranger et la patrie a pleuré leur longue absence. L'étranger les a nourris, c'est vrai; il leur a donné un salaire, mais il a demandé à leurs bras robustes un travail que nous avons acheté; il les a payés mais il a su réclamer de ces fières existences le tribut quotidien des plus dures privations; il les a adoptés, mais en retour il a exigé leur sang, et ces descendants des héros de Châteauguay, ces fils d'indomptables légionnaires, se sont enrôlés sous la bannière étoilée; on les a vus, tant qu'a duré la lutte fratricide, se prodiguer sur tous les champs de bataille de l'Union américaine, en féconder le sol du plus pur de leur sang et donner pour une cause qui n'était pas la leur ces milliers d'existences auxquelles la patrie avait droit. Comme avant la dernière guerre, le mouvement de l'émigration de nos compatriotes prit un accroissement alarmant lorsqu'aux fanfares des combats, aux sourds grondements des canons, succédèrent enfin les mille bruits des manufactures, la fiévreuse agitation du travail. Mais l'heure de la réaction a sonné, le flot jusqu'à aujourd'hui grossissant de l'émigration s'arrête, un courant en sens contraire s'établit. Favorisons-le, chacun dans la mesure de nos forces; appelons à nous ces enfants d'une même mère; qu'ils ne soupirent plus sur la terre lointaine mais ici sur ce sol conquis par leurs pères, qu'ils partagent avec nous un pain que nous gagnons au prix des mêmes sueurs; qu'ils mettent au profit de leur pays des connaissances acquises au service de l'étranger. Nous leur avons donné, donnons-leur encore ces avantages pécuniaires. Ils ont connu autrefois ce qu'ils retrouvent aujourd'hui : le clocher du village, le hameau natal, la patrie avec ses réjouissances et ses joies inénarrables. Et en effet, [c]omme le dit un vieil adage,

Rien n'est si beau que son pays!

Et j'ajouterai avec cet homme franc et sans dol qui fut la gloire du nôtre, ces paroles que répète tout Canadien rapatrié avec un double sentiment d'orgueil et d'espoir :

Maints ruisseaux et maintes rivières

Arrosent nos fertiles champs;

Et de nos montagnes altières,

De loin on voit les longs penchants.

Vallons, coteaux, forêts, chutes, rapides

De tant d'objets est-il plus beau concert?

Qui n'aimerait tes lacs aux eaux limpides?

O Canada! Mon pays! Mes amours!

Et certes, Monsieur l'Orateur, le tableau n'est pas surchargé; nous avons ici toutes ces beautés chantées par le poète. La nature s'est prodiguée et tous les jours elle offre à l'industrie, aux arts, au travail des

hommes un aliment toujours prêt à leur dévorante activité. Il ne tient donc qu'à celle-ci de s'affirmer, d'éclater au grand jour, mais d'un autre côté, à nous, Monsieur l'Orateur, l'obligation de la soutenir, de lui prêter une aide salutaire en continuant cette saine politique que nous a léguée la dernière Chambre, c'est-à-dire en donnant à ceux de nos frères qui veulent revenir au pays des avantages qui n'ont pas été refusés aux émigrés d'un autre hémisphère. Et puisque la question de l'immigration européenne surgit des quelques remarques que nous venons de faire au sujet du rapatriement des Canadiens, ne craignons pas de l'aborder franchement et de dire en deux mots ce que le pays attend et n'attend pas de ceux que la confiance populaire et la volonté de cette honorable Chambre tiennent au timon des affaires. Nous avons maintenant pour nous instruire les enseignements du passé. Alarmés à la vue du dépeuplement de notre pays, ne pouvant y retenir ceux de nos compatriotes que le torrent de l'immigration entraînait vers d'autres rivages, nos hommes politiques—c'était au lendemain de la guerre franco-prussienne—ont demandé aux malheureuses victimes d'une lutte sans pitié, à ceux qui n'avaient plus ni demeure ni patrie, de venir ici remplacer ceux de nos frères qui n'y étaient plus. Des milliers d'immigrant sont remonté le cours de notre beau fleuve; ils ont foulé le sol conquis par leurs pères; ils ont trouvé une population de frères, parlant leur idiome, partageant leurs croyances religieuses, leur tendant les bras, les invitant à se fixer et à vivre dans le pays le plus heureux du monde, à l'ombre du drapeau britannique, protecteur de nos libertés. Qu'est-il advenu? Quelques-uns, c'est le très petit nombre, se sont établis au milieu de nous et y ont demeuré juste le temps de voir que les Canadiens émigraient et celui de s'informer où ils pourraient aller. Le lendemain, on bouclait les malles; on partait pour d'autres cieux. La Nouvelle-Angleterre et les Etats de l'Ouest savent maintenant où sont ces étrangers que nous avons vus la durée d'un jour. Voilà un enseignement du passé. Ce n'est pas le seul. En face de ces appels réitérés, se faisant jour dans des conditions exceptionnellement favorables, mais fatalement couronnées par le plus constant insuccès, j'oppose, avec un légitime orgueil le consolant souvenir de cette grande démonstration du 24 juin 1874 à laquelle plusieurs membres de cette honorable Chambre ont pris une part qui les honore en même temps qu'elle jette un vif éclat sur cette patrie dont nous sommes tous les enfants dévoués. Répondant à une patriotique invitation de leur mère, ils sont accourus, ces fils qui vivaient loin des regards et des sourires de la patrie, ils sont venus et au milieu des réjouissements de la nation, alors que tout était joie et bonheur, que les arches de verdure se multipliaient et ornaient les grandes rues de la métropole, que pavillons et bannières se déployaient sous le souffle de l'enthousiasme populaire, nous les avons vus défiler dans un ordre admirable, groupe par groupe, précédés de ces joyeuses fanfares qui jetaient aux vents du ciel, dans d'harmonieux accords, ces notes aimées, bienfaisant écho d'un passé mille fois glorieux. A la vue de ce magnifique déploiement de ses forces nationales réunies en un jour sous le même drapeau, la patrie heureuse et fière s'est sentie rajeunir et, n'écoutant que le cri de son cœur, elle a offert à ses enfants de leur donner ici des moyens d'existence, elle les a suppliés de revenir au pays et nos compatriotes ont accepté cette patriotique invitation. Voilà un autre enseignement du passé; c'est plus qu'un enseignement, c'est un engagement contracté dans une occasion des plus solennelles. Si l'on compare maintenant ce qu'a fait l'immigration étrangère à ce que l'on peut espérer du rapatriement de nos frères, il nous sera facile de comprendre ce que le pays attend de cette honorable Chambre. Ce que nous avons dit du rapatriement, Monsieur l'Orateur, s'applique mutatis mutandis à l'œuvre non moins nationale de la colonisation. Non seulement il nous faut bien accueillir ceux de nos compatriotes qui veulent revenir au pays, nous sommes tenus encore à bien traiter ceux qui y restent. C'est ce que le gouvernement et cette honorable Chambre ont parfaitement compris en proposant et en passant à la dernière session une loi qui donne aux Canadiens du pays les mêmes avantages que ceux offerts aux rapatriés. »

Joly [13-14, extrait] : « Quant au rapatriement, il n'y a personne qui ne soit disposé à appuyer toute mesure efficace qui fera revenir au pays nos compatriotes émigrés. L'an dernier, le gouvernement essaya de faire quelque chose en ce sens; j'en étais très satisfait et même je suggérai plusieurs amendements aux résolutions alors proposées afin de leur donner un effet plus prompt et plus efficace. Mais les mesures

prises par le gouvernement ont-elles réussi? C'est ce que nous verrons dans les documents et comptes publics. »

9 décembre 1875

La Chambre reçoit les 32 résolutions adoptées par le comité des subsides le 7 décembre. Au moment de la deuxième lecture :

À la vingt-neuvième résolution [Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'immigration et du rapatriement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1877] [162-163]

Marchand : « Demande ce que le gouvernement a fait pour le rapatriement et la colonisation. »

Garneau : « Fait connaître le progrès du mouvement d'immigration dans les Cantons de l'Est, Ditton et Chesham. Depuis que la Législature a voté la somme de \$60,000 pour les fins de rapatriement et d'immigration, 230 familles se [s]ont établies sur les terres de ces cantons, ces familles représentant 1,100 personnes; 102 familles sont venues des différents points du Canada; 92 des Etats-Unis et 36 d'Europe, à savoir de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Quant à celles venues des Etats-Unis, 21 étaient du Massachusetts; 17 du Connecticut; 13 de New York; 8 du New Hampshire; 9 du Maine; 4 du Rhode Island; 2 du Minnesota; 3 de l'Illinois et 15 d'autres divers Etats. 20 familles ont apporté avec elles des capitaux variant de \$500 à \$1000, avec des instruments aratoires, etc. D'autres avaient aussi des avances moindres; 200 autres familles des Etats-Unis se préparent à venir s'établir dans ces cantons au printemps. Il aurait été facile d'en faire venir un plus grand nombre, mais le gouvernement, n'ayant pas eu le temps de se préparer, n'a pas voulu exposer bien des gens à des désappointements et à la misère. Jusqu'ici, il n'a eu à déboursier que \$13,000 à \$14,000. Il y a, bien entendu, quelques autres dépenses qu'il n'a pas encore eu occasion de rencontrer. 1,630 arpents de terre pour des colons ont été défrichés; 102 bâtisses ont été construites pour leur usage. Il y a des municipalités d'organisées, des paroisses de formées, des commissaires d'écoles de nommés et déjà des missionnaires de rendus sur les lieux pour desservir les colons. Tous ceux qui se sont établis là sont entièrement satisfaits de leur sort et ne regrettent nullement leur changement. La somme demandée cette année pour continuer cette œuvre est de \$45,000. »

Sawyer : « Félicite chaleureusement le gouvernement du succès qui a si bien couronné le début de son entreprise patriotique. »

Georges-Honoré Deschênes (Témiscouata) : « Dit que son comté comprend une grande étendue des plus belles terres de la province et qu'il serait désirable d'y former aussi des colonies semblables. »

Garneau : « Répond que le gouvernement se propose de faire cela. »

Marchand : « Ne vois pas que le gouvernement ait fait de grands efforts pour le rapatriement, et il croit qu'il n'a pas pris le bon moyen et qu'il y aurait employé un autre système qui produirait d'excellents résultats; ce serait de donner des octrois gratuits sur les passages des chemins de fer, comme on le fait dans le Haut-Canada, et de fournir aux colons quelques avances pour leur permettre de subsister jusqu'au moment du défrichement de leurs terres. »

14 décembre 1875

Marchand [207] blâme le gouvernement pour sa parcimonie par rapport au rapatriement.

22 décembre 1875

Roy [280-281] soumet un rapport du comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation. Il recommande que les fonds destinés à recruter l'immigration étrangère (européenne) soient plutôt accordés au rapatriement.

Session de 1876

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 3e Législature, 2e Session (1876)*, Québec, 1977.

11 novembre 1876

Administrateur de la province, discours du trône [6] : Fait état des progrès de la province par rapport au rapatriement et à la colonisation.

24 novembre 1876

Joly [53] : Le gouvernement a reçu les rapports officiels selon les échéances convenues. « Les rapports de MM. O'Neil, Poupore et Ibotson, touchant l'immigration, ont été envoyés le premier à la date du 15 juillet, le second, le 30 juin et le troisième à la date du 1er juillet. Je passe à la question du rapatriement. Le rapport de M. Gagnon a été envoyé au gouvernement le 30 juin 1876. Celui de M. Chicoine, pour la Patrie, est adressé à la même date. Le rapport du conseil d'agriculture, que l'honorable président de cette Chambre vous avait adressé, a été adressé au gouvernement le 8 juillet. » Cependant, le gouvernement a négligé de veiller à la prompte impression de ces documents.

1 décembre 1876

Les recettes et les dépenses de la province pour l'année 1875-1876 sous présentées. Le titre de l'agriculture, de l'immigration, du rapatriement et de la colonisation correspond à une dépense de \$189,900.65, le cinquième titre en importance outre le service de la dette. Le budget total est de \$3,872,850.78 [75].

5 décembre 1876

Joly doute de l'honnêteté de Chicoine, l'agent dans la nouvelle colonie de rapatriement des Cantons de l'Est. **Garneau**, **Chapleau** et **Flavien Dupont (Bagot)** défendent l'agent. **Marchand** affirme qu'il s'agit d'un mauvais endroit pour une colonie s'il coûte si cher d'y transporter des denrées [99-100].

12 décembre 1876

Interpellations

Rapatriement [133-134, débat présenté ici dans sa totalité] :

Marchand [133] : « Demande des explications sur la question du rapatriement et spécialement au sujet de l'établissement de colonisation à la Patrie. »

Garneau : « Répond que le rapatriement dans le comté de Compton est terminé. A ce sujet l'honorable ministre déclare qu'il désire rectifier une erreur qui s'est glissée dans un journal de cette ville. Il dit que l'un des agents de la colonisation recevait \$20 et non \$80 par mois pour demeurer en fonctions ad interim.

Il dit qu'il est fort étonné de voir l'honorable député combattre aujourd'hui le gouvernement sur une question qui a rencontré son approbation l'an dernier. »

Marchand : « Demande ce que le gouvernement a affecté au rapatriement l'an dernier. »

Garneau : « Dit que le gouvernement a affecté \$60,000 l'an dernier au rapatriement. Sur la somme de \$50,000 votée pour cette œuvre, le gouvernement a dépensé \$30,000. Il est resté \$20,000 dans le trésor. Quant aux émigrants, le gouvernement fédéral paie un tiers des frais que coûte le transport transatlantique des émigrants venant d'Europe, à la condition cependant que lesdits émigrants se fixent dans la province de Québec. Quant au gouvernement provincial, il ne fait que solder les frais de voyage des émigrants lorsqu'ils sont arrivés à Québec. »

Marchand : « Dit que l'on devrait donner aux Canadiens venant des Etats-Unis les mêmes avantages que rencontrent les émigrés européens venant s'établir dans la province de Québec. Il demande la même faveur de la réduction d'un tiers dans les frais de voyage pour les Canadiens revenant des Etats-Unis. »

Molleur : « Se plaint de ce que l'on ne fait rien pour retenir les Canadiens au pays et appuie les suggestions du député de Saint-Jean. »

Garneau : « Dit que si les Canadiens émigrent, c'est la faute du gouvernement fédéral qui ne veut pas d'un tarif protecteur. »

Molleur : « Le tarif protecteur est si dangereux que pour moi je ne voudrais pas m'y embarquer. »

Deschênes : « Se prononce en faveur du système de colonisation tel que mis en pratique par le gouvernement à la Patrie. »

Jonathan Saxton Campbell Würtele (Yamaska) : « S'étonne de voir qu'en face des reproches que l'on fait au gouvernement de dépenser beaucoup pour les fins de la colonisation et de la justice, un honorable député, représentant de Québec-Est, demande au gouvernement la remise du prêt aux incendiés de 1845. Cette année-là, Québec fut ravagée par de terribles conflagrations; les incendiés voulurent reconstruire leurs maisons. Pour leur venir en aide, le gouvernement émit des débentures pour la somme de \$40,000. On considéra ces débentures comme un prêt de la part du gouvernement. Ce prêt devait être remboursé, cela va sans dire; car il faut espérer que les incendiés ne considèrent pas que le gouvernement leur a fait un cadeau. Bon nombre d'incendiés revendirent leurs maisons. Si le gouvernement se rendait à la demande de l'honorable député de Québec-Est, alors, ce ne seraient plus les incendiés qui bén[é]ficieraient de la chose; ce seraient les derniers acheteurs, dont bon nombre sont à l'aise et grands propriétaires, qui en retireraient tout profit. En 1852, un incendie vint désoler Montréal; mais là on adopta un tout autre système qu'à Québec pour venir en aide aux victimes de l'incendie. Au lieu de leur prêter de l'argent, Sir Francis Hincks, alors ministre des Finances, prit des mesures en vertu desquelles il s'entendit avec la Compagnie des prêts et dépôts du Canada qui fournit une somme de \$400,000 pour aider aux incendiés à reconstruire leurs maisons, etc., cela à la condition que la ville de Montréal donnât des garanties par lesquelles elle s'obligeait à faire le remboursement de cette somme d'argent. Si la cité n'avait pu rencontrer ses obligations, le gouvernement se serait considéré comme endosseur et aurait fait honneur aux obligations. Aujourd'hui, toute la somme prêtée a été remboursée; il ne reste qu'une balance insignifiante qui sera aussi bientôt payée. [134] Il y a plus de trente ans que le prêt aux incendiés de Québec a été effectué, de sorte que les intéressés pourraient facilement plaider prescription; ce qui paralyserait tous les efforts que l'on pourrait faire pour faire rembourser le susdit prêt. »

21 décembre 1876

Discussion de la possibilité d'établir des rapatriés sur la rivière Saint-Maurice [166].

Session de 1877-1878

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 3e Législature, 3e Session (1877-1878)*, Québec, 1977.

24 janvier 1878

Adresses au lieutenant-gouverneur

Colonie de rapatriement de Témiscouata

Deschênes [45] : « Propose, appuyé par le député de Kamouraska (J. Dumont), qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nombre de milles de chemins faits dans la colonie de rapatriement de Témiscouata; et aussi le montant dépensé pour ces milles de chemin, le nombre de ponts faits, le coût payé pour ces ponts, aussi les noms des entrepreneurs, soit des chemins ou des ponts, et les conducteurs qui ont été chargés de conduire certains travaux dans ladite colonie; le nombre de lots mis en réserve pour l'établissement des colons; et faisant connaître les travaux faits depuis le 1er mai 1876 au 30 juin 1877, et depuis le 30 juin 1877 à cette date. »

Adopté.

5 février 1878

Subsides [134-135] :

Le comité des subsides fait rapport des 118 résolutions adoptées la veille. Lesdites résolutions, étant lues une deuxième fois, sont adoptées. La Chambre se forme de nouveau en comité. En comité : « 7. Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses de l'immigration et du rapatriement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1879. »

Bellingham : « Contended that it was very unfair to his co[u]ntrymen, and especially to some of the early settlers in Argenteuil, pioneers [sic] of the county, that the utmost farthing should be exacted from them by the Commissioner of Crown Lands, while thousands of dollars were being spent to r[e]patriate those who had left the country with the object of bettering their condition. The settlers in Argenteuil, whom he alluded to, bought land years ago for \$1 per acre, and though the Government had since reduced the price of similar land to 30 cents per acre, they were now being pressed for the balance of the purchase money and back interest.

Garneau : « Stated that he was not aware of any hardship or injustice having been done to the settlers of Argenteuil. »

Marchand : « Dit que, l'an dernier, le gouvernement, avec la somme de \$45,000 à sa disposition, n'a pu rapatrier que quinze Canadiens. Il se demande ce qu'il pourra faire avec \$15,000 seulement. »

Garneau : « Répond que cette somme de \$45,000 a été consacrée non seulement au rapatriement mais encore à d'autres fins. »

Adopté.

12 février 1878

Chapleau [169-171, ici 171] : « On parle aussi de l'augmentation des taxes qui font émigrer les Canadiens aux Etats-Unis; mais en étudiant les statistiques économiques, on peut se convaincre facilement que ce raisonnement pêche par la base puisque, aux Etats-Unis, les taxes sont deux fois plus élevées qu'ici. »

Session de 1878

Source : G.-Alphonse Desjardins, dir., *Débats – Parlement provincial de Québec – Session de juin 1878*. Québec : Imprimerie du Canadien, 1878.

5 juillet 1878

Sur l’item de l’immigration et du repatriement [92-94, débat présenté ici dans sa totalité] :

Deschênes [93] : « dit que la somme de \$ 10,000 demandée par le gouvernement n’est pas assez considérable. Les résultats que l’on a obtenus des dépenses qui ont été faites pendant les années passées, sont de nature à justifier le gouvernement de ne pas diminuer les sommes consacrées au repatriement en particulier. Il dit que la colonie qui a été fondée dans le comté de Témiscouata a pleinement réussi et que l’établissement qui a été formée [sic] dans ce comté au moyen des subsides fournis par cette chambre est prospère et fait honneur à la province. Il désire que l’adoption de cet item soit suspendue jusqu’à ce que la réponse à une adresse votée le 21 juin, demandant un rapport constatant l’état de la colonie de repatriement dans le comté de Témiscouata, afin que la chambre ait l’occasion de se rendre compte des résultats des dépenses qui ont été faites et voir s’il ne serait pas juste d’augmenter le montant en question plutôt que de le diminuer. »

Joly « dit que le gouvernement n’a pas l’intention de faire voter une somme plus considérable que celle qui est mentionnée dans les estimés ».

Louis-Onésime Loranger (Laval) « dit que le gouvernement ne devrait pas trop épargner dans le but de faire revenir au pays nos compatriotes qui sont allés dans la république voisine ».

Chapleau « s’oppose à une réduction sur le montant consacré à l’immigration et le repatriement. Je veux bien croire dit-il, que le gouvernement a de bonnes intentions mais on sait qu’avec de bonnes intentions seulement on vit pauvrement et très souvent on meurt. On dit même qu’un lieu qui n’est pas dans ce monde est tout pavé de bonnes intentions. Il parle longuement et d’une manière très élogieuse de l’agent d’immigration de la province en Angleterre, M. O’Neil. Ce monsieur remplit son devoir d’une manière éminemment efficace et est d’un grand secours pour faire connaître la province de Québec parmi les classes instruites et aisées dans la mère-patrie. »

James McShane (Montréal-Ouest) « se plaint du fait que les dépenses qui ont été faites pour l’immigration depuis plusieurs années n’ont pas donné des résultats satisfaisants et il reproche aux canadiens qui immigrer aux Etats-Unis de changer leurs noms ».

Michel Mathieu (Richelieu) « regrette que les argents votés pour l’immigration n’ont pas donné les résultats que nous en attendions. Quant au reproche fait par le député de Montréal-Ouest que les canadiens-français changent leurs noms en émigrants aux Etats-Unis, ceux de nos compatriotes qui ont traduit pour ainsi dire leurs noms l’ont fait non pas pour le plaisir de porter un autre nom, mais bien parce que ne sachant pas la langue anglaise et les américains ne sachant pas la langue française, ces derniers ont traduit, dans quelques cas, les noms des canadiens-français. Mais on ne doit pas croire, comme l’a laissé entendre le député de Montréal-Ouest, que les Canadiens français ont honte de leurs noms. Non, tel n’est pas le cas. J’ai voyagé dans différentes parties des Etats-Unis et partout j’ai rencontré des vieillards, Canadiens français d’origine, qui avaient laissé le Canada depuis 25, 30 et même 40 ans, conservant un

tendre souvenir de leur patrie; j'ai entendu ces vieillards m'exprimer, les larmes aux yeux leur ardent désir de revenir au village natal, de revoir le foyer qui les avait vu naître, et cependant ces vieillards ne pouvaient mettre leur désir à exécution parce que les moyens leur manquaient. Je suis d'opinion qu'il vaut beaucoup mieux faire des efforts pour retenir au pays nos compatriotes [94] que de faire venir à grands frais les émigrés d'Europe. Je suis d'avis qu'il faut donner de l'ouvrage à notre population, qu'il faut encourager nos manufactures afin que notre jeunesse vigoureuse puisse trouver ici de l'emploi et ne pas être obligée de laisser le pays. »

Beaubien « exprime des regrets à la vue de la désertion qui se manifeste dans les campagnes de cette province. Il demande au premier-ministre la permission de traiter la question de l'agriculture qui a déjà été discutée par la chambre mais vu l'heure avancée quand a eu lieu ce débat, il n'a pu y prendre part. »

Joly : « Je me rappelle que l'honorable député a exprimé le désir de donner ses vues sur la question relative à l'agriculture et comme l'hon. député n'a pas eu l'occasion de le faire, je crois que la chambre écouterait avec plaisir ce que l'hon. député a à dire. »

Beaubien « continue son discours. Il traite savamment la question des écoles d'agriculture. Il dit que le système d'enseigner la théorie sans y joindre le travail manuel est mauvais et ne devrait pas être suivi. Il développe longuement cette proposition et dit que le système n'a pas réussi aux Etats-Unis ni dans cette province. Il dit que dans nos écoles agricoles on devrait adopter un système propre à enseigner la pratique d'abord et la théorie ensuite. »

Joseph-Israël Tarte (Bonaventure) « parle en faveur du repatriement. Il blâme le gouvernement d'avoir diminué le montant consacré à repatrier nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis. Il nie l'avance fait dans certains journaux qui va à dire que la politique de repatriement inaugurée par le cabinet de Boucherville avait pour but d'écraser les nationalités étrangères aux Canadiens-français. Il dit que cette politique n'a jamais eu pour but de repatrier plutôt des Canadiens-français que tous les Canadiens en général, c'est-à-dire quelle soit leur origine. Il prétend que les émigrants qui nous sont envoyés d'Europe ne sont pas toujours de ceux que nous avons besoin au point de vue agricole. Il dit que le gouvernement devait [sic] ordonner à ses agents européens de nous expédier que les sujets recommandables sous tous les rapports. Au lieu de dépenser de l'argent pour augmenter notre population de personnes professant des principes dangereux pour notre société, on devait plutôt consacrer ces sommes à promouvoir les intérêts agricoles de la province. Il désire savoir comment sera dépensé l'argent demandé pour le repatriement. »

Joly « dit que le gouvernement ne fera pas plus que le précédent cabinet. L'établissement de repatriement [sic] fondé dans le comté de Témiscouata sera continué mais une faible somme seulement sera dépensée de manière à ne pas arrêter le mouvement qui a été créé par l'ancien gouvernement. »

Session de 1879

Source : G.-Alphonse Desjardins, dir., *Débats de la Législature provinciale de la Province du Québec – Deuxième session du quatrième parlement*. Québec : Imprimerie du Canadien, 1879.

1 août 1879

Sur l'item de l'immigration et repatriement [241] :

Langelier « dit que le gouvernement a décidé de ne pas payer les frais de pension des immigrants en arrivant dans la province. Le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir les agences d'immigration qui existent aujourd'hui. »

Chapleau : « Je félicite le gouvernement de ne pas abolir les agences. Je me plais surtout à reconnaître publiquement les talents et les services de M. O'Neil, agent de la province à Londres. M. O'Neil est un homme lettré et parfaitement au courant de tout ce qui se rapporte aux colonies. Les Canadiens qui visitent l'Angleterre sont prêts, je n'en doute pas, à reconnaître que ce monsieur fait très bien son devoir et rend de grands services à la province. Les autres agents du gouvernement n'ont pas, je le crois, négliger [sic] en aucune manière leur devoir et je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion de payer un tribut de reconnaissance pour leurs services. »

Joly : « La politique du gouvernement est de retrancher toutes les dépenses non absolument nécessaires en rapport avec ce service. »

Charles-Antoine-Ernest Gagnon (Kamouraska) : « Bien que cette somme ne soit pas bien considérable, je la trouve encore beaucoup trop considérable. Depuis 1867, la somme énorme de \$253,000 a été dépensée pour cette fin et je considère que c'est une dépense non judicieuse. J'espère qu'à l'avenir, que l'année prochaine, cet item disparaîtra des estimés. »

Sur l'item de la colonisation [241-247] :

Picard [241] : « M. le président, un homme distingué par ses travaux et écrits sur la colonisation, a placé à la tête d'un livre instructif qu'il a fait sur cette importante question, ces magnifiques paroles, que le gouvernement du jour devrait sérieusement méditer :

‘C'est dans la colonisation,

‘Que réside l'avenir du pays.’

Cet homme, M. le président, vous le connaissez—et tous mes honorables collègues, j'en suis sûr, ont lu son intéressant ouvrage sur les travaux qu'a fait la colonisation depuis 1851 à 1861—je veux parler de M. Stanislas Drapeau. Dans les quelques remarques que je me propose de faire sur cet important sujet, je me contenterai de toucher légèrement à cette période mémorable de nos annales sur la colonisation, de 1848 à 1863, ensuite de 1863 à 1868[?], et de cette dernière époque à ce jour. A la date de 1848, tout le monde se rappelle avec plaisir les efforts louables que tous les évêques de Québec et de Montréal aidés de leur clergé en général, et d'un grand nombre de citoyens influents, non moins patriotiques qu'eux, firent, vers les années 1848 à 1851, pour activer un grand mouvement de colonisation de nos terres incultes. Parmi tous ces hommes dont les coeurs étaient remplis d'un dévouement extraordinaire pour cette belle cause de la colonisation, et surtout, animés d'un pur patriotisme pour tout ce qui peut faire grand un pays, et rendre heureux et prospères ses habitants, nous trouvons en première ligne, d'abord tous les évêques et

le clergé. Parmi ces prêtres nous remarquons, avec orgueil [sic] le défunt abbé O'Reilly, alors curé de la modeste et petite ville de Sherbrooke, devenue aujourd'hui grande et florissante à cause de ses nombreuses manufactures. Ce vénérable apôtre de la colonisation fut admirablement bien secondé dans ses efforts par de courageux et jeunes missionnaires des Cantons de l'Est, an nombre de douze, ainsi que l'on peut le voir par leur énergique manifeste de 1851, et dont l'un d'eux, que l'on [242] appelait le jeune Racine, sut se distinguer par son courage, ses écrits et son éloquence. C'est ce même jeune prêtre, M. le président, qui est aujourd'hui évêque de Sherbrooke. Quelle joie et quel bonheur ne doit-il pas ressentir de se trouver aujourd'hui, après une absence de 20 à 25 ans, au milieu d'une colonie qu'il a contribué pour une si large part avec ses compagnons, à implanter d'une manière aussi stable et aussi vivace, sur les rives sud de notre majestueux St-Laurent et qu'il a vu se développer si merveilleusement, quoiqu'entourée d'obstacles de toutes espèces, et dont le succès complet a couronné tous ses travaux. Honneur soit rendu à ce vénérable prélat, pour avoir employé et consacré à une si belle cause les meilleures années de son apostolat. Honneur et gloire soient rendus aussi au défunt abbé O'Reilley [sic] et à tant d'autres, qui ont bien voulu eux aussi donner et sacrifier les meilleures années de leur jeunesse pour l'avancement de la colonisation. Que la patrie et surtout les vrais amis de la province de Québec, non-seulement se rappellent toujours de ces vaillants pionniers mais fassent des efforts pour les imiter. Inutile de raconter ici M. le président, les progrès prodigieux que ce mouvement colonisateur a fait dans les Cantons de l'Est et dans les seigneuries, au sud du fleuve St-Laurent, durant la période de 1851 à 1861, parce que, mes honorables collègues, si non tous, la plupart du moins, en connaissent bien tous les détails, j'en suis certain. Inutile encore, d'énumérer ici le grand nombre de belles paroisses et de villages florissants qui ont surgi partout, comme par enchantement, dans cette partie de notre province qui se trouve située entre la ligne 45 et le fleuve St-Laurent. Qu'il me suffise de vous dire, M. le président qu[']elles sont nombreuses ces paroisses, et que la plupart d'elles sont belles et prospères, et que d'autres, les plus jeunes, promettent de devenir aussi belles et aussi prospères que leurs aînées, si seulement le gouvernement du jour, daigne venir d'une manière efficace, au secours des pauvres, mais courageux colons, pour terminer des chemins très importants déjà commencés et en ouvrir de nouveaux, afin de permettre aux colons d'arriver aux terres encore incultes que l'on trouve en grande quantité dans la plupart de nos cantons. Je me permettrai de remarquer ici, et je ne crains pas de faire cette déclaration devant cette honorable chambre, déclaration que je fais à titre d'enseignement pour ceux qui nous gouvernent aujourd'hui et leurs successeurs : 'Que tous les efforts de ces vigoureux et vaillants pionniers auraient été probablement infructueux, si les gouvernements du temps et les citoyens de nos villes, à la tête desquels se trouvait tout le clergé, ne fussent venus à leur secours.' Oui, sans doute, M. le président, c'est ce beau mouvement parti de si haut qui nous a valu ces magnifiques résultats. Ce sublime mouvement colonisateur a toujours été en augmentant jusque vers l'année 1863. Là il s'est arrêté un peu—et en voulez-vous savoir la principale cause? Dans mon humble opinion je pense que ce sont les prix élevés que l'on payait, à cette époque, aux Etats-Unis, aux ouvriers et aux journaliers, et aussi un peu au manque d'ouvrage dans ce pays. Ainsi donc durant tout le temps que les gages se tenaient élevés aux Etats, la colonisation fit bien peu de progrès, mais aussitôt que ces gros salaires furent tombés ont vit un changement sensible. Peu à peu on voyait que ce courant impétueux d'émigration du Canada aux Etats, qui avait inspiré tant de crainte à tous ceux qui aiment encore leur pays, et désirent le voir grandir, devenir petit à petit moins menaçant et moins alarmant. [243] A la vue des désastres que nous avait causé [sic] cette plaie de l'émigration—la presse toujours sentinelle avancée, en signala le mal—et éleva fortement la voix contre cet état de choses vraiment déplorable pour un peuple. Sa voix ne se fit pas entendre en vain; car de suite l'on vit se former dans les villes et dans plusieurs paroisses, des associations ou sociétés de colonisation, dont le but était de réaliser des fonds pour encourager la colonisation de nos terres incultes. C'est vers cette époque 1868, que le gouvernement du temps, qui avait à sa tête l'honorable M. Chauveau, père, aidé des vrais amis de leur province, encouragea efficacement la colonisation [sic] en faisant voter par la chambre des sommes très considérables, dont la plus grande partie fut employée pour

ouvrir des chemins de colonisation à travers la forêt, et l'autre partie pour encourager la formation de sociétés de colonisation par toute la province. M. le président, plu à Dieu, que son fils, l'honorable secrétaire provincial, l'imitât sur cette question vitale de la colonisation et aussi sur d'autre [sic] question importante, je veux parler des inspecteurs d'écoles. Vers l'année 1873, l'hon. M. Chauveau se retira du gouvernement et l'hon. M. Ouimet, aujourd'hui surintendant de l'Instruction Publique, lui succéda comme chef. Et ce gouvernement comme son prédécesseur fit voter tous les ans de fortes sommes pour la colonisation. C'est sous cette administration que le repatriement des Canadiens des Etats-Unis nous a été accordé, et vous en connaissez tous les bons résultats. En 1875, nous avons eu le gouvernement de M. de Boucherville, qui, lui aussi, sur cette question de la colonisation a bien su se montrer le digne successeur de ceux qui l'avaient précédé. Il serait parfaitement inutile de mentionner ici tout le bien qu'ont fait pour l'avancement de la colonisation de nos terres incultes, les trois administrations Chauveau, Ouimet et de Boucherville depuis 1868 à 1878, attendu que c'est quelques chose que vous connaissez aussi bien que moi, si non mieux. Le 2 mars 1878, est arrivé, comme vous le savez, M. le président, le coup d'état, et le 8 du même mois, les honorables ministres qui sont aujourd'hui sur les bancs du trésor, prêtaient comme tels le serment accoutumé. Tout le monde, M. le président, a encore vivace à la mémoire cette malheureuse catastrophe qui a plongé soudainement dans un GOUFFRE notre province : elle si heureuse, si paisible et prospère à cette époque. Depuis cette date néfate [sic?] elle a été constamment agitée, et brutalement maltraitée par ses prétendus sauveurs du 2 mars. Pendant 18 mois elle a enduré toutes sortes d'humiliations qui lui ont été faites par des hommes qui ne voulaient pas autre chose que son abaissement et sa déchéance complète. Et durant tout ce temps là, ses prétendus et faux sauveurs l'ont déchirée—l'ont pillée—je ne dirai pas volée car ce mot n'est point parlementaire. Heureusement que les derniers événements l'ont noblement vengée et relevée du borborygme où ses plus cruels prétendus amis l'avaient plongée par ce fameux coup d'Etat. L'atmosphère est maintenant plus pur. Le peuple de la province respire plus à son aise depuis quelques jours, et espérons d'avoir bientôt des jours encore meilleurs. Aujourd'hui que tout le monde voit, que l'esprit public est tout préoccupé de l'industrie, du commerce et des chemins de fer, ne serait-il pas convenable d'encourager plus que jamais l'agriculture et la colonisation? Est-ce là ce qu'a fait ou se propose de faire le gouvernement du jour? Non, M. le président. [244] En vain, je cherche partout dans ses actes quelque chose qu'il aurait pu avoir fait pour encourager efficacement l'agriculture et la colonisation, mères nourricières de tous les membres de la société, je ne trouve rien, et n'aperçois vraiment rien de bon pour l'avenir, c'est déplorable, M. le président. Mais, que voulez-vous que j'y fasse? Malheureusement il en sera toujours de même aussi longtemps que les honorables ministres seront au pouvoir. Et mon seul espoir maintenant, pour un changement de cet état de choses là, est dans le peuple . . . [ellipse dans l'original] L'année dernière la résolution suivante a été proposée :

‘Que cette chambre regrette de voir que le gouvernement dans l'intérêt de la classe agricole et de la colonisation qui exige protection et encouragement, n'ait pas cru devoir demander plus d'argent.’

L'honorable premier ministre promis et jura sur sa foi d'honnête homme, qu'il ferait autant avec \$38,000 que le gouvernement conservateur avec \$48,000. Voici les paroles qu'il prononça à propos de cette motion :

‘Qu'avec l'argent qu'il demande à la chambre de voter, il fera encore plus que l'ancien gouvernement avec tout l'argent qu'il se faisait donner; car, ajouta-t-il, c'est l'intention bien arrêtée du gouvernement de voir à ce que cet argent soit bien et dûment dépensé à l'avenir pour son véritable objet : à savoir, l'encouragement de la colonisation sur les terres non cultivées, au moyen de chemins à travers la forêt, et non comme on l'a fait sous l'ancien régime.’

L'honorable premier ministre qui est le chef du département d'agriculture et la colonisation, est-il capable de déclarer aujourd'hui, devant cette chambre, qu'il a fait des \$38,000 votées à la dernière session, pour la colonisation, un emploi aussi judicieux et aussi impartial qu'il promettait de le faire lorsqu'il prononçait les paroles que je viens de citer? Est-il même capable de déclarer et d'affirmer sur sa foi de gentilhomme que la moitié même de cette somme a été dépensée et employée judicieusement à

terminer et à ouvrir de vraies [sic] chemins de colonisation, c'est-à-dire des chemins passants à travers la forêt, comme il promettait de le faire par les mêmes paroles plus haut citées? Non, M. le président, il n'est point capable de faire une telle déclaration, je l'en défie. Eut-il le courage de le faire, dans l'intérêt de son parti, je suis sûr d'avance qu'il n'oserait seul en prendre la responsabilité; car l'honorable premier sait une chose, c'est qu'il n'ignore point que nous connaissons un peu comment ont été dépensés et distribués les argents de colonisation votés à la dernière session. D'après les informations que j'ai eues dans plusieurs comtés, je ne craindrai pas de dire à l'honorable premier ministre ceci : Que plus de la moitié des \$38,000 a été dépensée et gaspillée, quand je dis gaspillée, je veux dire sans profit pour la colonisation de nos terres incultes, mais, par exemple, d'une manière profitable aux amis qui appuient les honorables ministres. Je m'explique, je veux dire que les trois quarts et demi au moins de cette somme de \$38,000, ont été donnés et distribués dans des comtés représentés par des libéraux, et dont la très grande partie a été employée sur des chemins déjà faits dans les seigneuries et dans les cantons qui sont établis depuis longtemps, et cela, en vue, bien entendu, de mieux capter les votes d'un grand nombre d'électeurs qui s'étaient montrés un peu récalcitrants dans l'élection locale et surtout dans l'élection fédérale du 17 septembre dernier . . . [246] Maintenant, M. le président, que j'ai démontré d'une manière satisfaisante, j'espère, sinon pour les honorables ministres, du moins pour la chambre, que l'argent voté à la dernière session pour la colonisation n'a pas été employé pour son véritable objet, l'encouragement de la colonisation sur les terres non cultivées au moyen de chemins à travers la forêt; maintenant que j'ai démontré aussi d'une manière indéniable que la distribution de ces sommes d'argent a été faite de la façon la plus arbitraire et la plus injuste qu'il fut possible de le faire, dois-je espérer, cette année et à l'avenir, que tous les comtés qui n'ont pas eu d'argent ou presque point du dernier octroi, auront leur juste part de l'octroi que nous sommes appelés à voter dans ce moment. En vue de réparer tous les torts causés à la colonisation l'année dernière, par la manière peu judicieuse dont on a fait l'emploi des \$38,000, ne serait-il pas désirable, M. le président, dans l'intérêt de l'avancement de la colonisation que le gouvernement élevât de vingt milles piastres (\$20,000) la somme qu'il nous demande de voter par la résolution qui est maintenant devant vous, c'est-à-dire, qu'au lieu de \$38,000 on mit \$58,000. Encore un mot et je termine. Qu'il me soit donc permis de dire ici : Que si les honorables ministres avaient réellement pour la classe agricole, que tous leurs amis savent si bien flatter, cet attachement et cette considération qu'ils feignent de lui témoigner dans les temps d'élections, je dirai plus, M. le président, s'ils avaient pour cette classe la millième partie des égards et de l'affection qu'ils ont montrés depuis qu'ils sont au pouvoir pour les riches habitants des villes de Québec, de Montréal, d'Ottawa même, ville du Haut-Canada, y compris aussi, bien entendu, ceux de Trois-Rivières, il me semble, M. le président, qu'ils [sic] leur serait très difficile de me refuser ce que je leur demande, en ce moment, non pour moi, ni pour aucun de mes collègues en particulier, mais pour les fils de nos cultivateurs ou encore pour cette autre classe d'ouvriers de nos villes, qui ont l'intention d'aller se fixer sur les terres de la couronne, et enfin, M. le président, pour toute cette classe d'hommes que l'on appelle, avec orgueil, les vrais défricheurs de la forêt, c'est pour ceux-là seuls que j'en fait la demande. Vraiment, je ne pense pas, M. le président, que l'honorable premier refuse une si juste demande, faite en faveur de tous les colons de la province. Croire que cette demande ne sera pas accordée, ce serait méconnaître le patriotisme de l'honorable premier ministre. Il en a déjà donné trop de preuves dans maintes circonstances pour que j'en puisse douter un instant. Entre 27 preuves au moins déjà connues, je me contenterai d'en mentionner une : Trois-Rivières, ne pensez-vous pas, M. le président, que l'honorable premier, qui a bien trouvé les moyens de faire à la ville de Trois-Rivières un loop-line, qui coûte à la Province \$100,000, ne trouvera pas des moyens pour ajouter à l'item des \$38,000 pour la colonisation, la modique somme de \$20,000. Je termine ici mes remarques en remerciant la chambre pour la bienveillance avec laquelle elle m'a écouté. »

Jean-Baptiste Couillard Dupuis (L'Islet) : « Je regrette beaucoup que les finances de la province ne permettent pas au gouvernement de [247] consacrer une somme plus considérable pour aider la colonisation

dans cette province. Les besoins de la colonisation sont on ne peut, on ne saurait le nier, très-pressants. Jusqu'ici, malheureusement, cette branche du service public a été par trop négligée par les différents gouvernements qui ont administré les affaires de la province. Il trouve qu'il y a lieu d'opérer des réformes radicales dans le système suivi jusqu'ici pour promouvoir la colonisation. »

Le comité rapporte progrès et demande de siéger de nouveau.

A la suite d'une discussion, il est décidé que la chambre ne siégera pas le samedi comme une résolution adoptée il y a quelque temps, l'ordonnait.

À six heures la séance est levée.

23 août 1879

Pierre Boucher de LaBruère (conseiller législatif pour Rougement) [66-70, ici 68] : « Je dirais que le gouvernement Joly a diminué les octrois pour encourager l'œuvre de la colonisation et repatrier les canadiens qui sont aux Etats-Unis et désirent revenir habiter le sol natal. »

Session de 1880

Source : G.-Alphonse Desjardins, dir., *Débats de la Législature provinciale de la Province du Québec – Troisième session du quatrième parlement*. Québec : Imprimerie de L. J. Demers & Frère, 1880.

31 mai 1880

Würtele [285-296, ici 290] : « Le chapitre relatif à l'agriculture, l'immigration et la colonisation montre une dépense de \$117,326. Dans cette somme l'immigration entre pour \$13,685, et je dois dire que toute cette somme me paraît dépensée en pure perte. Je prie donc respectueusement le Gouvernement de vouloir bien examiner s'il ne serait pas possible de supprimer complètement dans nos budgets ce chapitre de l'immigration. D'abord nous dépensons une partie de cet argent pour engager les immigrants des autres pays, au moyen des représentations qui leur sont faites par les agents des compagnies de transport, à venir parmi nous; mais l'expérience a démontré qu'un nombre considérable de ces immigrants ne connaissent rien de l'agriculture et sont, une fois arrivés, plutôt une charge qu'une acquisition pour le pays. En second lieu, nous avons constamment vu ces gens, que nous encourageons à venir parmi nous au prix d'assez fortes dépenses, ne pas même s'arrêter à Lévis et traverser tranquillement notre province pour aller grossir la population des autres provinces ou des Etats-Unis. Toute notre dépense relative à l'immigration peut donc être regardée comme une perte sèche et que Fon ne saurait trop tôt faire cesser. Quant au chapitre de la colonisation, je dois dire qu'il y a là pour nous une question vitale et, en conséquence, nous ne pouvons guère faire d'économies sur les sommes que nous dépensons pour l'encourager. Au contraire, nous devrions reporter sur ce chapitre et sur celui de l'agriculture une partie des économies que nous pourrions réaliser sur les autres détails de l'administration du pays. En 1879, les dépenses pour encourager l'agriculture se sont montées à \$64,087, et celles pour la colonisation de nos terres incultes et le repatriement de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis ont été de \$39,554. Je voudrais voir porter ces dépenses à \$120,000. »

16 juin 1880

Robertson [451-480, ici 467], trésorier de la province, parle longuement. « J'ai fait préparer un état des montants dépensés, depuis 1867, pour l'agriculture, l'immigration, le repatriement et la colonisation, qui montre ce qui a été fait : »

DÉPENSE DU 1^{ER} JUILLET 1867 AU 31 MAI 1880.

Année.	Agriculture.	Colonisation.	Immigration.	Repatriement.
1868	\$48,679.30	\$ 9,671.27		
1869	54,473.00	66,398.07		
1870	49,861.00	223,844.31	\$ 5,958.12	
1871	59,748.79	173,481.10	19,581.94	
1872	59,645.90	153,393.37	19,894.28	
1873	83,248.00	129,291.31	40,681.25	
1874	61,352.15	131,741.81	48,978.79	
1875	56,880.74	125,953.61	38,657.48	\$ 3,472.92
1876	53,332.82	63,369.56	30,294.39	42,903.30
1877	77,466.59	48,000.00	20,964.40	42,956.14
1878	60,610.02	68,000.00	14,443.89	13,959.42
1879	68,276.13	38,000.00	13,685.25	1,114.75
1880	65,236.01	29,000.00	8,329.79	1,146.83
Total	\$768,512.45	\$1,260,144.61	\$261,469.58	\$105,553.44

6 juillet 1880

[581] : Sur le crédit de l'immigration et repatriement un débat s'engage. Plusieurs députés expriment l'opinion qu'il vaudrait mieux faire des efforts pour empêcher l'émigration que d'encourager l'immigration. En fait d'immigration nous avons surtout besoin d'agriculteurs expérimentés. [Le débat n'est pas détaillé.]

7 juillet 1880

Échange [débat présenté ici dans sa totalité, 582-586] :

Robertson [582] : « Je propose l'adoption du rapport du comité relativement aux chapitres du budget des dépenses adoptés dans le cours de la séance d'hier. »

Honoré Mercier (Saint-Hyacinthe) : « Je m'oppose au crédit de \$10,000 pour l'immigration. Je ne suis pas l'adversaire de l'immigration. Je veux être bien compris, [j]e désire que les, étrangers qui viennent s'établir dans notre province reçoivent toutes les faveurs que nos moyens nous permettent de leur faire. Mais depuis treize ans nous avons dépensé beaucoup d'argent pour l'immigration, et cela sans aucun résultat pratique. Je suis convaincu que nous ne devons pas encourager une immigration européenne, lorsque nous ne pouvons pas repatrier [583] nos concitoyens qui ont été forcés de laisser la province. Si une proposition demandant la réduction de ce crédit est déposée, je l'appuierai. »

Chapleau : « Le crédit demandé pour l'immigration est déjà bien minime. Le Gouvernement dépensera cette somme avec toute la réserve possible. Nous ne savons pas quelle immigration nous arrivera durant l'année, et le Gouvernement aurait tort de ne pas demander à la Chambre les ressources pour lui permettre d'attirer, dans la province de Québec, une partie du grand courant d'émigration qui se fait en Europe. Le Gouvernement ne sera pas tenu de dépenser tout le crédit, si les circonstances ne l'exigent pas. »

C.-A.-E. Gagnon : « Après la position que j'ai prise hier, je ne puis laisser adopter ce crédit sans proposer une proposition pour en demander la réduction. Je ne veux pas renverser le Gouvernement sur cette question. Je demande au cabinet de laisser la Chambre se prononcer librement sur ce sujet, et de ne pas en faire une question de non-confiance. Je propose, 'Que cette Chambre ne concoure pas dans le rapport du comité sur le chapitre concernant l'immigration; mais qu'il soit résolu; que cette Chambre est d'opinion, qu'au lieu de voter la somme de \$10,000, demandée par le Gouvernement pour encourager une immigration, quelquefois dangereuse et toujours plus ou moins factice, il vaudrait mieux employer cette somme à aider la grande cause de la colonisation de la province par ses propres habitants, et qu'en conséquence le dit rapport soit de nouveau renvoyé au comité pour diminuer ce montant à \$5,000' »

Chapleau : « Le cabinet soumet sa politique à la Chambre et ne peut pas reculer. Il croit utile à la province de demander ce crédit. »

Joly : « Si le Gouvernement est lié par sa politique, la Chambre est aussi liée par ce qu'elle a décidé l'année dernière, en ne votant que \$5,000 pour ce service. »

Charles Champagne (Deux-Montagnes) : « Lorsque j'ai vu ce crédit mentionné au budget, j'avoue avoir cru qu'il vaudrait peut-être mieux abolir le service auquel il est affecté. Mais après la discussion qui a eu lieu hier, mon opinion s'est un peu modifiée. La proposition de l'honorable député de Kamouraska consacre le principe qu'un crédit doit être voté pour l'immigration, et cependant elle refuse au Gouvernement

la somme d'argent nécessaire pour le service. J'y vois un manque de sincérité comme dans le cas de [584] l'opposition faite au crédit de l'inspection des écoles. Il est impossible de réduire le crédit, si l'on ne prend pas en même temps les moyens de diminuer les dépenses du service. La somme demandée n'est pas trop considérable. »

Desaulniers : « Hier, j'ai entendu le premier ministre dire qu'une somme de \$8,000 était suffisante pour ce chapitre. Il n'a donné aucune raison, pour porter cette somme à \$10,000. Si le député de Kamouraska veut modifier sa proposition et réduire le chapitre à \$8,000 je voterai pour cette proposition. »

C.-A.-E. Gagnon : « L'argent qui est dépensé pour l'immigration est inutile. Il n'est profitable qu'au Haut-Canada et aux Etats-Unis où tous les gens préfèrent immigrer. »

Molleur : « J'ai consenti à seconder la proposition de l'honorable député de Kamouraska, parce que je la considère comme un acheminement à l'abolition de ce service. Je suis convaincu que la Chambre ne devrait pas voter un seul sou pour l'immigration. Si j'ai voté pour le crédit de \$5,000 l'année dernière, c'était avec l'entente que cette année aucun crédit ne serait demandé. L'honorable premier ministre dit qu'il est possible qu'il nous vienne une immigration considérable. Ce serait un malheur pour la province de voir les étrangers nous arriver en grand nombre, tandis que nos concitoyens sont forcés de s'expatrier. »

Dupuis : « Dit que pour un député représentant les intérêts de la colonisation, il était impossible de voter ce chapitre de \$10,000 sans s'exposer aux reproches (d'ailleurs mérités) du colon qui se plaint de ne rien recevoir gratuitement du Gouvernement, quand il sait que des sommes considérables ont été dépensées pour favoriser l'immigration européenne. Quant à la proposition qui va réduire de moitié le crédit de \$10,000 demandé, bien qu'il croit à la parole du premier ministre qui déclare qu'il fera son possible pour ne pas tout dépenser, il ne peut consacrer le principe de voter pour l'immigration; il votera donc pour le maintien d'un bureau à Londres, afin d'avoir là quelqu'un pour faire connaître notre province, nos terres, etc., et employer la balance au repatriement de nos concitoyens. Nos amis de l'autre côté de cette Chambre n'ont pas raison d'accuser ce côté-ci de contradiction et de manque de sincérité, en acceptant la moitié demandée, attendu que nous ne voulons voter que ce qu'il faut pour les frais d'entretien d'un bureau d'immigration et de repatriement, et non les dépenses pour l'immigration. »

[585] La proposition de M. **Gagnon** est mise aux voix.

POUR : MM. Bergevin, Blais, Boutillier, Boutin, Dupuis, Gagnon, Joly, Laberge, Lafontaine [Shefford], Lafontaine [Napierville], Langelier [Portneuf], Langelier [Montmorency], Marchand, Mercier, Molleur, Nelson, Parent, Poirier, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn et Watts.—23.

CONTRE : MM. Audet, Beaubien, Beaudet, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Flynn, Gauthier, Houde, Irvine, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Magnan, Marion, Mathieu, Meikle, Pâquet, Picard, Robertson, Robillard et Taillon.—30.

La Chambre n'a pas adopté.

La proposition de l'honorable **Robertson** étant de nouveau appelée :

Mercier : « Je propose 'que cette Chambre ne concoure pas dans le rapport, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de réduire à \$8,000 le chapitre de \$10,000 (No. 56,) relativement à l'immigration et au repatriement, la Chambre n'ayant voté que 5,000 pour cet objet, l'an dernier'. »

Loranger « prétend que la proposition est irrégulière parce qu'elle contient une déclaration de faits ».

Picard : « J'espère que le Gouvernement abandonnera la question qu'il vient de soulever pour prendre le vote. Il dit que cette proposition est faite pour surprendre la Chambre. »

Mercier : « Je fais cette proposition parce que je n'ai pu obtenir ce que je voulais. »

Cette proposition est mise aux voix.

POUR : MM. Bergevin, Blais, Boutillier, Boutin, Desaulniers, Dupuis, Gagnon, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Marchand, Mercier, Molleur, Nelson, Parent, Poirier, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn et Watts.—24.

CONTRE : MM. Audet, Beaubien, Beaudet, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Deschênes Duckett, Duhamel, Flynn, Gauthier, Houde, Irvine, Lalonde, Lavallée; LeCavalier, Loranger, Lynch, Magnan, Marion, Mathieu, Meikle, Pâquet, Picard, Robertson, Robillard et Taillon.—29.

La Chambre n'a pas adopté.

Desaulniers : « Avant que la Chambre passe à l'ordre du [586] jour, je désire définir la position que je viens de prendre vis-à-vis le Gouvernement. Malgré le vote que je viens de donner, je déclare sans gêne que je me considère encore comme partisan sincère du Gouvernement actuel. J'ai voulu seulement blâmer le Gouvernement qui n'a pas voulu se borner à demander pour le chapitre de l'immigration la somme d'argent strictement nécessaire pour cette fin. Hier, l'honorable premier ministre nous a dit que la somme de \$8,000 serait suffisante. Eh bien! puisqu'il en est ainsi, bornons-nous donc à ce qui est strictement nécessaire. Maintenant je sais que mon vote aura une grande portée; mais une chose me console, c'est que je pense être chaleureusement approuvé par mes électeurs. J'en prendrai occasion pour définir la position que je désire prendre dans cette Chambre. Je voterai avec plaisir toutes les sommes strictement nécessaires au bon fonctionnement de la chose publique. En dehors de cette ligne de conduite j'entends être parfaitement libre de voter comme je le jugerai à propos, dussé-je même voter contre mes amis. »

Célestin Bergevin (Beauharnois) : « Je profiterai de l'occasion pour dire ce que je pense à propos de ce vote. J'ai été blâmé pour mon dernier vote, mais je n'en persiste pas moins à affirmer que j'ai voté librement. Qu'il soit bien entendu qu'à l'avenir je continuerai d'agir avec la même indépendance. »

Interpellations au ministère et réponses [592] :

Flavien-Guillaume Bouthillier (Rouville) : « Est-ce l'intention du Gouvernement de déposer, pendant cette session, un projet de loi pour arrêter l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis d'Amérique, et pour repatrier ceux qui demeurent dans ce pays? »

Chapleau : « Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires à cet égard, suivant les cas qui pourront se présenter, mais aucune législation spéciale à cet effet ne sera déposée pendant cette session. »

9 juillet 1880

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du projet de loi intitulé : « Acte pour constituer le 'Crédit foncier franco-canadien' ».

LaBruère [111-116, ici 112-113] : « On parle beaucoup de l'émigration des Bas-Canadiens aux Etats-Unis et on s'apitoye avec raison sur cette plaie qui ronge notre population et lui enlève son sang le plus vigoureux. Il y a plusieurs causes à cette émigration. Une des raisons qu'allèguent les cultivateurs pour désertir la campagne et s'enfermer dans les manufactures à l'étranger, c'est que la terre ne paie point et qu'on ne s'enrichit pas assez vite. On s'endette chez le marchand sans songer comment on fera pour payer. Le désir de paraître, ou en d'autres termes, le luxe pousse trop souvent, par malheur, le cultivateur à faire des extravagances et à dépenser au-delà de ses revenus. Il grève sa terre d'hypothèques et bientôt il est forcé de prendre le chemin de l'exil à son propre détriment, au détriment de sa famille, au détriment de son pays. Le crédit foncier sans doute, n'arrêtera pas les extravagances; mais son effet sera salutaire en ce sens que, dans plusieurs cas, le cultivateur pourra diminuer les charges existant sur sa terre en empruntant à long terme et en amortissant sa dette sans trop s'en apercevoir. »

9 juillet 1880

Mercier [599-600] se défend de tenir des préjugés de race par rapport à l'immigration de gens d'Europe.

12 juillet 1880

Interpellations au ministère et réponses [634] :

Picard : « En vue de faciliter le repatriement, au moyen de renseignements et d'informations qui pourraient être fournis à ceux de nos compatriotes des Etats-Unis, qui désirent s'établir dans les Cantons de l'Est, et aussi en vue de procurer les mêmes avantages aux ouvriers des villes et aux cultivateurs des vieilles paroisses qui voudraient se diriger vers les mêmes cantons, le Gouvernement ne croit-il point qu'il serait désirable et convenable, qu'un bureau d'information fut établi à Sherbrooke sous la surveillance d'un Canadien-Français? »

Chapleau : « Le Gouvernement comprend toute l'importance du repatriement, ce mouvement a déjà reçu d'amples faveurs de cette Législature. Le Gouvernement considérera l'opportunité de consacrer à cet objet une partie du crédit de l'immigration. »

Chronologie politique

1867

- L'Acte de l'Amérique du Nord britannique entre en vigueur le 1 juillet; la Province de Québec est ainsi formée.
- Narcisse-Fortunat Belleau devient lieutenant-gouverneur le 1er juillet.
- [Pierre-Joseph-Olivier Chauveau](#) est assermenté premier ministre le 15 juillet.
- Le scrutin provincial d'août et septembre donne aux [Conservateurs 51 sièges sur 65](#).
- L'élection générale fédérale, tenue au même moment, donne la majorité aux Conservateurs de John A. Macdonald.

1871

- Le scrutin provincial de juin et juillet donne aux [Conservateurs 46 sièges sur 65](#).

1872

- L'élection générale fédérale, tenue de juillet à octobre, donne la majorité aux Conservateurs de John A. Macdonald.

1873

- René-Édouard Caron devient lieutenant-gouverneur le 17 février.
- [Gédéon Ouimet](#) est assermenté premier ministre le 27 février.
- Le Parlement du Canada abolit la pratique du double mandat au printemps; les « doubles » députés peuvent conserver leurs sièges jusqu'au prochain scrutin.
- Le cabinet de John A. Macdonald à Ottawa démissionne en novembre suite au scandale du Pacifique.

1874

- L'élection générale fédérale, tenue en janvier, donne la majorité aux Libéraux d'Alexander Mackenzie. Plusieurs députés provinciaux élus à cette élection choisissent de quitter leur siège à Québec.
- Le scandale des Tanneries fait éruption en juillet; le cabinet vit une série de démissions jusqu'à celle du Premier ministre Ouimet.
- [Charles-Eugène Boucher de Boucherville](#) est assermenté premier ministre le 22 septembre.
- Le Parlement du Canada introduit le vote secret et stipule une seule journée de scrutin lors d'élections générales; le Parlement de Québec suit avec des mesures semblables à l'hiver suivant.

1875

- Le scrutin provincial du 7 juillet donne aux [Conservateurs 43 sièges sur 65](#).

1876

- Luc Letellier de Saint-Just devient lieutenant-gouverneur le 16 décembre 1876.

1878

- Suivant plusieurs différends politiques mais surtout une question de politique ferroviaire, le lieutenant-gouverneur renvoie le gouvernement le 2 mars.
- [Henri-Gustave Joly de Lotbinière](#) est assermenté premier ministre le 8 mars; prévoyant un vote de non confiance, il demande la dissolution des Chambres.
- Le scrutin provincial du 1 mai donne, sur les 65 sièges en jeu, [32 sièges aux Conservateurs](#) et 31 aux Libéraux.
- L'élection générale fédérale, tenue en septembre, donne la majorité aux Conservateurs de John A. Macdonald.

1879

- Théodore Robitaille devient lieutenant-gouverneur le 26 juillet.
- Le gouvernement perd la confiance de l'Assemblée le 28 octobre; le lieutenant-gouverneur refuse au premier ministre la dissolution des Chambres.
- [Joseph-Adolphe Chapleau](#) est assermenté premier ministre le 31 octobre.

Députés et conseillers législatifs prenant part aux Débats

[Bachand, Pierre](#) (Saint-Hyacinthe)
[Beaubien, Louis](#) (Hochelaga)
[Bellerose, Joseph-Hyacinthe](#) (Laval)
[Bellingham, Sydney Robert](#) (Argenteuil)
[Benoit, Pierre](#) (Napierville)
[Bergevin, Célestin](#) (Beauharnois)
[Bessette, Michel-Adrien](#) (Shefford)
[Bouthillier, Flavien-Guillaume](#) (Rouville)

[Carter, Edward Brock](#) (Montréal-Centre)
[Cartier, George-Etienne](#) (Montréal-Est)
[Cassidy, Francis](#) (Montréal-Ouest)
[Cauchon, Joseph-Edouard](#) (Montmorency)
[Champagne, Charles](#) (Deux-Montagnes)
[Chapleau, Joseph-Adolphe](#) (Terrebonne)
[Chauveau, Alexandre](#) (Rimouski)
[Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier](#) (Québec-Comté)
[Church, Levi Ruggles](#) (Ottawa)
[Clément Léon-Charles](#) (Charlevoix)
[Couillard Dupuis, Jean-Baptiste](#) (L'Islet)

[Desaulniers, Alexis Lesieur](#) (Maskinongé)
[Deschênes, Georges-Honoré](#) (Témiscouata)
[Dorion, Joseph-Adolphe](#) (Richelieu)
[Dumoulin, Sévère](#) (Trois-Rivières)
[Dunkin, Christopher](#) (Brome)
[Dupont, Flavien](#) (Bagot)

[Fortin, Pierre](#) (Gaspé)

[Gagnon, Adolphe](#) (Charlevoix)
[Gagnon, Charles-Antoine-Ernest](#) (Kamouraska)
[Garneau, Pierre](#) (Québec-Comté)
[Gaudet, Joseph](#) (Nicolet)
[Gendron, Pierre-Samuel](#) (Bagot)
[Gérin, Elzéar](#) (Saint-Maurice)

[Hemming, Edward John](#) (Arthabaska-Drummond)
[Houde, Moïse](#) (Maskinongé)

[Joly, Henri-Gustave](#) (Lotbinière)

[Laberge, Edouard](#) (Châteauguay)

[LaBruère, Pierre Boucher de](#) (Conseil législatif—Rougement)

[Laframboise, Maurice](#) (Shefford)
[Landry, Auguste-Charles-Philippe](#) (Montmagny)
[Langelier, François](#) (Montmagny)
[Langevin, Hector-Louis](#) (Dorchester)
[Larocque, Gédéon](#) (Chambly)
[Larue, Praxède](#) (Portneuf)
[Laurier, Wilfrid](#) (Drummond-Arthabaska)
[Lavallée, Vincent-Paul](#) (Joliette)
[LeCavalier, Narcisse](#) (Jacques-Cartier)
[Loranger, Louis-Onésime](#) (Laval)

[Malhiot, Henri-Gédéon](#) (Trois-Rivières)
[Marchand, Félix-Gabriel](#) (Saint-Jean)
[Mathieu, Michel](#) (Richelieu)
[McShane, James](#) (Montréal-Ouest)
[Mercier, Honoré](#) (Saint-Hyacinthe)
[Moll, Louis-Joseph](#) (Berthier)
[Molleur, Louis](#) (Iberville)

[Ouimet, Gédéon](#) (Deux-Montagnes)

[Pelletier, Charles-Alphonse-Pantaléon](#) (Québec-Est)
[Pelletier, Onésime](#) (Bellechasse)
[Picard, Jacques](#) (Richmond-Wolfe)
[Pozer, Christian Henry](#) (Beauce)

[Rhéaume, Jacques-Philippe](#) (Québec-Est)
[Robert, Victor](#) (Rouville)
[Robertson, Joseph Gibb](#) (Sherbrooke)
[Ross, James](#) (Compton)
[Roy, Charles-François](#) (Kamouraska)

[Sawyer, William](#) (Compton)

[Tarte, Joseph-Israël](#) (Bonaventure)
[Tremblay, Pierre-Alexis](#) (Saguenay)
[Trudel, François-Xavier-Anselme](#) (Champlain)

[Valin, Pierre-Vincent](#) (Québec-Est)

[Würtele, Jonathan Saxton Campbell](#) (Yamaska)

Ressources additionnelles

Dumont, Fernand, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, dir., *Idéologies au Canada français 1850-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971.

Lacroix, Patrick, « Parish and Nation : French Canada, Quebec, and Providential Destiny, 1880-1898 », *The Historian*, vol. 80, no. 4, hiver 2018, 725-748.

Linteau, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, Tome 1 : De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1989.

Little, John I., « La Patrie : Quebec's Repatriation Colony, 1875-1880 », Société historique du Canada, *Historical Papers/Communications historiques*, vol. 12, 1977, 66-85.

Pâquet, Martin, « 'Le meilleur immigrant' : le rapatrié des États-Unis comme catégorie pour les responsables politiques du Canada-Uni et du Québec, 1849-1968 », *Francophonies d'Amérique*, no. 9, 1999, 87-105.

Roby, Yves, « Les Canadiens français des États-Unis (1860-1900) : dévoyés ou missionnaires », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, no. 1, été 1987, 3-22.

Roby, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre : Rêves et réalités*, Sillery, Septentrion, 2000.

